

Collection « Etudes et documents »
No 393

Rémy Rochat

ETAT DE LA BOISSELLERIE COMBIERE DU XVII^e AU XX^e SIECLE

Suivi de : que savons-nous encore des fabricants de tonneaux à fromages

Editions Le Pèlerin
2019

Table des matières :

Première partie

Introduction	3
Généralité sur la boissellerie	4
Divers en ont parlé	13
Les textes d'Auguste Piguet	25
Le pain de la terre, d'Anne-Marie Prodon	39
La boissellerie du Risoud	55
Le Lieu, un village de boisseliers	56
Monsieur Correvon n'aime pas le fer-blanc	64
Documents divers	66
Quelques gravures de l'ancien temps	101
Quelques outils de notre collection	104

Deuxième partie

Que savons-nous encore de nos fabricants de tonneaux à fromage	1
--	---

Introduction

Ceci n'est pas une histoire complète de la boissellerie à la Vallée de Joux. Ni une synthèse en bonne et due forme qui intégrerait de manière limpide tous les éléments historiques en notre possession.

Il s'agit en fait d'un ensemble de textes et documents qui ont trait à cette noble industrie dont la base même était les beaux bois du Risoud aux cernes serrées, à tel point que l'on pouvait donner à ces arbres des âges canoniques.

Tous les auteurs ou presque ayant à traiter de l'histoire de la Vallée de Joux ont parlé de l'industrie boisselière. Avec plus ou moins d'attention. Mais aucun, vraiment, ne s'est donné le temps d'aller plus loin que quelques considérations générales.

Ici, malgré la faiblesse du texte, nous nous proposons tout de même de faire un pas de plus et de pénétrer dans une industrie dont il ne reste plus rien, que quelques outils, et naturellement quelques documents dans nos archives publiques ou privées.

Ce fut pourtant une industrie qui occupa énormément de monde, dans toute la Vallée tout d'abord, pendant plusieurs siècles, puis surtout dans la commune du Lieu, au village de ce nom tout particulièrement et en ses hameaux voisins où l'industrie boisselière, contre vents et marées, s'est maintenue, par le biais de la Boissellerie eu Risoud, jusqu'à la fin des années soixante. Alors le monde passant du bois au fer blanc puis au plastique, on ne savait plus que faire des anciens récipients de bois. Juste un dernier boisselier put réaliser quelques brantes à l'occasion de la fête des vignerons de 1977. Ce fut-là le chant du cygne.

C'était une belle industrie qui utilisait un matériau noble, le bois. Plus précisément l'épicéa, qui seul est capable, parce que dans le Risoud il croît très lentement, d'obtenir cette qualité qui fait la qualité des objets que vous sortez de votre maison. Une industrie que l'on pouvait humer aussitôt ayant pénétré dans l'un des ateliers œuvrant à l'époque sur une telle marchandise. Sciure et bois. Et cette odeur, en ce temps-là, vous auriez pu la sentir dans nombre de ces petits locaux ou annexes de maisons privées, surtout du côté de la Frasse ou de la Fontaine aux Allemands. Lucien Reymond en a encore parlé dans son livre fameux des Contrebandiers du Risoud paru en 1888.

Nous espérons, en mettant à jour toute cette belle matière, contribuer à la grande étude sur l'industrie boisselière de la Vallée Joux qui paraîtra très certainement un jour ou l'autre.

Dont fait naturellement partie, la production des tonneaux à fromages, branche de cette profession qui ne nous offre malheureusement qu'une documentation insatisfaisante et qui n'a jamais été traitée nulle part dans tous nos livres combiers.

Les Charbonnières, en septembre 2019 :

Rémy Rochat

Boissellerie

On ne peut donner aucune date pour une apparition de l'industrie boisselière à la Vallée. Il est probable que par nécessité l'on dut toujours fabriquer les objets propres au ménage ou au travail du lait. Il y avait aussi ces rapports que dès l'aube de notre colonisation l'on entretenait avec les vignobles de la Côte où l'abbaye du Lac de Joux possédait des parchets, fournissant en masse cuves, cuveaux et brantes diverses. Ces fabrications possibles ne laissent pourtant que peu ou pas de trace dans nos écritures anciennes.

Il faut remonter au XVIIe pour trouver des annotations en rapport avec la boissellerie. C'est que l'usage déjà abusif des forêts crée des différends entre les communes de plaine et celles de la Vallée, et qu'il devient nécessaire pour le prince, soit LL.EE., d'établir des réglementations.

On lit de cette manière dans l'arrêt souverain du 24 septembre 1679 mettant en règle les mêmes intéressés que dessus :

De plus, considérant que par le moyen du dit bocherage il peut arriver aussi de l'abus, en ce que plusieurs coupant des bois pour la futaille et autres marinages, n'en prennent que la moindre partie, et bien souvent en coupent et abattent cinq ou six plantes avant de s'en servir d'une, et ainsi laissent les montagnes empêchées et embarrassées, en telle sorte que le bétail ne peut ni passer ni pâturer...

...

Et s'il y a des lieux qui ne soient du tout point propres en pâturage, ils devront être conservés pour en faire des bois de réserve pour la nécessité de la futaille, sans les prodiguer et mal ménager comme on a fait ci-devant¹.

Quelques années plus tard, en 1692, on retrouve le terme de « fustailles », alors que les gens de la baronnie de La Sarraz demandent la mise à bamp de certaines parcelles de forêts situées entre le Pré de l'Haut et le chalet de la montagne des Combes :

Il s'y est fait un grand dégât et une grande ruine du côté principalement des gens des villages dudit lac de Joux, par les charbonnages et fustailles qu'ils y ont fait, et qu'ils y font encore tous les jours, n'ayant nulle considération à les conserver à cause qu'ils se trouvent pourvu d'ailleurs de leurs bois de bamp.

...

¹ Arrêt souverain du 24 septembre 1679 rendu par LL.EE. du Sénat, Second volume de la procédure entre l'Illustre et Haute Chambre des Bois et Forêts de la Ville et République de Berne, et les Communautés du Lieu & du Chenit en la Vallée du Lac de Joux, pp. 132 à 135, Berne, Imprimerie Samuel Kupfer, 1761 – ouvrage repris aux Editions Le Pèlerin en 2000.

... sans autre intérêt que celui de quelques particuliers d'entr'eux qui les font agir afin de pouvoir continuer le dégât dans les dits bois par le moyen des charbons et fustailles qu'ils en tirent dont partie sort du pays au grand préjudice et perte des sujets de Vos Excellences²

Un troisième document, du 19 juillet 1697, donne plus de précision sur l'état de la boissellerie à l'époque. La commune du Lieu devait alors dresser un état de tous ses bois. Elle profita pour exprimer son besoin en bois d'œuvre :

15o Les dits du Lieu ont toujours fait par le passé jusques à présent toutes les années l'environ mille fustes, tant de chars, que de demi-chars, outre quantité de citernes, cües (cuves), cüos (cuveaux), seilles, seillons, qu'autres semblables marchandises qu'ils ont vendue, tant à Lausanne, Morges qu'autres lieux pour l'entretien de leurs familles, sans qu'on puisse savoir la quantité de plantes qu'on y a employées chaque année³.

Suivent les plaintes habituelles quant à la dévastation des forêts, surtout par les charbonniers travaillant pour les forges de Vallorbe et du Brassus.

La situation était la même sur le territoire du Chenit où les activités étaient sensiblement pareilles, c'est-à-dire petite métallurgie et travail du bois.

Les archives de la commune du Lieu font état du travail des tonneliers. Faut-il comprendre par ce terme tous les boisseliers, quelque soit leur spécialité ?

Ces notes méritent attention :

Procure au sujet des tonneliers, du 18^e juillet 1706.

Les sieurs Gouverneurs et Conseillers ensuite de l'assemblée faite ce jourd'hui par tous les tonneliers soit douviers de cette commune au sujet d'un mandat adressé par notre Seigneur Ballif de Romainmôtier en date du 20^e juin dernier pour ce qui concerne les bois & joux qui ordonne de n'abattre ni couper aucune plante de bois dans icelles qu'après qu'un certain règlement en soit fait par les communes de la Vallée pour empêcher la ruine & désolation d'icelles. C'est pourquoi les dits sieurs Gouverneurs et Conseillers, à la requête des tonneliers et douviers, ont par cestes donné charge & procure à la meilleure mode qu'elle se peut faire, tant générale que spéciale, une des qualité ne dérogeant à l'autre, aux sieurs Jaques David Despraz, Olivier Aubert, Siméon Guignard assesseur consistorial & Abram Meylan, Gouverneur du Séchey, tous présents et acceptant. Assavoir de comparaître par devant sa Seigneurie

² ACLieu, F10. On voit à quel point le droit de bochéage attribué à tous les ressortissants de la baronnie de la Sarraz par Louis de Savoie lors de son achat de la Vallée en 1344 à Ebalde de la Sarraz était ambigu. Ce droit allait créer des dissensions sans nombre entre gens de la Vallée et gens de la plaine pendant des siècles, avec procès coûteux à la clé.

³ Copie dactylographiée dans : Supplément no 1 à l'histoire de la Communauté du Lieu, Editions Le Pèlerin, 1995, pp. 65-66

Ballivale à Romainmôtier au nom de tous les tonneliers & douviers à la dite citation qui sera donnée par sa Seigneurie Ballivale au sujet des bamps qu'il demande pour avoir été coupés des dits bois avant que le règlement ait été fait. Or, puisque cela regarde en général toute la commune, les sieurs Conseillers donnent pouvoir pour cet effet aux dits procureurs de faire comprendre à sa Seigneurie Ballivale que dès la publication faite du dit mandat jusque au jour que les communes s'assembleront, on n'a abattu aucune plante de bois & que dès la dite assemblée la force dudit mandat a été enlevée & que même le règlement n'a eu aucun lieu ni effet, enfin d'avancer & alléguer les raisons justes & équitables qu'ils trouveront à propos pour soutenir le droit des dits tonneliers & douviers & de tous les autres communiens, avec promesses par les dits sieurs Conseillers faites d'avoir à gré tout ce qu'ils feront & de les relever de tous bamps en cas de sucombance et obligation des biens de la dite commune. Les dits procureurs ont aussi promis de s'acquitter fidèlement du tout à l'obligation réciproque de leurs biens et de rendre fidèle compte. Fait au dit Conseil, présents Sbastian et Abram Aubert du Chenit témoins⁴.

On lit encore :

Acte consorts pour les tonneaux à sel expédiés.

Les sieurs Conseillers assemblés au sujet d'un mandat produit par devant eux par le Sr. Olivier Aubert & consorts du Lieu, obtenu de notre Magnifique, Puissant et Très Honoré Seigneur Ballif de Romainmôtier en date du jour de hier qui ordonne et commande d'expédier aux dits consorts un acte de vérité si le bois qu'ils ont propre pour de la futaille a été acheté du Seigneur de Mothe en Comté de Bourgogne & si s'en sont servis pour faire les tonneaux à sel. Les dits Gouverneurs et Conseillers, après de justes considérations faites en exécution du dit mandat, ont assuré en parole de vérité que le bois que les dits maîtres tonneliers & consorts se sont servi pour faire les dits tonneaux pour le sel a été précisément tiré des forêts de Bourgogne après l'avoir acheté du dit Seigneur de Mothe. Bien est-il vrai qu'ils en ont employé quelque peu avant l'hiver de celui des joux appartenant aux communes qui n'était pas propre pour la fustaille, qui était maculé & aurait péri sans cela. En foi de quoi le sus dit acte leur a été expédié sous la signature de moi secrétaire⁵.

Les trois communes de la Vallée possédant des bois communs du côté du Marchairuz, il convenait chaque année d'établir des listes pour une répartition équitable. Celles-ci, pour le Chenit, de 1715, 1718, 1720 et 1724, permettent de

⁴ ACL, A1

⁵ ACL, A1

connaître le nom de tous les professionnels du bois de cette époque et à quelle fabrication exacte ils se livraient. On demande de telle manière du bois, outre pour le charbon et la fabrication d'encelles, pour des fustes, des douves, des fonds et des tines.

Un rôle, on écrivait rolle, des tonneliers de la commune du Chenit du 19 décembre 1740, livrant 65 noms, montre qu'à l'époque encore la profession se portait bien, simplement concurrencée de plus en plus par la lapidairerie dont l'activité s'était développée dès quelque dix ans plus tôt.

Les bois d'œuvre s'obtenaient encore selon le principe du droit de bochéage.

Le 21 décembre 1758

Du Manuel du Sénat de la Ville de Berne.

Aubonne ; L.E. ayant trouvé le règlement du 22^e juillet 1744 tout à fait clair et qu'en vertu des articles 5 & 7 d'icelui, qui donnent le droit aux 3 Conseils de la Vallée d'accorder annuellement à leurs communiens du bois pour fustailles & autres marchandises dans les bois de la Vallée situés rière le baillage d'Aubonne sans qu'il soit besoin pour cela qu'ils en aient la permission ou consentement baillival. En conséquence, leurs dites Excellences., en laissant ce dit règlement dans tout son contenu pour la suite, ont trouvé à propos de vous ordonner aussi, Mr. le Baillif, de permettre dans ces cas que les communes puissent distribuer à leurs communiens les bois qui leur appartiennent, le tout cependant dans le sens que les communes de la Vallée vous remettent annuellement les listes du bois ainsi distribué, pour savoir si on y excède point et s'il n'y aurait point quelque chose à remédier. En vous renvoyant tous les titres produits par les communes afin que vous soyez convenablement instruit et de l'autre côté pour remettre les dits titres aux sus dits de la Vallée.

Chancellerie de Berne⁶.

LL.EE. possédant de nombreuses vignes et ayant par conséquence besoin entr'autres marchandises de nombreux tonneaux, des commandes parvenaient aux communes par l'intermédiaire du bailli, à charge pour celles-ci de les répartir entre les différents fabricants. Un gros problème néanmoins demeurerait. Le prix ! Celui-ci toujours jugé excessif par LL.EE. mais en même temps en permanence considéré comme insignifiant par les professionnels qui ne voyaient pas là de quoi gagner leur vie. Par conséquent des retards intervenaient souvent dans les livraisons, d'où les menaces répétées des commanditaires. Ceux-ci surent parfaitement se plaindre du caractère jugé obstiné et peu conciliant des Combiens, lors de la procédure du Risoud :

⁶ ACV, fonds P Aug. Piguet, A 7, Historica VII, pp. 1 à 3.

... Il est vrai que quelques fois on a été obligé de donner certains ouvrages à faire à ces Etrangers laborieux ; mais que les gens de la Vallée ne s'en prennent qu'à eux-mêmes ; ce n'est qu'après leur refus, que l'on a fait venir les Bourguignons. Si, à l'exemple de ces voisins actifs, ils avaient voulu travailler et donner leurs ouvrages à un prix raisonnable ; si, au lieu d'une ou de deux scies qu'il y a dans toute la Vallée, on en voyait comme en Bourgogne vingt-deux presque toujours en action, et cela dans un espace bien moins considérable que celui que la rivière de l'Orbe parcourt dans le beau territoire du Chenit ; les habitants de cette vallée n'auraient pas à se plaindre de l'introduction des Bourguignons, et ils ne manqueraient jamais ni de bois ni de travail. Mais il faut le dire, les faveurs auxquelles ils se sont accoutumés, les ont rendus tenaces et paresseux, parce qu'ils sont les seuls d'entre les sujets qui puissent assortir le Plat Pays de leur voisinage des bois et des vases qui lui sont nécessaires. Ils croient pouvoir profiter de la nécessité où l'on est de se servir de leurs mains, pour mettre des prix de fantaisie à leurs ouvrages ; ils n'en veulent même que de choix ; et pour n'avoir pas la peine d'économiser leurs propres bois, ils voudraient qu'on leur laissât l'usage exclusif de ceux de LL.EE, qu'ils regardent comme une source intarissable et qui doit les dispenser de réfléchir sur l'avenir et sur les besoins des autres sujets⁷.

Nous n'allons pas trancher entre les deux parties mises en présence, mais tout de même il est difficile de croire que le prix des productions combières ait été si élevés qu'il ait fallu confier parfois la tâche aux Bourguignons. Il y a simplement que ceux-ci pouvaient se permettre de travailler à de meilleures conditions et que Berne, soucieuse de ses intérêts, faisait jouer la loi de l'offre et de la demande.

Pour 1767, Auguste Piguet parle encore d'une commande cinq cents tonneaux à sel, alors même que, vu l'introduction de la lapidairerie et de l'horlogerie, le nombre des professionnels du bois avait du baisser de manière drastique.

Dans l'échantillonnage des produits proposés par ces professionnels du bois, il y avait naturellement aussi la forte production des tonneaux à fromage. S'agissant ici d'une qualité très médiocre de produits que l'on pourrait assimiler à la simple caisse d'emballage, on peut penser que ne s'occupaient guère de cette fabrication que des professionnels assez peu qualifiés. Les chiffres, les lieux, et bien entendu plus tard les photos, manquent totalement pour ce genre de fabrication qui reste ainsi dans l'obscurité la plus complète.

L'outillage du boisselier comprenait selon le même auteur, des greppes, des davis, des grands jointiers, des gergillaux de diverses grosseurs (pour creuser les rainures des douves), des planes (rabots), des marteaux à pousser les cercles, des goges, des grives (pour percer les plus grands trous), des couteaux-parois (à

⁷ Procédure instruite entre l'illustre et haute chambre des bois et forêts de la ville et république de Berne, Berne, 1761, p. 23.

deux mains), des échaupres, des fers à chapuiser, des géôbres, des gargeleurs de fond, des jointoirs, etc.

Le tableau nominatif des citoyens actifs de la commune du Chenit pour 1799, permet de savoir de manière détaillée quels étaient encore les boisseliers à l'époque :

Abram Isaac feu Abram Isaac Capt, Le Sentier, tonnelier – 1759 -
David feu Jean Aubert, Le Sentier, tonnelier – 1743 -
David Moyse feu David Aubert, Le Sentier, tonnelier – 1747 –
Elysée feu David Aubert, Le Sentier, tonnelier – 1755 –
Pierre feu Abram Aubert, Le Sentier, tonnelier – 1721 –
Abram Joseph fils de Pierre Aubert, Le Sentier, tonnelier – 1754 –
Pierre Henry fils de Pierre Aubert, Le Sentier, tonnelier – 1763 –
Abel feu Daniel Meylan, Le Sentier, tonnelier – 1751 –
Daniel feu Daniel Meylan, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1765 –
Henri Golay fils de feu David Golay, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1773 –
Timothée feu David Meylan, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1762 –
Daniel feu David Meylan, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1745 –
Jaques David feu Abel Meylan, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1758 –
Abram feu Jean Abram Capt, L'Orient de l'Orbe, citernier – 1733 –
David feu Daniel Capt, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1755 –
David d'Abel Capt, L'Orient de l'Orbe, tonnelier – 1765 –
Daniel feu Abram Piguet, Bas du Chenit, tonnelier – 1719 –
Abram Joseph Aubert, Bas du Chenit, tonnelier – 1750 –
David Joseph feu David Piguet, hameau des Piguet, tonnelier – 1755 –
Abram feu Abel Meylan, hameau des Piguet, tonnelier – 1761 –
Abram feu Jaques Piguet, hameau des Piguet, citernier – 1730 –
Joseph Reymond, hameau des Piguet, tonnelier – 1712 –
Jaques fils de Jaques Piguet, Grand David, tonnelier – 1749 –
Jaques Piguet, Grand David, tonnelier – 1720 –
Jaques David Aubert, Crêt-Meylan, tonnelier – 1745 –
Jaques David Aubert son fils, Crêt Meylan, tonnelier – 1777 –
Jaques Ferdinand Aubert, autre fils, Crêt Meylan, tonnelier – 1774 –

Nous avons donc 25 tonneliers et 2 citerniers, professionnels du bois qui représentent le 5,4 % de la population. Age moyen de ceux-ci, 47,96 ans, ce qui reste dans la moyenne des métiers traditionnels comme laboureur, menuisier, charron, mais par contre reste supérieur à l'âge moyen des lapidaires, 7,4 %, qui est de 46,14 ans, mais surtout des horloger, 25,6 % qui est de 36,42 ans.

Il est facile de comprendre que les boisseliers tiennent leur profession d'une longue tradition, et que le nombre de ceux-ci est très certainement en baisse, alors que par exemple, les horlogers, qui sont d'une activité plus récente, un quart de siècle environ pour les plus anciens, progressent.

Aucune tablette aussi détaillée ne nous permettra plus d'établir un constat semblable à celui-ci. Mais il y a tout lieu de croire que le nombre de ces professionnels du bois ne put que diminuer, laissant cette activité aux gens de la commune du Lieu, en particulier de La Fontaine aux Allemands et de La Frasse.

On se rend compte de plus que le travail du bois est une affaire de famille en général, et que les fils souvent reprennent la profession du père.

... Quelques particuliers, notamment au hameau de la Frasse, fabriquent une quantité de futailles, de tines, d'ustensiles et de meubles en bois qu'ils vendent avantageusement sur les marchés de Lausanne et de Morges, et même jusqu'à Genève – C'est là une industrie qui tend à décupler la valeur du bois, et qui mérite d'être encouragée beaucoup plus que l'exportation des bois bruts⁸.

Mais cernons mieux les artisans boisseliers de la commune du Lieu⁹ grâce au Rolle des citoyens pour 1802 :

*Nicole Jean-Pierre, tonnelier
Guignard Siméon et frères, tonneliers
Aubert Pierre Moyse, tonnelier
Guignard Pierre Barthélémy, tonnelier
Reymond David, tonnelier
Cart Jean David, tonnelier
Cart Abram Samuel Tonnelier
Meylan Pierre Moyse, tonnelier
Piguet Frédéric et frère, tonneliers
Despraz Charles, tonnelier
Cart Louis Siméon, tonnelier
Despraz Louis, tonnelier
Guignard Siméon et frère, tonnelier
Despraz Abram David, tonnelier
Reymond Frédéric, tonnelier
Nicole Jean Pierre tonnelier
Guignard François, tonnelier
Humbert Rodolphe Siméon frère, tonnelier
Lonchamp David Louis, tonnelier
Guignard Moyse et Joseph, tonneliers
Guignard Théodore, tonnelier
Guignard Abram, tonnelier
Guignard David, tonnelier
Guignard Jean Pierre, tonnelier*

⁸ S. Berdez, Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac de Joux, 1835, pp. 317-318...

⁹ Supplément no 3 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.

Meylan David Moyse, tonnelier

On le voit, la profession est extrêmement vivace, surtout répartie à La Frasse, à La Fontaine aux Allemands, à Combenoire et au Lieu. Les deux autres villages n'ont à cet égard que des miettes.

Il y aurait donc eu environ 25 tonneliers rien que dans la région du Lieu à cette époque.

La liste de 1814 fait état de 11 tonneliers pour toute la commune. Il est advenu par là Napoléon dont les blocus sont désastreux pour le commerce européen. Les conséquences sur le local sont énormes, tous les chiffres et les remarques le prouvent.

Sur ces 11 professionnels du bois, 4 sont au Lieu, 4 à la Fontaine aux Allemands ou vers Chez Claude, 2 à la Frasse, 1 au Séchey, Vyffourches, Haut-Crêt.

La liste de 1816 donne 23 tonneliers. La profession, suite à la fin de la politique mortifère de Napoléon, reprend toute son importance. Il y a 8 tonneliers au Lieu, 1 à Combenoire, 9 à la Fontaine aux Allemands, 3 à la Frasse, 1 au Séchey et 1 aux Charbonnières.

La profession ainsi reste confinée dans la même région, à La Fontaine aux Allemands surtout.

La liste de 1827 révèle le chiffre impressionnant de 37 tonneliers, profession qui intervient juste après les horlogers qui sont 52.

16 tonneliers sont au Lieu-Charoux, 2 à Combenoire, 14 à La Fontaine aux Allemands, 4 à la Frasse-Plainoz, 1 au Séchey-Vyffourches-Haut-Crêt, et aucun aux Charbonnières où la profession fut vraiment marginale durant presque toute son histoire.

Le listage de 1857, de beaucoup moins complet, donne pour la commune :

Dépraz Louis, fabricant de futailles

Valter Louis, fabricant de futailles – habite la région de Vers- chez-Claude

Guignard Pierre-Henri, fabricant de futailles

Cart, Fréd., fabricant de futailles

Cart Henri-Philippe, fabricant de futailles.

Et que nous révèle les documents propres à la commune de l'Abbaye ? Seulement qu'en 1815 Jean Isaac feu Jean Isaac Guignard est fabriquant de seilles. Notons quand même que le travail du bois n'est pas étranger à cette commune, avec ses scieries, ses marchands de planches, et en particulier pour les bois ouvragés, ses fabricants d'armoires et d'arches, ceux-ci établis aux Bioux

Mais poursuivons notre enquête sur la boissellerie sur un plan plus général, englobant en ceci toute la Vallée.

Nos bois sont beaux en général et de bonne qualité. Ceux du Risoud entre autres ont une grande réputation, justement méritée par la finesse de leur texture. Les plantes de sapin rouge, qui, par suite de la régularité des fibres, peuvent se fendre, sont fabriquées en tavillons, en douves, etc. La boissellerie a été une branche importante d'industrie. Aujourd'hui elle est encore l'occupation d'une trentaine de chefs de famille, presque tous dans la commune du Lieu. Ils vont vendre sur les marchés de la plaine des brantes, des cuves pour les vendanges, des baquets, des seilles, ses seaux, etc. Tous ces divers ustensiles sont en général bien faits et de bonne qualité¹⁰.

La situation restait la même à la fin du XIXe siècle :

Il semblerait qu'ayant la matière première sur place et en quantité considérable, les industries qui travaillent le bois devraient être largement représentées à la Vallée de Joux ; en réalité, et à l'exception des scieries, il n'en est pas ainsi ; la plus ancienne, la boissellerie, est restée à peu près stationnaire, bien qu'elle ait maintenu sa bonne réputation ; les fabricants du Lieu fournissent toujours le vignoble de leurs produits supérieurement confectionnés : tines, cuves, brantes, seilles de tous genres. Une ou deux fabriques de tonnellerie livrent à l'administration des tonneaux à poudre et des tonneaux à sel. La fabrication des vacherins nécessite l'emploi de boîtes légères qui se confectionnent aussi dans la localité. Une fabrique d'emballage a été établie au Brassus, il y a une quarantaine d'années, par une famille du Bois d'Amont ; cette dernière localité, partie française de la Vallée de Joux, a du reste gardé la spécialité de cette fabrication¹¹.

Resterait aussi à parler des échalas si nécessaires aux vignes et dont les commandes, faites aussi souvent par LL.EE., portaient sur des milliers de pièces. Peu à peu cependant on préféra façonner des produits plus manufacturés et d'un meilleur rapport, laissant cette fabrication simple et monotone à d'autres régions, Valais en particulier.

Ces fabrications d'échalas laissent cependant de nombreuses traces dans nos registres de comptes ou de procès-verbaux, alors que là aussi les commandes étaient réparties entre les différents fabricants. Nul doute que cette activité n'ait jamais généré des bénéfices importants tout en demandant une matière première d'un certain volume.

Les échalas ne figurent pas dans nos listages du début du XVIIIe siècle. Est-ce dire que cette fabrication était déjà en passe d'être abandonnée ?

Pour la commune du Lieu, une dernière liste, de 1905 – le Séchey malheureusement n'y figure pas – nous donne la situation suivante quant à la

¹⁰ Lucien Reymond, Notice de 1864, pp. 75-76

¹¹ La Vallée de Joux de 1860 à 1890 par Hector Golay, Lausanne, 1891, pp. 36-37

boissellerie. Il y a encore 18 boisseliers, dont 5 au Lieu, 2 à Combenoire, 7 à l'Allemagne, 2 à la Frasse et 2 aux Charbonnières.

Voici la liste de ces boisseliers :

Le Lieu : Cart Henri – Cart Julien – Dépraz Léon – Nicole Adrien, boucher et boisselier – Guignard Jules-Barthélemy, agriculteur et boisselier.

Fontaine aux Allemands, la Frasse, le Charoux : Guignard Jean-Pierre et Alix, Grand'Sagne – Dépraz Alexis, agriculture, débit d'épicerie + boissellerie, Tillettaz – Reymond Alexis, agriculture, boissellerie, Allemagne – Nicole Eugène, agriculture, boissellerie, Allemagne – Dépraz John, agriculture, boissellerie, pierres, Allemagne – Guignard Anthony, agriculture, boissellerie, Allemagne – Dépraz César, agriculture, magasin, auberge, boissellerie, Frasse – Dépraz Antoine, agriculture, boissellerie, Frasse – Dépraz Henri, boissellerie, Frasse – Cart Aimé, boissellerie, Haut-Crêt –

Charbonnières : Rochat Louis-Henri, boissellerie – Rochat Léon, pêche, boissellerie -

Selon d'autres sources il y en aurait eu au moins 1 au Séchey.

La profession s'est donc bien maintenue. Le déclin va néanmoins commencer, et cela surtout par l'usage de plus en plus courant du fer blanc, qui sera bientôt supplanté par le plastique. Alors la belle boissellerie aura vécu.

Mais ne l'enterrons néanmoins pas trop vite, et retrouvons-là tout au long de de son parcours par différents extraits d'ouvrages et d'articles.

L'une des plus anciennes mentions quant à cette belle industrie, figure dans le récit que Goethe fit à la Vallée de Joux en 1779. Il écrit :

La Vallée aurait été propriété monacale. Les religieux, isolés d'abord, puis en groupes, auraient été expulsés. Maintenant le pays est bernois. C'est la plus grande réserve de bois du Pays de Vaud. La plus grande partie des forêts est propriété privée. Les coupes se font et se débitent sous surveillance. On y fabrique des douves, des cuves, ses seaux et la boissellerie est florissante. La population est bien instruite et éduquée. Outre le commerce des bois, elle fait l'élevage du bétail qui est petit et fabrique des fromages¹².



Le Lieu en 1852, par Devicque.

¹² Johann Wolfgang von Goethe, Voyage à la Vallée de Joux, 1779, Editions Le Pèlerin, 2005, p. 28.

S. Berdez¹³, au XIXe siècle, s'attarde plus longuement sur cette industrie :

JOURNAL
DE LA
SOCIÉTÉ VAUDOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE,
FAISANT SUITE
A LA FEUILLE DU CANTON DE VAUD;
PUBLIS
PAR Mr. D. A. CHAVANNES,
MINISTRE DU SAINT-ÉVANGILE, PROFESSEUR HONORAIRE DE ZOOLOGIE
DANS L'ACADÉMIE DE LAUSANNE.

TOME III. DU JOURNAL.
Cahiers N°. 25 à 36.

TOME XXI. DE LA FEUILLE.
Cahiers N°. 253 à 264.

LAUSANNE.
IMPRIMERIE DES FRÈRES BLANCHARD.

1835.

VI.
NOTICE

*Sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée
du Lac-de-Joux ; par Mr. S. Berdez.*

L'exploitation des bois occupe une partie des habitants de La Vallée, et tandis que les uns abattent les arbres dans la forêt, d'autres les scient en billons, et les préparent pour les divers usages auxquels ils sont destinés; quelques particuliers, notamment au hameau de la Frasse, fabriquent une quantité de futailles, de tines, d'ustensiles et de meubles en bois, qu'ils vendent avantageusement sur les marchés de Lausanne et de

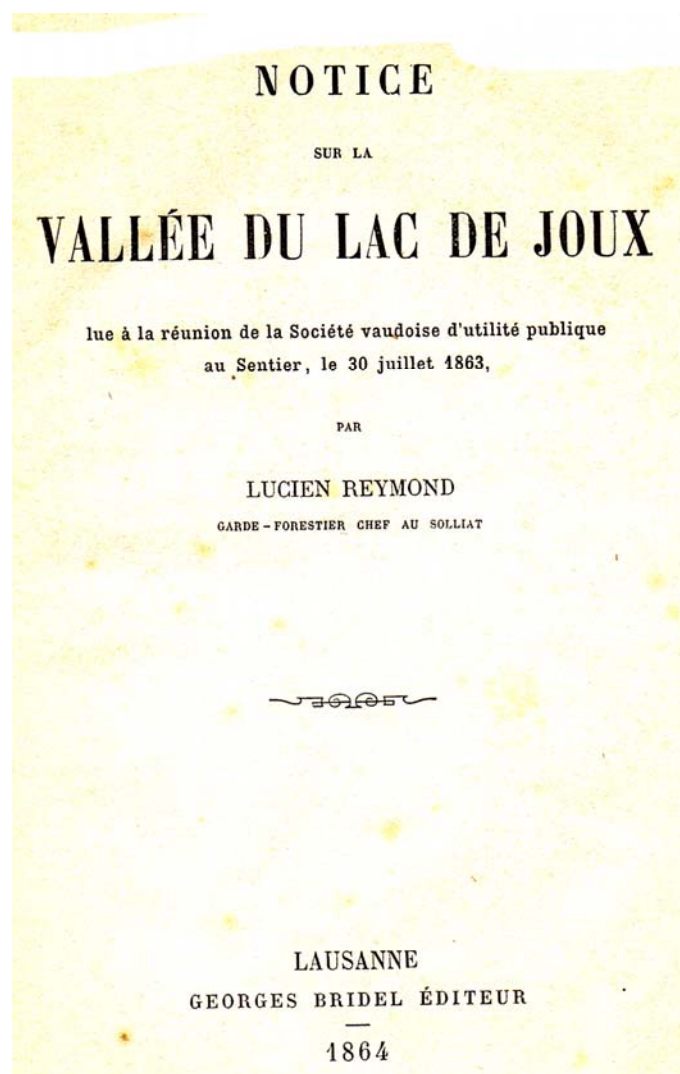
¹³ Nous n'aurons jamais su, ni son prénom ni même qui il était.

Morges, et même jusqu'à Genève. — C'est là une industrie qui tend à décupler la valeur du bois, et qui mérite d'être encouragée beaucoup plus que l'exportation des bois bruts.

Il serait à désirer que cette fabrication fut imitée au Pays-d'Enhaut, où l'on fait des coupes considérables, qui sont flottées par la Sarine à Fribourg et Soleure, et qu'on vend pour un prix si minime, qu'une coupe à une très-petite distance de la grande route et du village de Rossinière, qu'on évaluait à 3000 moules, a été cédée, il y a quelques années, pour 1200 francs, ce qui revenait à 4 batz le moule.

Si, au lieu de le vendre de cette manière, on en eut fabriqué, comme à La Vallée, des fustes, des tines, des cuviers et des ustensiles, ou seulement des échalats, qui se seraient fort bien vendus sur le marché de Vevey, on aurait bien certainement décuplé cette somme, et cette industrie aurait laissé un prix de main-d'œuvre à une foule de pauvres qui en ont le plus grand besoin, et diminué d'autant la somme considérable de secours que la Commune est dans le cas de leur distribuer, et qui sont bien loin d'avoir le même résultat moral pour le pauvre, que le pécule qu'on les obligerait à gagner par leur travail.

Lucien Reymond, pourtant garde-forestier chef, n'a pas dit grand-chose de notre belle industrie boisselière dans ses historiques. Il aura néanmoins été le premier à introduire l'ambiance d'un atelier de boissellerie dans un roman :



Nos bois sont beaux en général et de bonne qualité. Ceux du Risoud entre autres ont une grande réputation, justement méritée par la finesse de leur texture. Les plantes de sapin rouge, qui, par suite de la régularité des fibres, peuvent se fendre, sont fabriquées en *tavillons*, en douves, etc. La boissellerie a été une branche importante d'industrie. Aujourd'hui elle est encore l'occupation d'une trentaine de chefs de famille, presque tous dans la commune du Lieu. Ils vont

' Les MM. Aubert ont à cet effet établi une scie circulaire en 1856; elle débite environ 5000 douves pour tonneaux à gypse prêtes à poser.

vendre sur les marchés de la plaine des *brantes*, des cuves pour les vendanges, des baquets, des *seilles*, des seaux, etc. Tous ces divers ustensiles sont en général bien faits et de bonne qualité.

La fabrication des échalas ou pisseaux de vigne, autrefois assez considérable, est devenue presque nulle ; nos gens ne peuvent pas lutter avec la concurrence que leur font les Valaisans sur cet article. C'est du reste une branche de commerce qui n'a jamais donné que de faibles bénéfices. Les chemins de fer amènent sur la place de Genève des bois du canton de Fribourg, qui font concurrence maintenant à ceux de la Vallée ; mais il n'y a pas de quoi s'effrayer. La diminution continuelle du capital forestier dans les pays qui nous environnent, notamment de la France qui importe toujours plus de bois, donnera toujours une grande valeur aux nôtres. Facilitons-en seulement l'exploitation, améliorons nos routes, et nos forêts seront toujours une grande ressource pour l'avenir, une mine de richesse pour nos descendants.

Il ne devait guère en dire plus dans sa Notice de 1887 :

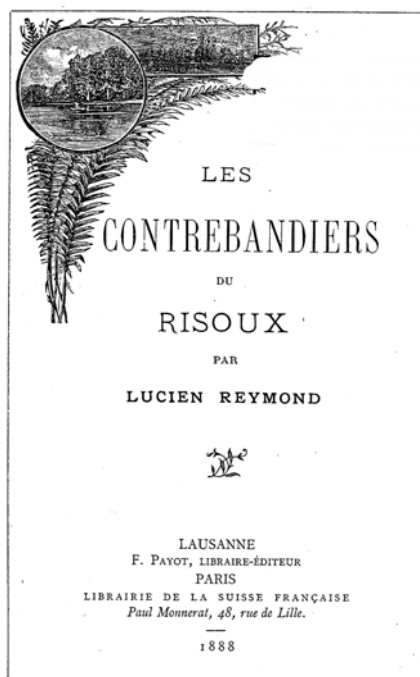
Nos bois sont beaux en général et de bonne qualité. Ceux du Risoux entre autres ont une grande réputation, justement méritée par la finesse de leur texture. Les plantes de sapin rouge, qui, par suite de la régularité des fibres, peuvent se fendre, sont convertis en tavillons et en douves. Dès une époque très ancienne les habitants de la Vallée se sont

occupés de boissellerie. Les Bernois achetaient là des vases pour leurs vins. On voit, par exemple, qu'en 1680, le baillif de Romainmôtier commanda aux communes de la Vallée, deux cents fustes pour les vendanges. Cette industrie a été importante et aujourd'hui elle est encore l'occupation d'un grand nombre de chefs de famille, surtout dans la commune du Lieu. Ils vont vendre sur les marchés de la plaine des *brantes*, des cuves pour les vendanges, des baquets, des *seilles*, des seaux, etc. Tous ces divers ustensiles sont, en général, de bonne qualité. Il existe au Brassus une fabrique de caisses d'emballage.

La fabrication des *échalas* ou pisseaux de vigne, autrefois assez considérable, est devenue presque nulle ; nos gens ne peuvent pas lutter contre la concurrence que leur font les Valaisans pour cet article. C'est du reste une branche de commerce qui n'a jamais donné que de faibles bénéfices.

Les bois du canton de Fribourg ont fait concurrence à ceux de la Vallée sur la place de Genève, mais il n'y a pas de quoi s'effrayer. La diminution continuelle du capital forestier dans les pays qui nous environnent, notamment la France qui importe toujours davantage, donnera constamment une grande valeur aux nôtres. Facilitons-en seulement l'exploitation, améliorons nos routes, et nos forêts seront une grande ressource pour l'avenir de nos communes surtout et une source de richesse pour nos descendants.

Le même Lucien Reymond devait évoquer les boisseliers dans son fameux roman, *Les Contrebandiers du Risoux* :



CHAPITRE PREMIER

AU COIN DU FEU

Au nord et à environ vingt minutes au-dessus du village du Lieu, — dans la pittoresque et mélancolique vallée de Joux, — au milieu de ces sombres forêts de sapins séculaires, ornement de notre Jura, — sur un petit plateau élevé, se trouve le hameau de la Frasse. Ce hameau se compose de huit ou neuf maisons éparses, basses et couvertes en bardeaux, irrégulièrement placées, ayant chacune un jardinet attenant.

— 4 —

Les abords de la plupart de ces habitations sont encombrés de bois de sapin de toutes les formes et destinés à tous les usages : billes, planches brutes, branches et débris divers. Sous l'avant-toit et tout autour des fenêtres sont rangées, pour sécher au soleil, des douves ébauchées de diverses longueurs. Tout annonce que les habitants de ces maisons solitaires consacrent leur temps à la boissellerie. Ce sont eux, en effet, qui, avec leurs confrères des hameaux voisins, exploitent ces beaux bois du Risoux, à la texture si fine et à la veine si régulière. Ils vont dans les foires et les marchés de tout le pays, vendre des *fustes*, des *tines*, des *brantes* et autres ustensiles, qui ont un cachet particulier et une réputation de fini parfaitement méritée.



La Frasse. C'est dans de telles fermes que l'on procédait aux travaux du boisselier. On pouvait travailler en partie sous le néveau. Cette maison existe encore aujourd'hui, peu changée.



La Frasse, Fontaine aux Allemands, à la limite Combenoire, étaient les derniers centres de fabrication avec le village du Lieu qui sut créer sur le tard sa propre entreprise de ce type, la Boissellerie du Risoud.

Hector Golay reste disert selon la coutume :

Feuilles d'utilité publique. — N° 16.

LA VALLÉE DE JOUX

1860 à 1890

PAR

HECTOR GOLAY

Greffier au Brassus.

LAUSANNE

IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & C^{ie}

1891

Il semblerait qu'ayant la matière première sur place et en quantité considérable, les industries qui travaillent le bois devraient être largement représentées à la Vallée de Joux; en réalité, et à l'exception des scieries, il n'en est pas ainsi; la plus ancienne, la boissellerie, est restée à peu près stationnaire, bien qu'elle ait maintenu sa bonne réputation; les fabricants du Lieu fournissent toujours le vignoble de leurs produits supérieurement confectionnés: tines, cuves, brantes, seilles de tous genres. Une ou deux fabriques de tonnellerie livrent à l'administration des tonneaux à poudre et des tonneaux à sel. La fabrication des vacherins nécessite l'emploi de boîtes légères qui se confectionnent aussi dans la localité. Une fabrique de

— 37 —

caisses d'emballage a été établie au Brassus, il y a une quarantaine d'années, par une famille du Bois-d'Amont; cette dernière localité, partie française de la Vallée de Joux, a du reste gardé la spécialité de cette fabrication.

Malgré la disparition de l'usine de Bon-Port, les scieries ont augmenté en nombre et en activité, et se sont merveilleusement perfectionnées; on compte une dizaine de scieries mues par l'eau, celle du Lieu possède en outre une machine à vapeur; les usines de MM. A. Audemars, au Sentier, E. Aubert, et Golay, au Brassus, Bouveret, aux Bioux, etc., sont les plus importantes à signaler. La plupart se sont mises successivement au niveau des établissements de ce genre les mieux appareillés; la scie circulaire, par exemple, peu utilisée autrefois, est généralement employée pour la coupe des petits bois qui, il n'y a que quelques années, étaient transformés en charbon pour les forges de Vallorbe.

Idem pour Ernest Aubert :

La Vallée de Joux

de 1890-1905

par Ernest Aubert



Lausanne

Imprimerie Georges Bridel & C^{ie}

1906

Extrait du *Journal de la Société vaudoise
d'Utilité publique.*

Une autre conséquence fâcheuse est la difficulté pour l'industrie du bois de se procurer la matière première à des prix abordables. Si les boisseliers du Lieu, qui s'occupent de la fabrication d'ustensiles en bois : seilles, brantes, cuves, etc., ont, nous dit-on, assez bien maintenu leurs positions, il n'en est pas de même des scieries, dont plusieurs, détruites par le feu, n'ont pas été reconstruites. Les établissements qui subsistent encore, ont beaucoup de peine à se maintenir, d'autant plus que la majeure partie de nos bois sont achetés par les marchands français. Ces derniers peuvent entrer en franchise en France, les bois suisses se trouvant dans une zone de dix kilomètres de la frontière, suivants les stipulations de la convention franco-suisse de 1882.

René Meylan, dans son étude de géographie humaine de 1929, devait mieux piocher le sujet :

LA BOISSELLERIE.

Cette industrie apparaît avec le début du XVII^e siècle. Il est certain qu'antérieurement déjà les habitants avaient confectionné de leurs propres mains tous les ustensiles nécessaires à leurs ménages et à la manutention des laits, mais ils n'avaient pas encore songé à tirer profit de l'habileté qu'ils avaient acquise dans ce genre de travail et de la qualité supérieure de la matière première.

Ils n'étaient pas sans avoir des relations avec la région de la Côte où l'Abbaye de Joux possédait des vignobles ¹ dont ils devaient faire régulièrement les charrois de vin. Ainsi s'établit, entre le vignoble où la demande en futailles allait croissant et le pays montagnard qui pouvait les livrer, un commerce dont les habiles artisans eurent en quelque sorte le monopole, si l'on en croit les jaloux : « ... ils sont les seuls d'entre les Sujets qui puissent assortir le Plat Païs de leur voisinage des bois et des vases qui lui sont nécessaires. Ils croient pouvoir profiter de la nécessité où l'on est de se servir de leurs mains pour mettre des prix de fantaisie à leurs ouvrages ». ²

Le fait est que vers le milieu du XVIII^e siècle, la boissellerie était la principale activité industrielle des 5000 habitants de la Vallée. ³ Les bonnes années du vignoble vaudois ont leur répercussion heureuse dans les montagnes. Ainsi, le bailli de Romainmôtier commande aux communes de la Vallée 200 « fustes » pour les vendanges de 1680. ⁴ L'activité des boisseliers fut encore stimulée à cette époque, grâce au développement pris par l'industrie laitière. Tous les récipients furent taillés dans le bois parfumé des vieilles forêts. Le marché s'étendait à tout le Pays de Vaud.

Cette intéressante industrie qui s'accommodait si bien de la main-d'œuvre temporaire fournie par la population agricole et pastorale pendant la morte saison, a subi une crise fatale vers la fin du siècle passé par l'introduction, dans le pays, des récipients métalliques. En même temps, le remplacement des tavillons sur les toitures par d'autres matériaux incombustibles a contribué à la déchéance de la boissellerie. Le développement de la fabrication des vacherins, fromages à pâtes molles exigeant une sangle et un emboîtage, n'a pas suffi à enrayer ce recul. Le Bois-d'Amont fournit aujourd'hui une partie des boîtes nécessaires.

La commune du Lieu est restée, plus que les deux autres, fidèle à cette industrie et les produits de ses quelques boisseliers s'égrènent encore dans le vignoble et dans les alpages. ⁵

¹ A Saint-Saphorin sur Morges, Lonay, Echichens, Allaman, Luins, Bougy, etc.

² *Procédure* (52) I, p. 23.

³ *Procédure* (52) I, p. 13-14.

⁴ L. REYMOND (42), p. 127.

⁵ Au recensement de 1920, on ne compte plus que 15 personnes actives dans la boissellerie.

On peut s'étonner, à juste titre, du peu de profit que la Vallée de Joux tire de ses forêts autrement que par la vente directe. Il est pourtant peu de régions plus favorisées, soit par l'abondance du matériel disponible, soit par les réserves de main-d'œuvre, soit par les communications.

La faute en est avant tout à l'horlogerie, industrie qui a longtemps offert des gains rapides et supérieurs à ceux de toute autre activité industrielle. Il semble pourtant que les dangers qui découlent d'une industrie unique, soumise à des crises périodiques, devraient engager les milieux intéressés à en favoriser d'autres, en particulier celle du bois, géographiquement si bien à sa place.

Certains indices paraissent révéler qu'un mouvement commence à se dessiner dans ce sens. La construction de chalets d'habitation, de provenance étrangère à la Vallée, a piqué au vif charpentiers et menuisiers, auxquels rien ne manque pour rivaliser avec la meilleure production étrangère.

Pourquoi la Vallée de Joux n'exporterait-elle pas des chalets, des meubles de sapin, des boiseries, diverses pièces de menuiserie et des articles de lutherie ? Est-il exclu qu'une papeterie utilise jamais la matière première dirigée, à l'heure qu'il est, sur les fabriques soleuroises ? ¹

René Meylan , La Vallée de Joux, 1929.



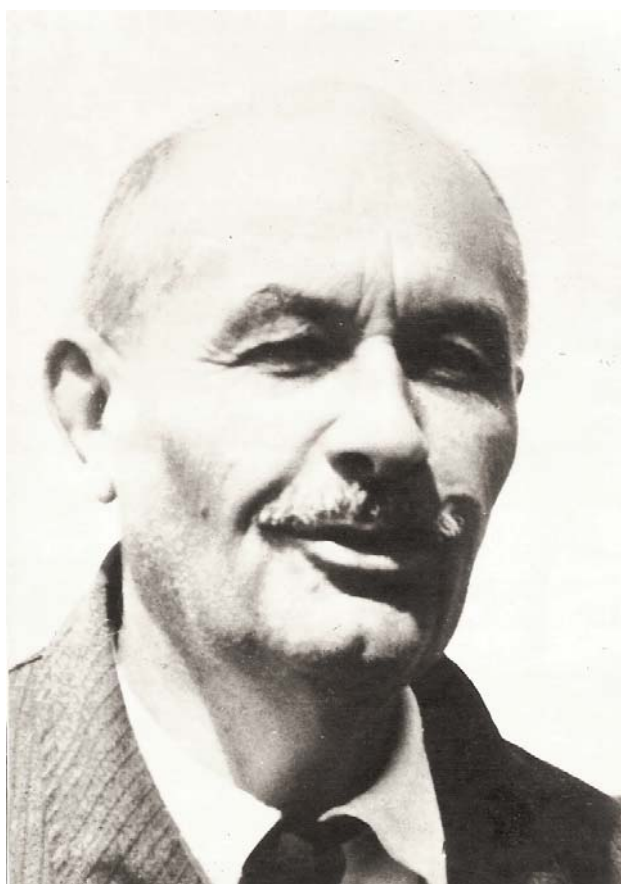
René Meylan (1894-1978) au Grütli en 1941.

Mais ce n'est réellement qu'Auguste Piguet qui allait traiter de la boissellerie, cette fois-ci non plus en survol, mais avec force détails. Il revient sur le sujet dans nombre de ses ouvrages :

La boissellerie. Celle-ci et la confection des échalas, des "passés", pour nous servir du vieux terme local, occupa longtemps bien des bras. On peut être sûr que les Prémontrés, possesseurs de superbes vignobles ne se firent pas faute de faire fabriquer cuves, tonneaux, brantes, seilles, seillons et échalas par leurs administrés de la montagne.

Les livraisons ne figuraient pas explicitement au nombre des servitudes. Il paraît peu probable qu'il faille les comprendre sous la rubrique "diversa onera et usagi", qui fait suite à la mention des charvois obligatoires de vin dans la Reconnaissance de la communauté et du village du Lieu (Tervier II, 211 B). Berne, héritière de ces servitudes, s'en serait prévaluée pour obtenir, sans bourse délier, vases de bois et échalas. Or, comptes et verbaux des trois communes prouvent à l'évidence

- 18 -



Auguste Piguet, professeur puis historien (1874-1960)

que LL.EE. payèrent normalement leurs commandes de ces articles.

Le bailli et les gouverneurs des communes traitaient chaque année de la fabrication et de la livraison des articles en bois. Les premiers s'engageaient à fournir dans un certain délai les marchandises nécessaires à LL.EE. Bursins en absorbait le plus gros. Les soumissions une fois publiées à l'issue du prêche, les artisans intéressés prenaient engagement de fournir tant d'articles, selon leurs possibilités. Il existait déjà, au XVII^e siècle, des rôles de fustiers, de tonneliers, "bareilliers, douviers et échalassiers". Pour éviter les contestations, chacun des contractants recevait un billet. Il y avait ainsi des billets de fustes, de cercles, de fonds, de douves, de "leittes" (liteaux ?), et autres ¹⁴⁶.

Comme on pouvait s'y attendre, des difficultés surgirent, notamment pour retard de livraison. Ainsi, en 1767, la direction des sels se plaignit amèrement de l'inexécution des 500 tonneaux promis. De guerre lasse et pour être mieux servis, les baillis s'adressèrent à l'occasion à des tonneliers de Bourgogne. Tel fut le cas en 1746 et 1754. Les Combiens, s'estimant lésés, adressèrent une supplique au gouvernement. Deux ans plus tard une délégation intercommunale s'en allait à Berne demander que la fabrication des tonneaux fut désormais confiée aux gens de la Vallée.

La question des prix jouait aussi son rôle. C'est ainsi qu'en 1739, nos tonneliers refusèrent de travailler aux conditions qu'on cherchait à leur imposer.

Les trois communes s'attribuaient fréquemment un certain nombre de sapins propres à la boissellerie dans les forêts où elles jouissaient du droit de bochéage. Chacune 200 plantes en 1746, 100 en 1755, toutes aux Trois Chalets. Le bailli d'Aubonne daigne accorder le permis de coupe. Prix de vente 4 batz par plante.

Pour éviter les abus, LL.EE. faisaient procéder de temps à autre à l'inventaire des bois de futaille, de marinage et d'affouage. Les particuliers coupables d'avoir revendu les plantes obtenues pour futailles, construction ou réparations, se voyaient privés de toute distribution l'année suivante. Des maisonneurs (d'abord deux par commune, puis trois dès 1789) veillaient à l'emploi correct des bois octroyés.

De graves excès eurent lieu dans les forêts au début du XVIII^e siècle. En 1706, un mandat baillival interdit toute coupe quelconque. Une délégation de tonneliers et de douviers partit pour Romainmôtier demander grâce. Sans doute eut-elle gain de cause, puisque les distributions de

bois recommencèrent. L'interdiction en question devait paraître d'autant plus étrange que l'année avait rempli abondamment caves et greniers. Tout semblait ainsi plutôt pousser à la fabrication de vaisseaux complémentaires. En cette année privilégiée, le vin ne se vendait-il pas au prix dérisoire de 6 crutz le pot ?

Les forestiers prenaient toutes sortes de précautions pour prévenir les délits. En 1773, les maîtres-tonneliers furent conviés à venir en corps, un certain jour et à certaine heure, couper des branches de hêtre pour des cercles de tonneaux. Les minces tiges, mises en lots de même valeur, furent finalement partagées entr'eux.

Les gardes découvraient-ils sous la mousse des troncs fraîchement coupés et non pourvus de la marque communale réglementaire, vite ils s'en allaient contrôler les troncs déposés près des maisons, sur les "amatonnoirs" ou vers les scieries. Ils en détachaient une mince rondelle à la base, à appliquer sur la souche en forêt. Si les sections coïncidaient, si les veines du bois se rapportaient, la preuve du vol devenait évidente. Cette opération, des plus fréquente, s'appelait "natronquage", *rătrunțâ-dzou* en patois.

Le règlement des bois ne batinait pas, même quand il s'agissait de vétilles. Couper au printemps des branchettes de hêtre feuillues pour l'affouragement des chèvres pouvait causer des ennuis au pauvre chevrier. A plusieurs reprises, les jeunes gens du Lieu, convaincus d'avoir coupé des sapelots pour des "arbres de mai", se virent mis à l'amende (1739 et 1752). Dans un des cas, grâce fut faite, sous promesse de ne pas récidiver. On voit que la loi Béranger existait déjà en principe de ce temps-là.

Toute sortie hors du pays d'articles en bois était, dans la règle, prohibée. Les infractions à cet article du règlement ne durent toutefois pas marquer, à preuve que maint fustier s'entendit à évider les douves en vue de la contrebande du tabac. Il reste, tout près de chez moi, de curieux échantillons de ce genre d'ouvrage.

L'établissement et le maintien des cloisons exigeait beaucoup de bois. Avant l'érection progressive de murs secs, des barrières de bois séparaient les propriétés boisées. Elles servaient de clôture aux bois à bamp et aux pièces de terre passées à "clos et à rechord", c'est-à-dire soustraites au droit de vaine pâture.

Des excès furent commis. Un arrêt souverain de LL.EE. du Sénat de Berne (24 septembre 1679) prescrivit "qu'il ne serait plus loisible de faire des cloisons avec des jeunes plantes, mais avec "étaves", employant à cet effet les gros sapins les moins propres à la futaille".

Signé: Gross le Jeune, secrétaire d'état.

Le mot "étave" a disparu depuis longtemps de notre parler. On se demande même s'il y fut jamais d'un usage courant. Il désignait des poteaux verticaux. Le gouvernement les préconisait donc en remplacement du système de barrière à pieux croisés sur lesquels reposaient obliquement de longues tiges (bœr a pda palin).

Etâve (, répond au latin statua.

Les échalas à livrer chaque printemps au château de Bursins, devaient avoir une longueur réglementaire de 4 pieds de roy et 4 pouces. Le gouvernement accordait aux "échalassiers" tant de plantes par millier de "passés" à fournir (une plante par millier en 1744; mais 7 plantes, dont le 1/3 il est vrai de maculées, pour deux milliers, en 1751).

La commande annuelle se répartissait entre les familles les plus besogneuses des trois communes. Les 16.000 échalas, requis en 1740 de la commune du Lieu par le bailli Rodt, furent répartis en 7 lots. En avril 1742, 9 particuliers se chargèrent de la fabrication de 15.000 échalas jugés indispensables.

Nos ouvriers en bois ne travaillaient naturellement pas pour le seul bailli. Durant les XVI^e et XVII^e siècles, ils fournirent entr-autre: 2 milliers d'arcelles pour le château de la Savraz rendus sur place au prix de 16 florins (1667) -. Des tonneaux pour le Prioré d'Orbe¹⁵ (1672). Des douves et des fonds de tonneau pour le bailli de Lausanne (1677)-. 3 douzaines de brouettes pour ceux de Morges (1679)-. Des barils pour Berne (1691)-. Des billons et éplaterons pour le port de Morges (1692)-. 660 douves pour Genève en 1754 - et autres.

Lorsque la guerre sévissait aux frontières, Berne faisait procéder à l'inventaire minutieux des ressources de la région. Pendant la guerre de succession d'Espagne (1708), les autorités eurent à dresser le rôle exact des chevaux, charrettes, moulins, fours, "thoilles de face"¹⁶, tonneaux et autres articles.

Les verbaux et les comptes du XVI^e siècle finissant évoquent une commande de palissades. A une occasion, on spécifie qu'elles étaient destinées à Genève. Il paraît s'agir de ces hautes claies de bois qui,

placées au pied et à quelque distance des remparts, constituaient une première protection contre une attaque par surprise. Certaines gravures de la vieille Genève permettent de se rendre compte de la nature de ces engins. Les baillis, nous en ignorons la raison, s'opposèrent à la livraison des palissades. Des délégués s'en furent implorer l'autorité de mettre fin à ces "molestes" (1691-1696). Depuis lors, il n'est plus question de palissades dans les documents consultés. Peut-être la mode en avait-elle passé.

Au XVIII^e siècle, les industries lapidaires et horlogères enlevèrent à la boissellerie une partie de son importance. Peu à peu l'ouvrier abandonna le jabloir (dzeraje) pour la roue de plomb et la lime.

La commune du Lieu comptait encore bon nombre de boisseliers au siècle dernier. Mais, le fer blanc fit au bois une concurrence terrible, réduisant finalement à peu de choses la fabrication d'ustensiles en bois. Ce dernier possède pourtant une supériorité évidente sur son rival: il ne connaît pas la rouille. Je sais des "bagnolets", vieux d'un siècle ou de deux, demeurés à l'état de neuf.

Pour remédier à la mévente, on créa au Lieu une centrale pour remiser les stocks. Rien n'y fit. Il fallut la seconde guerre mondiale pour rendre à la fine boissellerie le prestige qu'elle mérite.

Auguste Piguet, Le travail du bois, Le Pèlerin, 1986.

Boisseliers. Quelques renseignements complémentaires sur leur outillage ne seront pas superflus. Selon le registre des inventaires du Chenit, ces artisans se servaient vers 1760 entre autres de greppes (3) (57) et de davis, de grands jointiers (dzekao) (10) (58) (59) de gergillaux (dzardlao) de diverses grosseurs pour creuser les rainures des douves, certaines appelées gergillaux de fond (3) (25) (57) de tours (28), de planes pour faire les seilles, de gros marteaux à pousser les cercles (57), de tire-fonds (57), de trouelles et percets, grands et petits, certains à goge (112) (121), de goges ou es-seules (46) (58), de grives pour les grands trous (57), de chaises spéciales (3/4), de couteaux-parois (kuté paryao) (58) d'échaupres de différentes grosseurs (58), de fers à chapusé (58), de gébres. Leur atelier renfermait des assortiments de fustallerie, soit des douves à 5 et 6 tours, des dites à huile et à fromage, des fonds, des cercles pour fustes, tines ou simples tonneaux (4).

Notes. L'un de ces boisseliers laissa un stock ouvragé comprenant 3 bossettes, une tine à roder, 5 cuvots, pour 53 fl. de douves à huile, 80 fonds à huile (pièce = 25 fl., 20 dits de 4 tours à 3 l = 3.90, 400 douves de 6 tours = 12 fl., 200 dits de 5 tours = 5 fl., 403 dits à fromage = 25 fl (26)

Lugeons ébauchés (77)
daviers (davi en français local), pince de dentiste et de divers artisans, menuisiers, forgerons. Anciennement David (Misc 1939 (68)

dzekao

edouves à fromage

Auguste Piguet, Vieux Métier, 1999, page 087

Boisseliers. — Les travaux sur bois jouaient un rôle de premier plan chez nos ancêtres. Les circonstances l'impliquaient. La matière première, ces beaux sapins du Risoud, presque sans nœuds et aux fibres d'une finesse exceptionnelle, s'offrait aux amateurs.

Grand fut donc le nombre des cultivateurs qui consacrèrent leurs loisirs aux travaux de boissellerie.

Conscients de leur dignité, nos boisseliers constituaient une sorte de hiérarchie. Les maîtres fustiers venaient au premier rang. Les tonneliers ou «bossa-tiers» occupaient le second. Puis venait l'équipe des fournisseurs de parties détachées : «douviers», fabricants de fonds de tonneaux et de cercles à l'usage des tonneliers du vignoble. Les humbles «échalassiers», signalés relativement tard, étaient regardés de haut par leurs confrères des autres catégories.



Le Lieu présente sa production boisselière lors d'un cortège à Lausanne à l'occasion du 150^e du canton de Vaud, le 14 avril 1953. Magnifique char qui devait laisser une belle trace dans la mémoire populaire.

belles plantes que l'on pût trouver. Il les fallait « senottes », c'est-à-dire fendant à gauche.

Les boisseliers de La Vallée exerçaient une sorte de monopole. On ne pouvait se passer d'eux. Ils exigeaient, à en croire la procédure du Risoud, des prix de fantaisie. Ils me paraissent singulièrement doux. En voici quelques exemples.

4 tonneaux de 3 setiers valurent ensemble 7 pauvres florins (une vingtaine de francs) à leur fabricant (1662).

Une tine de trois chars, fournie à M. de Crousaz, fut facturée 17 florins 6 sols en 1677.

44 douves commandées par le bailli de Lausanne lui revinrent à 11 florins, soit à 3 sols (75 centimes) la pièce (1677).

20 fonds, transmis la même année au bailli en question, représentaient 8 florins 9 sols.

Trois grandes fustes furent cédées pour 27 florins en 1679.

Une liasse de cercles valait 2 florins (1680).

52 douves fournies au bailli de Romainmôtier en 1680 se payèrent 15 florins. Elles étaient ainsi sensiblement plus coûteuses que celles livrées au bailli de Lausanne. Rien d'étonnant à cela, car il y avait douves et douves.

Signalons encore une série de livraisons intéressantes, faites par ordre.

Certains bâtiments seigneuriaux de Romainmôtier nécessitaient réparation. Les trois communes durent fournir le bois nécessaire. Des billets individuels enjoignirent aux habitants de procéder à la coupe et au charroi des plantes (1674 et 1679).

Le bailli de Morges chargea le Chenit de lui procurer deux douzaines de brouettes. Rendues sur place, elles revinrent à 40 florins (1680).

Les trois communes se virent sommées, en 1690, de fournir des palissades pour Genève. Ces barrières, dressées à quelque distance à l'extérieur des murailles,

Quelques mots encore sur l'importance des travaux de nos boisseliers.

Ils se chargèrent, en 1684, de confectionner trente fustes pour l'Abbaye-de-Mont, à raison de 13 florins pièce (39 francs). Le bailli Bêat-Louis Thormann menaça les retardataires de châtiment.

En 1695, il s'agissait de 200 fustes à fournir pour le compte de LL. EE. On parvint à livrer à temps 170 fustes au château de Morges. Le bailli Manuel dut réclamer le solde, destiné à Bursins (3 septembre).

Certains verbaux du Lieu vont nous donner de précieux renseignements complémentaires.

Un rapport envoyé à Romainmôtier déclare que les gens du Lieu fabriquaient annuellement un millier de fustes, tant d'un char que d'un demi-char, outre une quantité de citernes, cuves, cuveaux, seilles, seillons ou autres ustensiles en bois.

Tout porte à croire que les habitants du Chenit et de l'Abbaye déployaient dans ce domaine une activité pareille.

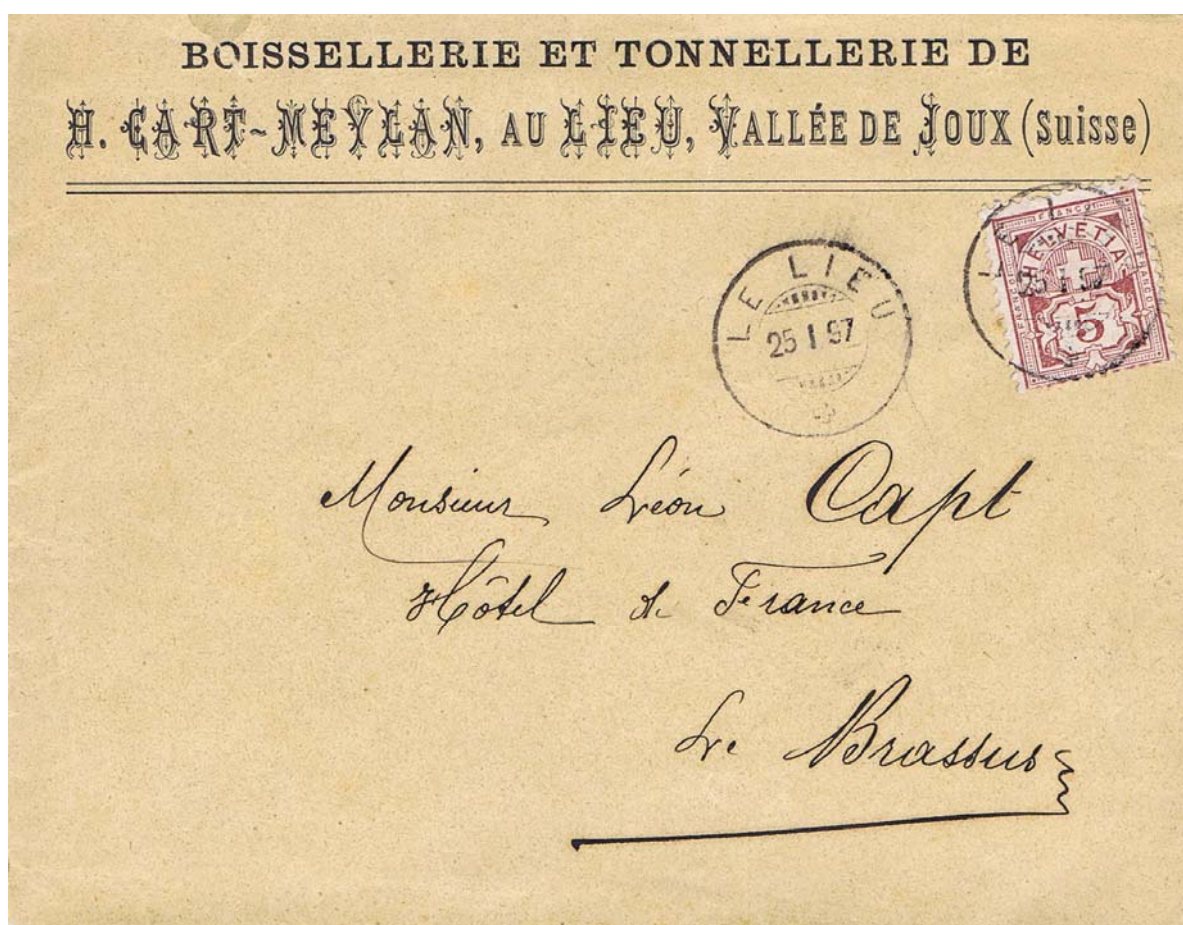
Il fallait pour cela une énorme quantité de bois. Au Lieu, chaque particulier touchait annuellement six plantes. Mais cela ne suffisait pas. On se voyait souvent contraint d'importer du bois de Franche-Comté.

Les boisseliers du Chenit se livraient occasionnellement à la *sculpture sur bois*. Certain moule à beurre, dit « tapette », signé D. R. et au millésime de 1698, se charge encore de témoigner de l'adresse d'un sculpteur improvisé qui résidait au Campe.

Auguste Piguet, Le Chenit II, 1952.

Boissellerie. — Avant de passer à la boissellerie proprement dite, disons quelques mots de la *sculpture sur bois*. Il semble que notre région ait été assez pauvre en ce domaine : quelques *potzes* (louches de bois dur de diverses dimensions), quelques moules à beurre. L'un de ces derniers porte un laci d'arabesques compliquées ; en bordure, les initiales gravées des sociétaires de l'association laitière du Crêt-chez-Isaac et le millésime 1715.

Les industries nouvelles, lapidairerie et horlogerie, damèrent peu à peu le pion à l'ancienne *industrie boisselière*. On en vint, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle du moins, à s'en tenir à la fabrication de pièces détachées : douves, fonds et cercles. On



évitait ainsi le transport onéreux de lourdes *fustes* ou *courtes*, toutes montées, par les chemins de montagne. Les propriétaires de vignobles, qui avaient leurs tonneliers à disposition, préféraient d'ailleurs voir le montage s'effectuer sous leurs yeux.

Si nos boisseliers travaillaient d'ordinaire pour les clients du vignoble, ils livraient parfois leurs produits à des grossistes qui les revendaient dans le bas-pays ou les échangeaient contre du vin, du blé, des fruits, des pommes de terre. Ce système du *troc* joua, les livres de raison en portent témoignage, un rôle de quelque importance.

Mais, comme du passé, les maîtres fustiers, tonneliers, douviers, échalassiers, bossatiers de nos montagnes devaient souventes fois s'astreindre à exécuter les commandes faites par leur bailli aux autorités locales, qui les répartissaient entre les gens du métier. En voici quelques exemples :

1739, 1742, 1745-1746, 1750, 1758, 1759, 1768 : Livraisons d'échalas, le plus souvent pour Bursins, quelquefois par la commune du Lieu.

1741 : Refus de fournir des tonneaux à sel au prix proposé.

1746 : Protestation des maîtres ..., Romainmôtier ayant fait pacte avec les Bourguignons.

1760 : Refus de fournir des liteaux pour Agiez.

1767 : Menaces vu le retard apporté dans la livraison de cinq cents tonneaux à sel.

Inventaires au décès et livres de raison (portant sur les années 1759 à 1784) nous permettent d'établir une liste des produits fabriqués par nos boisseliers : douves à huile, douves à fromage, fonds de 4, 5 ou 6 tours (sans doute fallait-il 4, 5 ou 6 de ces douves pour former le cercle), des cercles, et, parmi les *menus vases*, citons les brochets (biberons à veaux), les chargeaures et les déchargeaures (?), les ouviers, les seilles et les demi-seilles, les boilles à brante, à caux (présure), les boilles amanailées (pourvues de manailles), des boillettes.

L'outillage du boisselier comprenait des greppes, des davis, des grands jointiers, des gergillaux de diverses grosseurs (pour creuser les rainures des douves), des planes (rabots), des marteaux à pousser les cercles, des gages, des grives (pour percer les plus grands trous), des couteaux-parois (à deux mains), des échaupres, des fers à chapuisé (chapuiser), des géôbres, des gargeleurs de fond, des jointoirs, etc. Plusieurs de ces outils se rencontraient aussi dans les boutiques de charpentiers.

Le nom d'un certain nombre de boisseliers nous est connu par les documents.

Quelques charpentiers ou boisseliers finirent par se consacrer entièrement au *tournage*. On les appelait en patois les *tournins*. Le progrès de l'industrie lapidaire leur assura un gagne-pain par la fabrication des *fuseaux*. On connaît aussi maints *tranchoirs* et un curieux *boutillon* de leur fabrication.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971, pp. 151-153



Henry RoCHAT du Lieu, boisselier à la Boissellerie du Risoud, empile les brantes en cours de fabrication. Années 1950.

Mme Chantal Schindler-Pittet, dans l'ouvrage de François Jéquier, *De la forge à la manufacture horlogère*, 1983, première partie, livre une analyse succincte de l'industrie boisselière combière :

Implantée très tôt à la vallée de Joux, la boissellerie fut surtout florissante aux XVII^e et XVIII^e siècles. A. Piguet décrit ainsi les différentes catégories d'ouvriers sur bois :

«Les maîtres fustiers venaient au premier rang. Les tonneliers ou «bossatiers» occupaient le second. Puis venait l'équipe des fournisseurs de pièces détachées : «douviers», fabricants de fonds de tonneaux et de cercles à l'usage des tonneliers du vignoble. Les humbles «échalassiers», signalés relativement tard, étaient regardés de haut par leurs confrères des autres catégories.»¹⁹²

Les boisseliers travaillèrent d'abord pour le marché local puis le vignoble de la plaine. Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, les communes, puis l'Etat de Berne passèrent de plus en plus de commandes, qui étaient souvent mal accueillies en raison des bas prix octroyés et des délais de livraison trop courts.

Vers 1700, les habitants du Lieu à eux seuls fabriquaient chaque année «un millier de fustes, tant d'un char que d'un demi-char, outre une quantité de citernes, cuves, cuveaux, seilles, seillons ou autres ustensiles en bois»¹⁹³.

A partir de 1750, la fabrication des «fustes» et tonneaux céda la place à celle des pièces détachées : douves, fonds et cercles. La production baissa.

En 1863-1864, la boissellerie occupait encore environ 30 chefs de famille, selon Lucien Reymond, groupés principalement dans la commune du Lieu. Cette industrie subit une très grave crise à la fin du XIX^e siècle, consécutive à l'apparition des récipients métalliques. De plus, en même temps, le remplacement des tavillons sur les toits par d'autres matériaux incombustibles contribuait à détériorer encore la situation. Le développement de la fabrication des vacherins, qui nécessitent boîtes et sangles en bois, ne compensa pas les pertes. Au recensement de 1920, on ne comptera

¹⁹¹ Idem, p. 256.

¹⁹² Idem, p. 262.

¹⁹³ Idem, p. 266.

plus que 15 personnes actives dans la boissellerie¹⁹⁴. D'autre part, les moyens mécaniques lui manquèrent pour se développer et étendre son marché.

Et que disent les journaux ?

DES BRANTES DE LA VALLÉE À LA FÊTE DES VIGNERONS... Charles Lugrin, boisselier

Parce que le métier se meurt, tué par le plastique, Charles Lugrin est l'un des derniers boisseliers du canton. Et l'homme, passionné de son métier qui est davantage un art, se désole. Dans son atelier de Chez-le-Maitre, il continue pourtant à créer, comme ces peintres maudits qui s'abrutissaient de travail sans espoir de vendre leurs toiles. Pour Charles Lugrin, la Fête des vigneronns a été une occasion rare de travail et, surtout, de vente. Mais, aujourd'hui, les perspectives sont moins souriantes.

Charles Lugrin est né à La Frasse, au-dessus du village du Lieu. A 15 ans, il entre comme apprenti boisselier à la Boissellerie du Risoud. Il y travaillera, durant trente-cinq ans.

L'entreprise était alors prospère. On y fabriquait des brantes et des scilles à vendange, des articles de fromagerie, des scilles à lessive, d'autres pour la choucroute, des cuveaux à fleurs. On utilisait le chêne mais surtout ce sapin du Risoud, à nul autre pareil. « Il a une veine tellement fine qu'il ne bouge pas ! », affirme Charles Lugrin en fin connaisseur.

Vint le plastique. Et dans les vignes, dans les fromageries, dans les fermes, la matière synthétique, plus légère et moins coûteuse, eut tôt fait de remplacer le bois, dès le début des années soixante.

Se termina la boissellerie du Risoud. Et Charles Lugrin, la mort dans l'âme, s'embaucha comme manœuvre dans une scierie puis dans une menuiserie-charpenterie. Toujours le bois. Mais les piles de planches que l'on scie à la chaîne procurent infiniment moins de satisfactions que l'objet façonné avec cette tendresse que savent mettre dans leurs gestes ceux qui aiment vraiment ce qu'ils font.

Un métier qui se meurt

Alors, pour ne pas perdre le contact avec ce métier qui se meurt, Charles Lugrin a monté un petit atelier, là-bas, Chez-le-Maitre, à côté de la ligne de chemin de fer. Et les trains le saluent au passage.

C'est là que, depuis une dizaine

d'années, Charles Lugrin retrouve son métier à la fin de la journée de travail. Pour le seul plaisir de créer. Car il n'a pas de dispositions pour la vente. Il a fait quelques essais, peu fructueux. On admire, mais on n'achète pas ou peu.

Pour la Fête des vigneronns, un commerce vecvysan lui a passé commande de quarante-cinq brantes et d'une cinquantaine de petites scilles. Elles seront de la fête, portée par les figurants des cortèges.

Pour la circonstance, Charles Lugrin a fabriqué des brantes en sapin du Risoud, cerclées de noyer. Des brantes un peu plus courtes, faites avec des douves plus minces qu'à l'ordinaire. Bref, des brantes de parade, plus légères que celles utilisées autrefois dans la vigne au temps de la vendange.

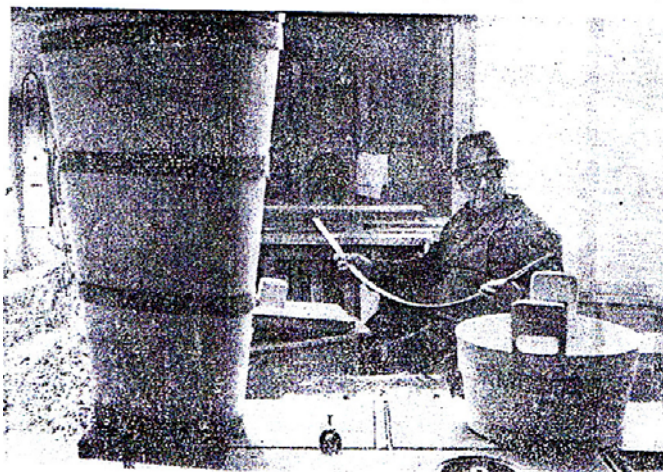
« La brante normale a une hauteur de 95 centimètres ; celles-là n'en ont que 80. Les douves — il en faut dix-sept ou dix-huit par brante — ont 15 millimètres d'épaisseur. Dans une brante ordinaire, elles ont 27 millimètres. Mais j'affinais les douves au milieu pour que la brante soit moins lourde ! » Une subtilité qui faisait la réputation des brantes de la Boissellerie du Risoud : elles contenaient autant que les autres tout en étant moins lourdes. Cela se sentait sur les épaules du brantard.

Combien de temps faut-il pour fabriquer une brante ? « On disait que celui qui « caillait » sa brante en une journée était un bon boisselier ! » Le critère est toujours valable.

Ces brantes, Charles Lugrin les a livrées avant la Noël. Il lui reste quelques petites scilles à faire. Chômeur, ce n'est pas le temps qui va lui manquer. Mais après ?

Après, Charles Lugrin continuera à travailler, en espérant que l'on saura redonner à l'article en bois la place qu'il mérite. Cela ne suffira certainement pas à sauver le métier. Il y a belle lurette qu'il n'y a plus d'apprentis. Maître boisselier, expert aux examens finals d'apprentissage, Charles Lugrin n'a plus fonctionné depuis une quinzaine d'années.

G. H.



M. Charles Lugrin, l'un des derniers boisseliers du canton, travaille pour la Fête des vigneronns.



A gauche: taille, au couteau, de l'ouverture dans la ~~cuette~~ ~~est~~ enfilera l'onglette lorsque le cercle de bois sera fixé autour de la brante. Le banc sur lequel la ~~pièce~~ ~~est~~ maintenant tire son nom («tête d'âne») de cette grosse boule de bois visible à droite.

A droite, une autre opération qui entre dans la fabrication d'une brante: après l'avoir fixée sur une espèce de chevalet de son invention, M. Victor Bélaz, un des ouvriers de l'entreprise, l'égalise à l'aide d'une «vastringue», sorte de rabot.

L'existence de la boissellerie dépend du choix des vignerons

La boissellerie est un artisanat peu connu et, de plus, rarissime, car elle ne se pratique plus guère que dans la vallée de Joux, pour la Suisse romande tout au moins, et même dans un seul village, le plus ancien de la contrée. Aussi cette entreprise dont la plus grande activité est orientée vers la fabrication des brantes, seilles, seillons, bossettes, tonneaux et autres récipients en usage dans les vignobles exporte-t-elle sa production dans toutes les régions vinicoles de notre pays (en Valais un peu moins qu'ailleurs, car on y fabrique

encore des brantes en mélèze, beaucoup plus lourdes).

Mais le plastique est venu, depuis deux ans, faire une sérieuse concurrence à la sympathique et attachante entreprise familiale du Lieu. Du Lieu-de-Don-Poncet, pour être précis (Don Poncet fut le moine fondateur du village). De plus en plus, on voit dans les vignes, aux vendanges, des brantes en matière plastique, légères, de couleurs vives, et qui, naturellement, ont la faveur des hommes qui doivent les porter.

La boissellerie du Lieu tire

sa matière première de la splendide forêt du Risoud, inépuisable réserve, capital d'une valeur inestimable, où l'on trouve parmi les plus beaux sapins du pays (qui servent aussi à façonner les cadres des fenêtres et les cadres tout court). Elle produit, selon les besoins et les possibilités du travail, jusqu'à passé cent brantes par saison, faites en grande partie à la main, notamment pour les cerclages en noyer. Toutes les brantes en bois que l'on admire sur les robustes épaules des brantards vaudois ou italiens, montant et descendant dans nos vignes, proviennent du Lieu.

Grâce à la vigne, grâce aux belles traditions de chez nous, un très ancien artisanat s'est perpétué dans notre beau Jura. Espérons qu'il survivra, malgré l'invasion du plastique... Jean Forret

24 Heures, vers 1977.

Mais le plus beau témoignage est celui de Victor Bélaz, ancien boisselier, recueilli avec beaucoup de sensibilité par Anne-Marie Prodon en 1992 :

Anne-Marie Prodon

LE PAIN DE LA TERRE

Les montagnards racontent



En vingt cinq chapitres, trente cinq montagnards, hommes et femmes, racontent la vie de cette première moitié de siècle, dans leurs villages du Haut-Jura. Vallée de la Valserine, vallée de Joux, séparées des riches plaines des Pays de Gex et de Vaud par la barrière des Monts Jura, l'une appartenant à la France, l'autre à la Suisse. Ils ont en commun un même sang, celui de la montagne.

Gens de la terre, attachés à leur village, à leurs sapins, ils ont mené une même lutte pour trouver le nécessaire à la vie quotidienne, dans un pays aride, soumis aux grands vents du nord.

A travers des anecdotes tantôt drôles, tantôt tragiques, ils témoignent d'une vie rude et saine, qui a fait d'eux des êtres robustes, tenaces, déterminés et ingénieux pour affronter les réalités de la vie.

Des témoignages de vie qui nous vont droit au cœur et qui nous questionnent au cœur de notre vie actuelle.

A.-M. Prodon

Pour l'amour du bois

« On est combier dans l'âme ! On est né à la Vallée, on y a fait l'apprentissage de menuisier et on ne l'a jamais quittée ! »

C'est Victor Bélaz qui me disait cela, dans la salle à manger familiale où il avait réuni les objets et les outils du boisselier, pour me les présenter. C'était en mai 1991.

« Je suis né en 1937 au Sentier — me disait encore Victor. J'ai appris le métier de menuisier et je n'ai jamais quitté ma Vallée ! Je tiens à ma région. Si je m'en éloigne un peu (oh, pas trop loin !) je suis tout content de retrouver mes sapins quand je rentre. C'est fou ! C'est comme ça ! Alors c'est pas étonnant que l'on soit dans le bois ! »

De la menuiserie, Victor était passé à la boissellerie après avoir épousé la fille de Charles Lugrin, le boisselier du Lieu. Il fit l'apprentissage sur le tas, avec un beau-père, qui avait lui aussi l'amour du bois et la passion du travail bien fait. Il travailla avec lui, de 1960 à 1964, avant que ne meure ce beau métier millénaire.

Et Victor raconte :

« Autrefois, tous les ustensiles de la campagne étaient en bois. On faisait des *seillons* à traire, la *maître* à veau, les *bagnolets*, la baratte à beurre, la seille à choucroute, la seille à lessive, le cuvier et aussi la bossette à purin. Ça c'était principalement pour les paysans de la Vallée. Et puis alors, pour les cantons romands, le matériel à vendange : la *brante*, la *bossette*, le tonneau à sulfater et la *gerle* qui est la seille à vendange typiquement neuchâteloise.

Les petites pièces, je serais encore capable de les faire, mais alors les grosses comme la *bossette* à vendange ou à purin, je ne crois pas ! Ça c'était pénible à faire ! Pour une *bossette* de cinq mille litres, on avait des pièces de plus de quatre mètres de haut ! Pour les assembler, il fallait que l'angle soit juste pour arriver au bel ovale. On avait des gabarits pour préparer nos douves. On appelait ça le crochet. On avait donc des crochets de plusieurs dimensions (98, 105, 118 jusqu'à 140) selon le diamètre qu'on voulait. La *bossette* à purin était toujours ovale, elle résistait mieux aux chocs qu'une carrée, par le fait de la tension. On a vu souvent des *bossettes* carrées qui s'effondraient. Vous comprenez la partie plate, vous avez beau serrer, elle aura toujours tendance à s'effondrer, tandis qu'avec l'ovale tant qu'elle est serrée, elle tient par ses joints. Par contre, il arrive qu'en vieillissant les douves ne joignent plus. On dit qu'elles *s'égraisillent*.

Donc pour monter les douves d'une *bossette* à purin, on plantait un clou de soixante millimètres (sans tête) dans une partie, pour les tenir à l'assemblage, autrement tout serait tombé ! Une fois montée, elle n'avait pas de fond ni d'un côté ni de l'autre, on affranchissait parce que les douves n'étaient pas forcément alignées. On la passait sur une grosse toupie, vous savez, le boisselier n'avait pas d'outillage spécial, alors chacun bricolait ses outils. On avait sur l'arbre de la toupie un fer horizontal qui tournait à trois mille tours minute. Il fallait que les douves s'alignent pour faire la rainure où le fond doit s'emboîter. La rainure se marquait aussi avec une circulaire bricolée qu'on faisait tourner à l'intérieur jusqu'à ce qu'on ait réduit l'épaisseur à quarante, quarante-cinq millimètres. La rainure était toujours plus faible que l'épaisseur du fond, parce qu'on n'arrivait jamais à avoir quelque chose de vraiment plat, du fait que les planches étaient collées. Ce fond, on le passait à nouveau sur la toupie pour le tirer d'épaisseur. On arrivait à quarante comme pour les douves. Les douves n'avaient pas toutes la même largeur. Les plus larges, on les gardait pour la partie plate, ovalisée, et les plus étroites pour les arrondis qui étaient plus resserrés, pour qu'on ait moins de matière à supprimer une fois assemblées. Les angles de chaque douve étaient obtus. Alors il fallait donner la forme à la main, avec le rabot pour que l'arrondi soit le plus régulier possible. La *bossette* était couchée à l'horizontale par terre. On la fixait avec des coins et on y allait sur toute la longueur de la pièce.

Une fois que la forme était plus ou moins donnée, il fallait poncer. On avait une ponceuse pneumatique. C'était une sorte de cylindre en caoutchouc qui se gonflait et se tenait par la compression sur un arbre flexible de papier de verre. On ponçait notre *bossette* avec. Une fois qu'elle était prête, on finissait de cercler, toujours de pointe, jamais couchée. C'est alors qu'on enfilait le cercle depuis tout en haut. Il fallait le faire descendre et serrer. C'était le cercle provisoire. Le premier cercle qui n'était jamais précis. On avait le diamètre, mais à deux centimètres près. On avait les cercles de montage et les cercles définitifs.

Pour la *bossette* à purin, c'était toujours des cercles métalliques. Le cercle, il fallait l'évaser. Pour cela, on le tapait sur l'enclume, dans la moitié intérieure ou extérieure. Il fallait donner des coups de marteau tous les trois à quatre centimètres. Ça poussait le métal et ça l'allongeait. Le cercle avait alors un certain évasement. Il était plus petit sur la partie supérieure et plus long sur la partie inférieure.

Quand on cerclait, on commençait par le bas. Il fallait taper avec le gros marteau et puis la *touche* pour faire serrer les douves les unes contre les autres. Sur une grosse *bossette* à purin, vous aviez huit à dix cercles. Il fallait taper tout le tour de la *bossette* pour descendre le cercle et le faire serrer. La *touche* on l'utilisait uniquement pour les cercles métalliques. Ceux en bois se montaient différemment. On avait plusieurs modèles de *touche*. Certaines *bossettes* avaient du fer de six millimètres d'épaisseur. Je vous assure que là, il fallait taper pour faire descendre ! On mettait une corde pour serrer et on allait dans la *bossette* avec le marteau pour arriver à être le plus précis possible !

Une fois qu'elle était assemblée et montée, il fallait faire la *portette*, pour verser le purin. On la découpait une fois que tout était fini. C'était relativement simple. On prenait dans un massif, sur le plat, donc ça ne diminuait pas la pièce dans les angles. On remettait la pièce qu'on avait enlevée. Il fallait garder la forme initiale.

Avant de mettre les fonds, il fallait goudronner. On chauffait notre goudron sur le gros fourneau qui servait à chauffer l'atelier. On prenait le goudron chaud avec un chiffon au bout d'un grand bâton et on badigeonnait l'intérieur. Je vous assure que ça dégageait au point de vue odeur ! C'était pour avoir la meilleure conservation possible et éviter une pourriture trop rapide.

Pour la *bossette* à vendange, on brûlait l'intérieur pour tuer le nerf du bois, afin d'éviter trop de tension sur les cercles. Une fois qu'elle était assemblée avec les fonds prêts à être emboîtés, on la descendait dans une fosse. On la plaçait de pointe et on mettait des buchilles à l'intérieur. Alors là, c'était une aventure, je vous assure !

Un allumait les buchilles au fond, et puis l'autre était en haut sur un escabeau avec une grande tôle plate et deux bouts de bois pour la tenir. Il donnait le tirage. Le tirage se faisait par-dessous avec l'appel d'air. Le feu partait d'un coup ! Il fallait tenir la *bossette* en équilibre pour qu'elle brûle tout le tour, régulièrement, le long des douves. Celui d'en haut avait un *boillon* d'eau et quand on avait l'impression qu'elle avait été suffisamment brûlée (enfin superficiellement !) on lançait l'eau à l'intérieur pour éteindre le feu. Il n'aurait pas fallu laisser trente secondes de plus ! Fallait avoir la tôle à portée de main, lancer le *boillon* d'eau et en même temps, mettre la tôle pour étouffer le feu ! Ça c'était des aventures, je vous assure ! Rendez-vous compte, dans un atelier où il n'y avait que du bois !!! Je me demande comment la maison n'a jamais brûlé ! On n'a jamais eu de problèmes, mais par contre le plafond de l'atelier, je l'ai toujours vu noir ! Faire les *bossettes*, c'était extrêmement pénible. Les *brantes*, les seilles, ça allait, mais alors les *bossettes* !!! »

Victor me montrait sa collection de petits ustensiles fabriqués dans l'atelier du Lieu, à la grande époque, quand les paysans venaient passer commande avant la montée. Et il m'expliquait comment se faisait un *seillon* à traire.

« Voyez, c'est plus épais au fond : cinquante-cinq millimètres et puis vingt-cinq ailleurs. La douve de la *manaille*, par contre, a toute son épaisseur. Tout est découpé dans la masse. Si le fond est si petit de diamètre, c'est pour la résistance aux chocs. Vous comprenez, quand vous allez traire, le seillon est souvent posé brusquement. Et puis, il faut aussi la forme pour le tenir entre les jambes, c'est pourquoi on fait un maximum de pointe. Et en même temps, le cintre intérieur pour donner le diamètre. Et tout est pris dans la masse !

Pour faire un *seillon*, il fallait choisir son bois, et le cercle. On comptait trois jours pour la fabrication, mais on n'en faisait pas qu'un à la fois ! On avait toujours une série de quinze ou vingt. Mais je

peux vous dire que pour en faire un, il faut plus d'un jour de travail manuel. C'est un sacré boulot !

Les cercles étaient en bois. En noyer, c'est le seul bois qui peut prendre une certaine souplesse en le cuisant. Parce qu'il fallait arriver à donner la forme, pour former le cercle. Le point délicat, c'était pour faire l'*onglette*, car il fallait enlever de la matière et enfiler l'*onglette* ! On prenait la longueur à la ficelle pour avoir le diamètre. On choisissait le bois en fonction de ses réactions plus ou moins nerveuses en le sortant de la machine. On façonnait l'*onglette* avec le *betset* au *banc d'âne*. Les cercles étaient numérotés au crayon. Le numéro correspondait au diamètre de la pièce. Une fois que tout était prêt on faisait cuire trois à quatre heures dans la chaudière. Quelquefois, on les mettait le soir et on les ressortait le lendemain matin. Le bois devenait vraiment souple. Alors, vous comprenez que pour enfiler l'*onglette*, il fallait que le bois fasse un quart de tour. Donc, il devait être souple. Oh, on faisait vite en sortant de la chaudière ! Parce que le bois refroidit rapidement ! Mais alors, il était chaud je vous assure ! Ça ne réussissait pas toujours ! La longueur, le diamètre tout était bon, mais le bois sautait. C'était quand on manipulait la partie la plus étroite. C'est délicat ! Il y avait des séries qui allaient très bien et d'autres beaucoup moins. On arrivait bien à vingt, vingt-cinq pour cent de perte ! Alors, il fallait recommencer !

On choisissait autant que possible du noyer blanc, c'est-à-dire du jeune noyer qui a la partie extérieure beaucoup plus tendre. Si vous remarquez bien, sur un plateau, vous avez toujours du bois blanc à l'extérieur. Plus vous allez au cœur, plus le bois est foncé. Mais avec le temps, il prend sa couleur. Si on avait un petit nœud pas de problème, mais quand c'était une *jarbarette* transversale, alors là, inutile de vouloir le travailler, on savait d'avance qu'il allait sauter !

En principe, tous les petits objets étaient cerclés de bois. La *brante* à vendange avait trois cercles en bois. Pour la *brante*, il fallait aussi évider la première douve pour que le cuir de la bretelle puisse passer derrière le cercle.

On faisait aussi des cuves de laiterie. Des grosses cuves carrées pour mettre le petit-lait. Il y en avait aussi des ovales et des rondes. Elles étaient toujours en mélèze, c'est le seul bois qui résiste à l'acidité du petit-lait.

Une fois, mon beau-père avait fait une citerne d'alpage, au Mont-Tendre. Mais c'est vieux ça ! Je ne sais pas si elle existe toujours ? Une citerne enfouie dans le sol. Là, c'était tout en sapin. Une citerne d'alpage, si elle est maintenue avec de l'eau en permanence, elle reste toujours en état. Le bois se conserve beaucoup mieux, soit dehors, soit dans l'eau. Si vous observez un piquet de clôture, vous constatez qu'il se pourrit toujours au ras du sol, au contact air-humidité. Si vous le prenez plus haut, il est sec et si vous l'arrachez, vous vous apercevez qu'il est plus sain dans le sol. C'est pourquoi il casse au ras du sol. »

L'art du boisselier, c'est aussi celui de la bonne utilisation du bois en fonction de sa nature même. Alors, pour être sûr de la qualité, on va choisir soi-même son bois.

« Pour toute la boissellerie, on utilisait des bois qui n'étaient pas coupés à n'importe quelle période de l'année, comme ça se fait à présent ! Le bois on l'achetait sur pied, au Risoud, au lot n° 2 qui est propriété de la commune du Lieu. Le beau-père allait avec le garde forestier choisir les plantes d'après l'aspect, la résonance. Il fallait une certaine habitude pour reconnaître le bois. Surtout quand il s'agissait d'un bois de tout premier choix.

Le bois était abattu à partir du 20 août, au moment où la sève commence à redescendre, quand elle reprend ses quartiers d'hiver. Ça évite beaucoup de perte et beaucoup de bleuissement du bois. À ce moment là, on s'occupe moins des lunes. Après c'était le bûcheron qui abattait, en août, et qui sciait au début de l'hiver. Le bois commençait à geler quand on allait le chercher, ce qui ne gêne en rien une fois qu'il est scié. On l'amenait derrière l'atelier pour l'*embâtonner*. On l'empilait plateau par plateau avec un liteau entre deux, pour que l'air circule bien. On balayait tous les plateaux qui sortaient de la scierie avec un balai de riz, pour enlever la sciure. Vous savez le dépôt qui se fait sur les planches, ça chauffe le bois et ça provoque de la pourriture. Après il devient bleu. Et puis, on attendait que le bois soit sec pour l'utiliser. On compte un centimètre de séchage par année, pour le sapin. On a eu rentré du bois plus vite, qu'on pré-débitait et qu'on plaçait au-dessus du fourneau. On n'a jamais utilisé du bois de séchoir, parce que le séchoir tue le nerf du bois. Le bois devient cassant et il pourrit bien plus vite

qu'un bois séché naturellement à l'air. Alors, évidemment, il fallait une certaine réserve !

Vous savez, le sapin du Risoud, il est reconnu pour la finesse de sa texture, donc de ses veines. C'est à cause du sol très calcaire et aussi de son exposition sur le versant sud de la montagne. Le bois du versant nord est toujours plus nouveau, plus gros de texture. On y trouve aussi des bois de résonance que les luthiers viennent choisir sur place, pour fabriquer des violons. Moi, je n'ai pas appris à reconnaître la résonance du bois, mais il y en a qui sont vraiment spécialistes pour cela ! Le bois du Risoud, c'est aussi la lenteur de sa croissance qui lui donne ses qualités de souplesse et de résistance.

Les menuisiers ont toujours dit que, si par exemple, vous faites des fenêtres en bois du Risoud, même si vous ne traitez pas, il deviendra gris, il deviendra brun, mais il pourra durer des décennies, voire des siècles dans certains cas ! Si vous employez un bois de plaine, que vous faites monter à la Vallée, il sera beaucoup moins résistant parce qu'il n'aura pas été acclimaté dans son plus jeune âge. Sa texture et son humidité ne sont pas les mêmes. Vous savez, c'est une erreur de croire que pour une fenêtre, le bois doit être absolument sec. Il doit avoir entre dix et douze pour cent d'humidité, pour justement, qu'il y ait cette fluctuation entre l'humidité extérieure et l'humidité ambiante. Si, par exemple, vous faites des fenêtres avec un bois de séchage artificiel, qui est plus cassant parce qu'on a tué le nerf du bois, les fenêtres pourriront deux fois plus vite ! Pour l'intérieur, c'est différent, il n'y a pas la fluctuation d'humidité.

Ce qui était important pour nous, c'était de savoir bien choisir le bois en fonction de son utilisation. Par exemple, quand on allait dans le fond d'un *seillon*, pour incurver la douve à l'intérieur avec la plane, on avait intérêt à choisir un bois pour que la veine aille dans le bon sens. Vous savez, il y a des veines qui peuvent être plus ou moins obliques et si vous la prenez à rebrousse-poil, le bois éclate. Il fallait toujours choisir le sens de la fibre pour qu'elle se rabote le mieux possible. Vous avez la veine de fil, qu'on appelle aussi veine d'os, et la veine plate qui est à l'extérieur de la bille.

Pour les cercles, on utilisait le noyer. Alors, pour trouver des noyers, il fallait chercher dans les campagnes, parce qu'ici, il n'y en a pas. On partait le soir après le travail ou le samedi. On a

fait combien de voyages ! On prenait la camionnette et on allait visiter les paysans pour leur demander s'ils n'avaient pas un noyer à vendre. C'était toute une aventure car il fallait savoir marchander pour s'en tirer au meilleur prix. Il nous arrivait de remonter certains samedis avec la camionnette chargée à bloc, c'est tout juste si les roues avant touchaient la route !!! »

Le travail du boisselier avait ses temps morts et ses temps forts. Il était dépendant de celui du paysan et du vigneron. Le moment de la montée et la période des vendanges. Cette dernière était la plus redoutée car les ustensiles exigeaient un temps de fabrication plus long.

« Les moments forts, c'était avant les vendanges. Ça commençait trois mois avant. Les gens venaient passer les commandes sur place ou écrivaient. On prévoyait plus ou moins à l'avance ce que la saison allait exiger au point de vue quantité. Il y avait toujours quelques vignerons qui téléphonaient une semaine avant les vendanges pour dire : dis donc, on vient de sortir notre matériel, on a trois à quatre pièces de fichues ! En général, on préparait toujours vingt à trente pièces de plus. Des fois, il nous en manquait, d'autres il nous en restait. On les portait au dépôt chez Piguet et on les reprenait l'année suivante. Le bois avait jauni, alors on reponçait un peu. Les cercles avaient pris du jeu, alors fallait aussi retoucher. Mais les pièces étaient intactes quand on les vendait. Vous comprenez, c'était tout du bois de premier choix.

On expédiait par chemin de fer. Vous savez la gare du Lieu, elle est au-dessus du village. Alors, quand on livrait une *bossette*, on la chargeait sur un char fait exprès. Il était en bois léger mais très résistant. Il mesurait deux mètres cinquante de long et avait quatre roues en bois cerclées et deux longerons. On roulait la *bossette* dessus. Elle tenait automatiquement dans l'écart des longerons. Et, hardi petit ! Il fallait tirer ! Une *bossette* pèse environ trois cents kilos ! Il y en avait toujours un pour pousser, heureusement ! Alors pour le retour, on montait sur le char, les pieds autour du *timon*, et on redescendait de la gare ainsi !!! Mais on avait trente à trente-cinq ans ! »

Victor avait sorti les outils. De vieux outils qui portent la marque du travail et la patine de la main du boisselier. Il m'expliquait leur fonction en les appelant par leur nom, propre à la Vallée.

« — Le *betset*, un couteau qui servait à faire la dernière retouche de l'*onglette* sur les cercles en noyer.

— Les *planes* pour affleurer le bois à l'intérieur des pièces incurvées. On en avait toute une série de plusieurs dimensions. Regardez, le manche est taillé dans la masse. Il est soit en noyer, soit en *foyard*.

— Les *touches* pour enfoncer les cercles. Avec une série en métal pour les cercles en fer et d'autres en noyer pour les cercles de bois. Les pièces de métal ont une encoche pour se poser sur la tranche du cercle afin de ne pas risquer d'*échouprer*, c'est-à-dire de glisser en tapant et d'abîmer le bois. Là aussi on avait différents modèles qui s'adaptaient à la grosseur des cercles.

— Les couteaux à deux mains pour donner la dernière retouche aux pièces. On affleurait à la machine, mais il restait toujours des bavures. Alors on mouillait le bois avec un chiffon, et avec le couteau à deux mains, on donnait le coup final. Il servait aussi pour faire le petit coup de chanfrein qui cassait l'angle au bord de l'ustensile. On avait une quinzaine de dimensions et de cintres différents. Ils étaient fabriqués par les forgerons. Ils faisaient un trou à une extrémité pour le pendre et à l'autre on y mettait une poignée de bois. On les affûtait à la meule et on les affilait avec la pierre à huile.

— Le *jargelet* qui est un rabot à deux couteaux, pour faire la rainure qui réceptionnait le fond de la bossette.

— Le *joigneu*, une sorte de grand rabot pour retoucher les douves de *brante*. Il est en pommier. Là, c'est le bois qui se déplace sur l'outil, et non l'outil sur le bois.

— Et puis, le marteau traditionnel avec un manche légèrement cintré. Il pèse deux kilos. C'est le poids minimum. »

Victor était allé décrocher un immense compas suspendu au mur de son appartement.

« Tenez, regardez, il est tout en bois et il doit bien avoir un siècle et demi ! Il est gradué en fonction des trois ou quatre dimensions qui étaient utilisées à l'époque. Autrefois, il n'y avait pas tant de ces modèles ! Ce compas, mon beau-père s'en servait encore pour tracer ses ovales.

Voilà — me dit Victor — tous ces outils ne servent plus !

C'est arrivé d'un coup, en 1964 ! C'est le plastique qui a tué le métier ! Les caissettes en plastique sont arrivées sur le marché, alors les vigneronns ont annulé les commandes. En deux années, tout a été détruit !!!

Mon beau-père n'a pas supporté. Il aimait trop son métier ! Il est tombé malade. Il l'aimait son travail et c'était un travail soigné ! Il aurait laissé passer beaucoup de choses sur une *bossette* à purin, ce qui était logique, mais alors, pour la *bossette* à vendange, c'était toujours parfait !

Une *brante*, c'était déjà beau comme ligne, mais alors, les siennes étaient artistiques ! Toutes faites avec de très belles pièces.

Moi aussi, j'ai aimé ce métier, si je n'avais pas eu du travail en menuiserie, je n'aurais pas fait d'autres métiers que boisselier. Le bois, c'est aussi ma passion !

Dans la famille, on est tous dans le bois. Le père de ma belle-mère était charron, mon beau-père boisselier, moi menuisier et ma fille a épousé aussi un menuisier. Ça fait quatre générations dans le bois ! »

★

La boissellerie du Lieu a fermé en 1964. Sa dernière livraison : quarante-cinq *brantes* et cinquante seilles qui furent portées en cortège à la fête des vigneronns, à Vevey en 1977. Comme un présage !

Le boisselier Charles Lugrin s'en est allé en décembre 1991.

Mais il reste chez les paysans de la Vallée et les vigneronns romands, ces beaux ustensiles de bois, qui portent l'odeur de la forêt du Risoud, et le cachet de la main du boisselier du Lieu : Charles Lugrin, l'artisan de la belle ouvrage.

Signalons ici que Victor Bélaz et son épouse on fait l'objet d'un reportage signé Jean-Philippe Rapp et Mathieu Wenger dans la série de Val TV : Raconte-moi le Risoud. Cela en 2018.



Victor Bélaz et Charles Lugrin à la boissellerie du Lieu (1961).





Les brantes (collection familiale).





Le plus grand connaisseur, question d'outil, restant Jean-François Robert qui, dans « La Mémoire des Combiens », Lausanne, 1994, nous livre l'éventail que voici :

Boisseliers et fabricants de râteaux

Avec sa production généreuse de bois de croissance lente et de veine fine, le Risoux devait engendrer des générations d'artisans capables de tirer le meilleur parti de ces *bois de fente* de haute qualité. De fait, la Vallée était réputée, au XVII^e siècle déjà, pour sa boissellerie: c'est elle en effet qui fournissait le vignoble en brantes, cuves et cuveaux, comme c'est elle qui ravitaillait les innombrables bergers d'alpages en gerles, baignolets, goumes et autres ustensiles indispensables. A telle enseigne que les boisseliers de la Vallée devaient importer du Jura français les bois de fente dont ils avaient besoin car la production locale n'y suffisait pas.

L'outillage est bien typé avec le couple *départoir - mailloche* tout d'abord, indispensable pour façonner les douelles sans rompre la fibre: le *départoir*, sorte de couteau à dos large et à poignée perpendiculaire et la *mailloche* taillée le plus souvent d'une seule pièce dans une branche de bois dur. Puis viennent les *planes* ou couteaux à deux mains, à fer droit ou cintré, la *wastringue* qui s'utilise de la même manière, mais pour les finitions, le *rabot* à

semelle convexe pour retoucher le creux des douelles, *rabot* qui ressemble à ces buvards «à bascule», montés sur lame d'acier arquée qui avaient remplacé la coupelle de sable à sécher l'encre sur la table des écrivains, le *rabot cintré* de côté encore, pour retoucher les fonds circulaires. Il y a aussi le *gravoir* et puis la *verdondaine* au nom qui chante, sortes de jabloirs légers pour tailler le *jable*, soit la rainure dans laquelle viendra s'insérer le fond de la seille. A cet outillage, il convient d'ajouter le *chien*, appelé aussi *sergent*, pour saisir douves ou douelles en porte-à-faux, lors des retouches ou réparations, la *curette à gouge*, lame étroite dessinant un ovale, avec son manche perpendiculaire, tangentiel, pour égaliser l'intérieur des seillons ou des cuveaux, la «*grive*» (fig. 9) enfin, dont le nom d'oiseau reste un mystère linguistique, sorte de couteau emporte-pièce réglable pour découper les poignées rondes des seilles... Sans oublier les *formes*, virgules ou parenthèses suspendues, qui permettent de donner le juste biais aux flancs des douelles, et le *huttin*, maillet étroit pour faire sauter la bonde, et les *cercles* préparés d'avance, qui croisent leurs extrémités en nœuds savants.



Figure 9. «Grive». Curieux couteau à rondelles des boisseliers pour découper les poignées des seilles, rondes pour passer le bâton qui permettait le transport à deux personnes. Long.: 8,5 cm.

Paul-Eugène Rochat, du Lieu, avait retracé l'aventure de la boissellerie du Lieu dont il était l'administrateur :

Notice historique sur la Boissellerie du Risoud, S.A. à r.l.
Le Lieu

Le décès prématuré du dernier directeur de cette association a été relaté brièvement dans la Feuille d'Avis de la Vallée.

Mais cette mort met fin à une entreprise fondée en 1930 par MM. Alphonse Rochat, ancien instituteur et syndic du Lieu, Henri Rochat, facteur puis syndic du Lieu, Léonard Chollet, boisselier, le Lieu, et Henri Piguet, industriel, dirigeant un atelier de boissellerie au Lieu.

Cette société au nom collectif avait pour but la fabrication, l'achat et la vente des objets en bois en tous genres, mais spécialement les articles de laiterie et de vigne, bossettes, cuiviers et autres.

C'était le début d'une crise horlogère qui devait frapper notre contrée et où nos horlogers furent appelés à la construction de chemins forestiers, crise qui eut pour résultat le départ de nombreux cadres de notre Vallée.

Les premiers mois de son existence, la société a utilisé comme atelier un petit local de la maison appartenant actuellement à M. Daniel Piguet, officier d'état-civil. Ce local trop restreint pour le développement de cette entreprise a été délaissé. Les responsables acquirent le bâtiment de M. Marcel Capt actuellement occupé par M. Paul-Eugène Rochat, ancien préfet.

En 1934 M. Henri Piguet se retire de l'association et est remplacé par Paul-Eugène Rochat, fils d'Alphonse Rochat. La société expose alors régulièrement au Comptoir suisse à Lausanne.

Dès 1947, par la diminution des ventes d'articles de vendange par suite de changement dans le mode de travail, il est créé un département de charpente et menuiserie.

Les locaux se révèlent trop petits et MM. Alphonse Rochat et Henri Rochat achètent le bâtiment de l'hoirie Paul-William Aubert-Nicole, père de M. Paul Aubert, inspecteur scolaire à Lausanne, et le transforment à leurs frais. En plus des transformations, il y a achat de nouvelles machines et l'engagement de M. Charles Lugrin, puis de M. Fressineau.

Mais la fabrication des objets de vendange diminue. Par contre les commandes de menuiserie et de charpente augmentent, avec une demande de bossettes pour les traitements arboricoles. Il est décidé l'agrandissement de l'atelier de menuiserie en transformant la grange de la maison de M. W. Aubert et l'agrandissement de l'atelier au nord de cette maison.

Dès cette époque la Société à r.l. comprend comme actionnaires, et cela jusqu'en 1964:

MM. Alphonse Rochat, Henri Rochat, Charles Lugrin, Marius Fressineau, Paul-Eugène Rochat.

A la liquidation de cette entreprise, M. Fressineau reprendra la location des ateliers, l'achat des machines et en reprendra la direction, vouée dès lors exclusivement à la menuiserie et à la charpente.

M. Fressineau avait acquis la maîtrise fédérale de charpentier avec distinction. Ce qui lui permit de former des apprentis très appréciés.

Il est nécessaire de relever avec quelle maîtrise M. Fressineau a accompli sa tâche d'actionnaire, de chef d'atelier puis de patron de cette entreprise. La population du Lieu

et de la Vallée a su apprécier cet entrepreneur toujours disponible et prêt à exécuter les travaux qui lui étaient confiés. Il laisse un souvenir ému dans une population où on l'a vu disparaître trop tôt.

Nous espérons que son successeur, M. Christian Rochat, obtiendra de cette population la même confiance qu'elle donnait à M. Fressineau, que je connus comme élève à l'Orient en 1933 puis comme collaborateur.

Paul-Eugène Rochat, ancien préfet.

Le Lieu, un village de boisseliers

BOISSELLERIE EN TOUT GENRE
Gros et détail

ARTICLES DE LAITERIE

Articles pour la vendange

SPÉCIALITÉ DE BRANTES

pour Tonneliers
et Marchands de Vin

PRIX MODÉRÉS

Médaille d'argent, Yverdon 1894



Julien Cart-Guignard

BOISSELIER

LE LIEU (Vallée de Joux)

Le Lieu, le 23 janvier 1897

Monsieur Léon Cart
Brassus

Je puis te fournir en première
qualité sous tous les rapports, les 12 baguettes
que tu me demandes.

Pour le prix, je les rends 87. pièce
néanmoins, je t'en fournirai pour 14.80.
prix chez moi.

Quant à la livraison, je m'en occu-
perai aussitôt que j'en aurai reçu l'ordre; dès
cette date, il faut compter une bonne semaine
pour la fabrication.

Bonne nuit mes bons salutations
J. Cart-Guignard



Médaille d'Argent

Boissellerie et Tonnellerie

DE



Médaille de Vermeil

H. CART-MEYLAN

AU LIEU, Vallée de Joux (Suisse)



Médaille d'Argent

ARTICLES DE VENDANGES

Brantes, Fustes,
Bossettes, Cuves, Seilles
de toutes espèces et dimensions

CUVIERS A LESSIVE

SEILLES A COULER

CUVEAUX

pour moutarde et conserves

ARTICLES DE LAITERIES

Barattes, Bagnolets, Seillons à traire, etc., etc.

EXPÉDITION

prompte et soignée

GROS ET DÉTAIL

Le Lieu, le 25 janvier 1897

Monsieur Léon Cart
à Besançon

Je viens de recevoir les prix des
barattes Martinet et je m'empresse de vous
les transmettre. M. Mury me recommande
en même temps de ne pas prendre une si
trop petite, pas au-dessous de 100 litres en tous cas.
Les 70 sont faites exclusivement pour les petites
montagnes et seraient trop exigües pour une
fruitière.

		Contenance totale	
Baratte de	70 litres	f	90
"	" 100 "	"	110
"	" 150 "	"	130
"	" 200 "	"	150

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations
bien empressées

H. Cart-Meylan

ARTICLES DE VENDANGES

Cuves, Bossettes, Fustes.

SEILLES DE TOUTES ESPÈCES

et de

TOUTES DIMENSIONS

GROS ET DÉTAIL

Boissellerie et tonnellerie de

LÉON DÉPRAZ-GUIGNARD

Au Lieu, Vallée de Joux (Vaud)

ARTICLES DE LAITERIES

Bagnolets et Seillons

à traire, etc.

EXPÉDITION PROMPTE ET SOIGNÉE

N^o

Doit

Liv. le 5 Mars 1899

Sentier, ... Imo. Jules Drouin.

		Prix	Francs	Cent
Messieurs les membres de la municipalité du Lieu				
Messieurs				
Je viens par la présente vous demander si				
si vous voudriez vendre du terrain pour construire				
deux bâtiments à l'aise du Collège. Ce serait pour				
mon Frère Louis et moi.				
En attendant Bien Messieurs				
mes Salutations.				
Léon Dépraz Guignard				

Scierie à vapeur. — Commerce de Bois

MÉDAILLES DE BRONZE :
ROLLE 1875, GENÈVE 1876, AUBONNE 1880.

Boissellerie et Tonnellerie

Articles de vendanges
Branches, Fustes, Bossettes, Caves,
Seilles de toutes espèces
et dimensions.



Articles de Laiterie :

Barattes,
Bagnolets, Seilles
etc.

Cuveaux pour Moutarde et Conserves

Cuveaux pour graisse

GROS ET DÉTAIL

Cuviers à lessive,
Seilles à couler

Caissons
d'emballage

Expédition
prompte et soignée



H. & J. Cart



Le Lieu, (Vallée de Joux), le 1.....

A la Municipalité
du Lieu

Les soussignés s'engagent à leur
30 m² constructions lignis, comme suit:
20 m² au Châlet Hermann et 10 m² à
la ferme de Lucien, avec ci et f 2.50 h
mètre², remis aux endroits sus-indiqués
Le Lieu le 25 juin 1900

H. & J. Cart

ARTICLES de VENDANGES

Brantes, Caves, Bossettes, Fustes

SEILLES DE TOUTES ESPÈCES

et de

TOUTES DIMENSIONS

GROS ET DÉTAIL



Boissellerie et Tonnellerie de
Léon DÉPRAZ-GUIGNARD

AU LIEU, Vallée de Joux (Vaud)

Le Lieu, le 19 janvier 1902

Monsieur le syndic et Messieurs

*D'après l'avis paru pour la repourvue de
la place de marguiller du Lieu je viens vous offrir
mes services pour le prix de 90 frs. pour l'année et
vous prie de prendre ma demande en considération.*

*Recevez Messieurs mes
respectueuses salutations
Léon Dépraz-Guignard.*

Médailles de Bronze :
ROLLE 1875
GENÈVE 1876
AUBONNE 1880

Médaille d'Argent
Médaille d'Argent
Médaille de Vermeil
Médaille d'Argent

BOISSELLERIE ET TONNELLERIE

H. CART-MEYLAN

Le Lieu (Vallée de Joux)

Articles de Laiterie :
Barattes, Bagnolets, Seilles, etc.

Cuveaux pour Moutarde et Conserves
CUVEAUX POUR GRAISSE

Cuviers à Lessive
SEILLES A COULER

ARTICLES DE VENDANGES
BRANTES, FUSTES
:: CUVES ::
BOSSETTES
SEILLES
DE TOUTES ESPÈCES
ET DIMENSIONS

COMPTES DE CHÈQUES
et virements postaux
N° 11 403

Expédition
prompte et soignée

GROS ET DÉTAIL

Doit

les marchandises ci-après désignées, avec le d'escompte au comptant ou à jours net.

Le Lieu, le 12 juin 1911

1908	Decembre 28	90 m +	liqueurs 3/6	0 10	960 00
livrés pour la communion de la maison François Rochat					
Approuvé le 13 juin 1911					
H. Piquet					

ARTICLES DE VENDANGE
BRANTES - CUVES - SEILLES
DE TOUTES ESPÈCES
ET DIMENSIONS
TÉLÉPHONE N° 24

BOISSELLERIE DU RISOU

S. A.

LE LIEU (VALLÉE DE JOUX)

CUVIER A LESSIVE
SEILLES A COULER
ARTICLES DE LAITERIE
CUVEAUX D'EXPÉDITION

Doit

Le Lieu, le 24 juin 1935

Valeur

Dou- zaines		Pièces	La dz.	La pièce	Fr.	Ct.
	I	puisoir à citerne			5	50
Approuvé par f. 5.50 le 24 juin 1935 <u>Hervé Maylan</u>					111 Ch. 8	

Chèques postaux II. 3695

BOISELLERIE DU RISOU S. A. r.l.

Articles de vendange

LE LIEU, le 2 juin 1948

LE LIEU VALLEE DE JOUX

Chèques postaux N. 3695
Téléphone 83124

Société de laiterie du Brassus.

Brassus.

Monsieur le Président et Messieurs,

Suite à la visite de votre baratte et entretien avec M. le Président, nous avons l'avantage de vous soumettre Devis pour la réparation de dite.

DEVIS.

Fabrication d'un tonneau de 250 l, en mélèze la,
5 cercles fer galv de 40 & 50 mm, couvercle double

Démontage et montage

Fr 180
60

Fr 240 .-
& ICA.

plus value pour pièces à remplacer.

Dans l'attente de vos ordres, agréez, Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations empressées.

BOISELLERIE DU RISOU S. à r. l.
LE LIEU (Val de Joux)

W. Chas.

Un boisselier oublié, François Guignard & fils

Il apparaît une première fois dans le Manuel du voyageur de 1857 : Guignard François, concierge du Cercle de l'Egalité.

On le découvre dans le cadastre de 1875 : François Henri feu Antoine Henri Frédéric Guignard.

Dans les impôts de 1886 : François Guignard feu Henri.

Dans les impôts de 1898 : François Guignard négociant.

Dans l'Almanach Annuaire du Val de Joux de 1895 : Guignard François, épicerie, mercerie, divers.

Dans les entreprises horlogères de 1901 : Guignard François, remontoir, pierres et contre-pivots (il s'agit de l'époque 1895-1901).

En plus on connaît sa marque à feu apposée sur le bois d'un rabot :





Le Lieu, rue du Bas où sauf erreur, tout au fond, il doit y avoir scierie et atelier de boissellerie.

Monsieur Correvon n'aime pas le fer blanc !

Les chalets qu'on rencontre en ces parages sont, comme tous les chalets du Jura vaudois, de belles et vastes constructions, parfaitement comprises, munies de tout le confort nécessaire et où les bergers font de succulents fromages gras. Oh ! nous les connaissons bien, botanistes voyageurs, ces beaux abris contre la pluie, le vent et la tourmente, où l'on se sèche autour du bon feu qui pétille, où l'on jouit d'une hospitalité généreuse, point obséquieuse du tout, mais digne et bienveillante. Et nous connaissons aussi ces chambrettes propres et ordonnées du fruitier qui offre sa couche au voyageur fatigué, à côté de laquelle est la table à écrire chargée de bons livres et de journaux tels que la Feuille religieuse du canton de Vaud, le Journal des Unions chrétiennes, la Famille, voire la sainte Bible. Quel abîme sépare la mentalité de ces robustes et sains gaillards de celles des bergers pauvres hères des montagnes valaisannes et valdotaines ! Ce n'est plus le même monde et il n'y a aucun rapport entre les deux populations.

Et pourtant, comme esthète et comme artiste, je regrette bien des choses dans ces paysages. Et d'abord le vieux burnous en tronc de sapin remplacé par le bassin de fonte qui m'horripile et me scandalise. La propreté est une bonne chose, mais la poésie peut pourtant s'allier avec elle si l'on en a quelque souci. Ces fontaines civilisées qu'on a mises un peu partout dans ces pâturages, en lieu

et place des rustiques burnous d'autrefois me font mal. Elles sont un crime contre nature. Et puis il y a cette batterie de cuisine moderne, des objets quelconques qui ont remplacé l'antique et si fraîche vaisselle de bois. On dit que cela est plus propre et plus commode... O charme des chalets d'autrefois ! tu t'en vas dans la mesure où se développe l'utilitarisme sec et froid !

Il est certain cependant que l'industrie laitière a atteint chez nous le plus haut développement qu'elle soit susceptible d'atteindre, et que, dans ces combes du Jura vaudois, on travaille avec la plus forte dose d'intelligence possible. Un expert en la matière m'a affirmé que c'est dans le canton de Berne et dans le Jura vaudois que l'on comprend le mieux la fabrication du fromage et l'art de l'industrie laitière, « après nous », a-t-il ajouté, en bon Hollandais qu'il était¹⁴.



La production du boisselier Henri Piguet du Lieu probablement exposée au Comptoir Suisse à Lausanne dans les années trente.

¹⁴ Henri Correvon, Le Marchairuz, Le Pèlerin, 2005 – écrit en 1908 -.

Documents

Commune du Lieu

Rolle de ceux de la commune du Lieu qui prétendent
travailler pour les vax communes NERE LA ACL 80 VA

Vallee de la Lée de Loux la présente année 1720. Le vinant le logement par
a ce suit le 21^e fevrier 1709, en la quantité de marchandises que en chacun
doit faire rimy que le tout a été accordé par les consueurs de la Lée de Loux
le 25^e mars 1720.

Drumont. a été permis a Jean Pierre Lagny de pouvoir faire	"	"	15- 30
Et Pierre Aubert.	"	"	15- 30
Sur freres Olivier et Philippe Aubert	30-	"	"
Et Jean Jacques Nicoulas	"	100	10-
Et Isaac Humbert	6-	"	5-
Et Pierre Humbert pr. faire quelques batiments et en char	"	"	"
Et Moyse feu Et Joseph Nicoulas	9-	"	"
Et Abraham Nicoulas	15-	"	"
Et Moyse Lonchamp	"	300-	"
Et David Humbert	6-	"	"
Et Isaac Meylan	15-	"	"
Et Joseph Guignard	24-	"	"
Et Abraham et Pierre Guignard	21-	"	"
Et Jacques Reynard	15-	"	"
Et Jacques Guignard le jeune et a ses fils	24-	"	"
Et Pierre feu Abraham Guignard	9-	"	"
Et Jacques Guignard le jeune	9-	"	"
Et Jean Jacques son fils	6-	"	"
Et Simon Guignard le jeune	"	"	10-
Et Jacques Meylan	5-	"	"
Et David Aubert le jeune	15-	"	"
Et Aaron Viand	15-	"	"
Et Isaac, David Guignard	24-	"	"
Et Jacques, Abel et Pierre Guignard	24-	"	"
Et Isaac Pierre et Jacques David Nicoulas	18-	"	"
Sur et Abraham Guignard et a ses fils	15-	"	"
Et Jean Nicoulas - autre les fureurs	9-	"	"
Et Jean Jacques Reynard	"	100	"

Copie du Reglement
de la Commune du Lieu travaillé le 25^e Mars

	fustes d'ouves moules
Abraham Liguier de la grande fagne	" 100 -
ses freres Abraham & David Liguier	24 - " 1
A Abraham frere Joseph Liguier	" 300 -
A Joseph Liguier son frere	6 - " 2
frere David Liguier & a ses frs.	15 - " 3
A Jean Nicoulas & Humbert	" 10 -
frere David Goss	" 10 -
A Jacques Liguier	" 200 -
A Jean Pierre Nicoulas & Humbert	" 200 10 -
A Abraham Goss	6 - " 15 -
A Mayre Goss son frere	6 - " 15 -
A Abel Nicoulas & Humbert	" " 10 -
A Pierre Nicoulas & Humbert son cousin	" " 20 -
A Pierre Meslan charpentier	" " 10 -
A Abraham fils d'Abraham Goss	" " 20 -
A David son frere	" " 15 -
A Pierre Goss	" " 5 -
A Joseph Nicoulas & Gosselin & a ses frs.	" " 30 -
A Joseph Nicoulas & Gosselin & a ses frs.	" " 20 -
ses freres Lomchamps outre les Gosselin	24 - " 20 -
A Pierre Lomchamps outre les Gosselin	6 - " 15 -
A Mayre frere Jean Pierre Guignard & a ses frs.	12 - " 20 -
A Mathieu Guignard l'aîné & a ses frs.	9 - " 20 -
A Mayre ou Mathieu Guignard	12 - " 5 -
frere Jacques David Deprez & a ses frs.	30 - " 1
A Jean Deprez l'aîné	18 - " 1
A Jean Jacques Deprez	6 - " 10 -
A David Deprez	" " 10 -
A Abraham frere Jacques David Deprez	" 200 -
A Jean Louis Olivier Guignard	" 200 -
A Jean Goss	" " 5 -
A Mayre Legrin	" " 20-50
A Abraham Legrin	" " 15-50
A Joseph Legrin	" " 10-50
A Jean Humbert	10 -

fuste d'ours mais hant

A. Abraham fils de Simon meylan d'au Crest		" " "
A. Abraham Depreux	9	" " "
A. moyse Guignard	9	" " "
A. moyse meylan l'ainé, & a ses fils	15	" " "
A. frere David, & Abraham meylan	21	" " "
A. Abraham frere David meylan	9	" " "
A. Andre meylan	12	" 10 00
A. frere enfant de frere Lenoigne meylan	18	" " "
A. Simon meylan	12	" " "
A. fils de Salomon meylan	"	100 - " "
A. Abraham frere Simon meylan	9	" " "
A. Pierre meylan	9	" " "
A. Abraham Ceece	9	" " "
A. Isaac Ceece	9	" " "
A. Jean a Pierre Guignard de Leprieu	9	" " "
A. Jean D. frere moyse meylan	"	200 - " "
A. frere enfant de Michel Rochas de la Combe	"	100 - " "
A. Jacob Rochas	"	100 - " "

char de charbon

A. Jean meylan	18	} outre ceux qui se peuvent faire avec le bois mort & quelq. bois a leur ordon.
David meylan	12	
A. moyse Rochas piron	12	} outre ceux qui se peuvent faire de char de bois de char p. le usage de leurs forges & quelq. bois a leur ordon.
A. Abraham Isaac son cousin	12	
A. David Rochas piron	12	
A. Simon meylan d'au Crest	12	
A. Claude Philippe Rochas & Guignard	12	

Il a été arrêté au Conseil du Lieu sur les motifs recueils & conditions des précédents années, que les propriétaires qui ont fait l'achat de marchandises de menuiserie, pour le usage de leurs forges, & qui ont fait l'achat de char de bois de char p. le usage de leurs forges, se font & paient au Conseil sur la signature du Maire Guignard le 15 jour d'Avril 1720.

Le vingt sixieme Jour du mois de Mars mille sept cents & vingt les Sieurs Gouverneur & députés des trois Communes de La Vallée étant assemblés au Heriot pour examiner le Règlement que Chacune d'icelle a fait des ouvriers qui veulent travailler dans leurs joies communes pntes années après toutes

Assemblée du 7e Juin 1746

Les Srs Conseillers assembles pour vaquer a plusieurs chose ont commencé premièrement pour les deux cents plantes que chaque commune ce sont accordée au bois des trois Chalet .

Noté en marge: Plante 3 Chalet

Premièrement rièrè les Charbonn.

- Le sieur Michel Rochat assesseur en demande pr de l'encelle	4
- Le Sr. Jaques David Rochat pr Ais et encelle	4
- Le Sr. Michel Rochat des 12 pr. ais et encele	4
- Le Sr. Jaques Rochat muratier pr ais et encele	6
- Le Sr. Abram Rochat amod. pour ais et encele	2
- Le Sr. Pierre Abram Rochat assesseur pour ais	2
- Philippe Rochat fifre pour encelles et ais	4
- David Aimé Rochat officier pour encelle	3
- Abram feu françois Rochat pour encelle	3
- David Rochat Cons. pour encelle	4
- Le Sr. Néhémie Rochat charp. pr. ais et encelle	2
- Le Sr. Emanuel Rochat pour encelle	4
- Jean Isaac Rochat de la Cornaz pour ais	4
- A Pierre Rochat ensien off. pour ais	4
- Le Sr. David Rochat de l'Epine pour encelle	4
- Jacob son frère de même	4

L'amos des Charb. en à 58

Sur lesquel sil y en a quil ne soyent pas inscrit qui en demanden Il sera repris sur ceux qui seront trouve, en avoir de plus dans led. Amos des Charb.

Rièrè le Lieu

- Le sr. Pierre Guignard des 12 pour douve	4
- David du Charoux pour encelle et douve	2
- Abram Isaac feu Pierre Guignard dernier pour douve	2
- A Moyse fils du Sr. Jaques Guignard pour douve	6
- Le sr. Jean Jaques Lonchamps pour douve	4
- Moyse Lonchamp pour douve	2
- Le Sr. Abram Lugin Gouverneur pour ais	4
- au Sr. Regent Simond pour ais et plat.	4
- Le Sr. Jaques Guignard et son fils Abram pour ais et douve	8
- Le sr. Moyse Reymond pour douve	4
- Le David Reymond pour douve	3
- Le Sr. Pierre Guignard feu Pierre pour douve	3
- Isaac Meylan et son fils pour douve	4
- Le Sr. Juge Reymond pour ais	2
- Olivier Aubert le jeune pour douve	6
- Abram son frère pour douve	4
- Pierre Aubert pour douve	4
- Abram Reymond pour douve	4
- Jean Jaques Nicoulaz pour douve	4
- Joseph Nicole pour encelle	3
- Abram Isaac Guignard pour douve	4
- Pierre fils d'Abel Guignard pour douve	3
- Le Sr. comandant Reymond pour ais et encelle	2
- Pierre fils de J. Nicoulaz pour douve	3
- Joseph Golay pour douve	2
- Pierre Guignard pour douves	2

- David Viande pour douve	3
- Pierre Abram Guignard Charoux pour douve	4
- Le Sr. Jean Pierre Nicole assesseur pour ais	2
- A David Nicoulaz la ... (veuve ?)	2
- Au secretaire Lugrin	2

Rière Combenoire

- Le Sr. Abram Lonchamp pour douve	4
- Abram et David Piguet pour douve	8
- au Sr. Pierre Piguet Gouver. pour encele	2
- Jaques son frère pour ais	2
- Joseph son autre frère pour encelle	2
- Abram Isaac son autre frère de même	2
- Abram Meylan des Esserts de rive	3
- Pierre Nicoulaz Cons. pour ais	3

Fontaine aux Allemands

- Le Sr. Abel Nicoulaz assesseur pour douve	6
- Pierre Guignard sellon pour douve	5
- Matthieu Guignard pour douve	2
- Abram Cart de sus le Cret pour douve	2
- Jean Pierre Humberst pour douve	4
- Moyse Meylan pour douve	3
- Pierre Nicoulaz dit Humbel pour douve	4
- Joseph Nicoulaz dit. g: pour douve	4
- Simeon Nicoulaz pour douve	4
- David Cart pour selle	4
- Pierre Cart et ses fils	4
- Abel Guignard des Plainoz pour douve	4
- Isaac Lonchamp pour douve	4
- Jean Jaques Depraz pour douves	4
- Josue Despraz pour douve	4
- Nehémie Despraz enseigne et ses fils pour douve	6
- Abram Depraz pour douve	3
- Abram Depraz voisin pour douve	2
- A Jaques son frère pour douve	2

Rière le Séchey

- Le Sr. Siméon Meylan et son fils pour douve	4
- Jean Jaques Lugrin pour douve	3
- A Jean Pierre Meylan son voisin de même	3
- Jean Pierre Guignard pour douve	3
- Le Sr. Salomon Meylan pour douve	2
- Le Sr. Jean Depraz et ses fils pour douve	8
- Le Sr. Abram Meylan pour douve	6
- Le Sr. Abram Meylan pour douve	6
- Pierre Moyse Meylan pour cencelle	2
- Pierre Lugrin pour douve	3
- Pierre Lonchamp pour douve	4
- Jean Pierre Meylan des Vifourches pour douve	4

Les chiffres correspondent à des plantes demandées, en réalité il en a été attribué deux par nom.

Commune du Chenit

Rolle 1715 pour les ouvriers

Rolle des ouvriers de la Commune du Chenit réglé par le noble et très généreux seigneur d'Alsace de Diesbach le 25 ^e May 1715.						K 25/1		Ende
		charb.	fautes	deniers	grands	tenues	billon	
Pierre Pesancon	- - - - -	18.	-	-	-	-	-	-
Louis Nicolas	- - - - -	-	-	-	-	6.	-	-
David Fayt et son fils	- - - - -	-	-	200.	50.	-	-	-
Abram Raymond armurier	- - - - -	9	-	-	-	-	-	-
David et Abram Raymond freres	- - - - -	10.	-	-	-	-	-	-
Abel Raymond Shifert	- - - - -	-	-	150	-	-	-	-
Stastian Nicolas	- - - - -	-	-	-	-	4.	-	-
Abel Fayt	- - - - -	-	-	200	50.	-	-	-
Stastian Meyland	- - - - -	-	-	100	40.	-	-	-
Jean Louis Nicolas	- - - - -	-	-	-	-	8.	-	-
David feu Joseph Raymond	- - - - -	-	-	-	-	6.	-	-
Joseph Raymond Sergent	- - - - -	10.	10.	-	-	-	-	-
Daniel Meyland	- - - - -	-	-	-	-	6.	-	-
Jean Baptiste Simon	- - - - -	6.	-	-	-	-	-	-
Moyse feu Abram Goley	- - - - -	3.	-	-	-	6.	-	-
La veuve d'Abram Fayt	- - - - -	-	-	-	-	6.	-	-
David et Guine Aubert freres	- - - - -	6	-	-	-	4.	-	-
Moyse Goley l'isusieur	- - - - -	-	-	100.	30.	-	-	-
Guine Aubert	- - - - -	9	-	-	-	6.	-	-
Abram et Jean Aubert freres	- - - - -	9	-	-	-	4.	-	-
Isaac Fayt ou les heirs	- - - - -	15.	150	-	-	-	-	-
Abram feu Joseph Meyland	- - - - -	9	-	-	-	-	-	-
Les heirs de Daniel Goley	- - - - -	-	-	200	-	-	-	-
Pierre Piquet	- - - - -	3.	-	-	-	4.	3.	-
David et Isaac Piquet freres	- - - - -	6.	-	-	-	8.	6.	-
Joseph Piquet	- - - - -	-	-	-	-	6.	-	-
David Piquet son frere	- - - - -	-	-	300	-	-	-	-

	Charb.	fructes	denrees	foras	terres	boisins	Enalle
Abraham Biquet son frere	-	-	-	-	6.	-	-
Abraham fils de Jean Raymond	-	-	-	-	4.	6.	o
Abraham feu Isaac Biquet	-	-	-	-	4.	6.	o
Jacques Goy	10	-	-	-	-	-	-
Abraham Biquet sous l'air	-	-	100.	70	-	16.	✓
Pierre Remard	12	-	-	-	-	-	-
Les heirs de David Raymond	8	-	-	-	-	-	-
Isaac Nicoulas	8.	-	-	-	-	-	-
Abraham Biquet ancien domestique	8.	10	-	-	-	-	-
Les heirs de David Biquet	8.	10	-	-	-	-	-
Pierre Guyas l'aine	5.	-	-	-	-	-	-
Simon Fayot	-	-	200	-	-	-	-
Jean Le Poutre	8	-	100	-	-	-	-
Pierre Le Poutre son fils	7.	-	100	-	-	-	-
David Le Poutre sous le fait	-	-	200	50.	-	6.	-
Jean Raymond	8.	-	150.	40.	-	-	-
Abraham Meyland son beau fils	-	-	100	40.	-	-	-
Les heirs du grand David Biquet	-	9.	-	-	8.	6.	-
Louys fils d'Abel Raymond	8.	-	-	-	-	-	-
Jacob Biquet l'aine	-	-	-	-	8.	6.	-
Le petit Jacob Biquet	-	-	100	-	-	-	-
Jean Pierre Biquet	-	-	150.	-	-	-	-
Daniel fils de Jean Baptiste Goley	-	-	-	-	-	4.	-
Pierre feu Abraham Nicoulas	-	-	-	-	6	4.	o
Abraham Nicoulas son frere	-	-	-	-	8	6.	-
Pierre feu Jacques Biquet	-	-	-	-	6.	4.	o
David fils de Jean Baptiste Goley	-	-	-	-	-	3.	-
Jean Baptiste Goley son frere	-	-	-	-	-	3.	-
Pierre Meyland officier	-	-	-	-	-	4.	-
Pierre feu le Sage Goley	-	-	150.	-	-	-	8. sous
Stastian Aubert charon	-	-	-	-	-	6.	-
E. David Meyland	-	-	-	-	-	8.	-
Abraham Fayot	-	-	-	-	-	6.	-

	charb.	fustes	trunks	for des bois	billons	Endre
Abram Marschaux - - - - -	8.	-	-	-	-	-
Abel Meyland et ses deux fils - - - - -	-	18.	-	-	15.	-
Pierre Simon - - - - -	-	-	-	-	6.	-
David Meyland du sentier - - - - -	6	-	-	-	6.	-
Abram Raymond tailleur - - - - -	-	-	100.	-	8.	-
Daniel Le Coultre - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Domaine Aubert - - - - -	2.	-	-	-	-	-
Pierre Aubert son frere - - - - -	2.	-	-	-	-	-
Le 1 ^r juge et sa femme Le Coultre - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Le 1 ^r Laitier Le Coultre - - - - -	-	-	-	-	12.	-
Daniel Capitaine Marschal - - - - -	10.	-	-	-	-	-
Daniel Guignard et ses fils - - - - -	12.	-	-	-	-	-
Jacques Biguet Sergent - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Abel Godely assesseur - - - - -	-	-	100.	30.	-	-
Abram son frere - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Daniel leur frere - - - - -	-	-	-	-	6.	-
David Biguet lainer - - - - -	-	-	100.	30.	-	-
Pierre et Abram Rochat freres - - - - -	-	-	-	-	12.	-
David Biguet le sergent - - - - -	-	-	-	-	12.	-
Abram fils de feu Pierre Le Coultre - - - - -	10.	-	-	-	-	-
Louis Raymond - - - - -	15.	-	-	-	-	-
David Le Coultre du brassus - - - - -	8.	-	-	-	-	-
Abram Le Coultre son neveu - - - - -	-	-	-	-	18.	-
Stastian Simon - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Joseph Simon son frere - - - - -	6.	-	-	-	4.	-
Jean Simon - - - - -	8.	-	-	-	-	-
David et Joseph Nicoulas freres - - - - -	5.	-	100.	20.	-	-
Les bois de David Marschaux - - - - -	15.	-	-	-	12.	-
Les bois d'Abram Meyland - - - - -	-	18.	-	-	-	-
Isaac Rochat - - - - -	-	-	-	-	12.	-
Jacques Rochat son frere - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Le 1 ^r Pierre Meyland - - - - -	-	-	-	-	6.	-
Jean Pierre Aubert - - - - -	15.	-	-	-	-	-
Joseph Raymond du Crest Meyland - - - - -	-	6.	-	-	-	-

	charb.	justes.	deniers.	ponces.	lires.	billons.	trails.
David Nicoulas	8.	-	-	-	-	6.	-
abel fils de feu Pierre Cayt	-	-	100.	40.	-	-	-
Louys Goy	-	-	-	-	-	6.	-
les héritiers de Sebastian Aubert	6.	-	-	-	-	-	-
Les héritiers de Jean Aubert	-	-	-	-	-	6.	-
Jacques David Meyland et ses fils	-	-	200.	40.	-	-	4000
abel Biquet et son beau fils	-	-	200	-	-	-	-
abramd Raymond et son beau fils	-	6.	-	40.	-	-	-
Daniel Raymond	-	6.	100.	-	-	-	-
abramd fils de feu David Raymond	-	6.	-	-	-	-	-
abramd Raymond charpentier	-	6.	100.	70.	-	-	-
David Raymond tailleur	-	-	300	-	-	-	-
abramd Meyland	-	9.	100	-	-	-	-
abramd Raymond le grand	-	6.	100	-	-	-	-
Pierre fils de feu abramd Meyland	-	9.	200.	70.	-	6.	-
Joseph Meyland assureur	-	18.	-	-	-	6.	-
Jacques Meyland assureur	-	-	-	-	-	10	-
Joseph Rochat	-	-	-	-	-	5.	-
aron Cayt	-	9.	-	-	-	-	-
abramd Cayt son fils	-	9.	100.	30.	-	6.	-
Pierre Cayt	-	18.	-	-	-	-	-
aron fils de feu Jacques Raymond	-	9.	-	-	-	-	-
Joseph Nicoulas et ses freres	12.	9.	-	-	-	-	-
abel Cayt	-	9.	-	-	-	-	-
Daniel Nicoulas et ses freres	-	9.	-	-	-	-	-
Daniel fils de feu David Nicoulas	-	9.	-	-	-	-	-
David fils de feu Nicoulas Goy	-	-	100	-	-	-	-
abramd Goy	-	6.	-	-	-	-	-
abramd Viande	-	9.	-	40.	-	-	-
David Goy et ses fils	15.	-	-	-	-	-	-
abramd Raymond et ses fils	10.	-	-	-	-	-	8000.
aron Raymond et ses fils	18.	-	-	-	-	-	8000

Nous Amedé De Diesbach du Conseil Souverain de la
Republique de Berne, Ballif de Romainmôtier, Faisons
savoir, qu'en conservant l'ordre requis; Nous entendons que les
personnes devant nommées devront eux mêmes travailler, sans être

En droit de remettre leur besongne à faire à qui que
ce soit, sous peine de châiment, & encore moins la
ceder en faveur d'autres, Et chaque ouvrier devra lui-
même consigner fidèlement la marchandise entre les
mains de la personne assermentée par le Conseil, qui
devra en suite nous expedier des listes & relations de
tout ce qui se passera entre ses mains, A Rom tier
ce 24. May 1715.

Grobety

Publié au Chenis a la sortie du presche le 26^e May 1715.

Reglement des marchandises que devront
faire les ouvrieres de la Commune du flonit.
dans les Joux la presente année: fait aud.
(Renit, ce 25^e Mars 1718.)

Charbon fûtes deus fûtes trois fûtes 4^e

Daniel Capt. forester des voitures de fûtes				20
Louis Nicoulaz cinq voitures				
1 Pierre Berenson				27
2 Abraham Reymond Armurier				300
3 Abraham feu Sebastian Reymond				8
4 David Reymond son frere, 100 ^e marchandises 1 ^e voiture				8 9
5 Abel Reymond phi fer, 100 ^e deux voitures				
6 Sebastian Nicoulaz				6
7 Jaques Abraham Nicoulaz				6
8 Abel Catt et ses fils				300 120
9 Sebastian Meylan et ses fils				100 100
10 Jean Louis Nicoulaz				200
11 David feu Joseph Reymond				200
12 Joseph Reymond Sergent				18
13 Abraham Nicoulaz Granger				600 50
14 Daniel Meylan et ses fils				12
15 Jean Baptiste Simond et ses fils				15 200
16 Les hoirs d'Abraham Golay				400
17 Moyse Golay l'un deux				
18 Les hoirs d'Abraham Capt.				300 20
19 Les hoirs de Pierre Golay				18
20 David feu David Golay				100
21 Moyse Golay Assesseur et ses fils				12 200 10
22 David et pierre Hubert freres				6 6
23 Pierre Hubert et ses fils				8 12
24 Abraham et Jean Hubert freres				9
25 Les hoirs d'Paac				9
26 La veuve de Sebastian Piquet				18 200
27 Abraham feu Joseph Meylan				3
28 Les hoirs de Daniel Golay				300
29 Pierre Piquet				3
30 David Piquet Gouverneur et Paac son frere				6 200
31 Pierre feu Daniel Golay				6
† Pierre feu Abraham Golay				12
				37 102 1900 260 54 176

	Charbon	Justes	Donnes fonds	Tines	billons	Enelle
32 Joseph Piquet - deux voitures	6			6	6	
33 David piquet son frere - six voitures		100		4		
34 Abraham piquet leur freres				6		
35 Abraham fils de Jean Reymond				8	6	
36 Abraham feu Paac piquet				12		
37 Jaques Goy et son fils le cadet	15					
38 Pierre Goy son fils l'aine	10					
39 Abraham piquet sous lieutenant		200	40		24	
40 Pierre Audemar et son fils l'aine	20				8	
41 Joseph Audemar le cadet	10				4	
# 42 Les hoirs de David Reymond deux voitures	20	400				
43 Paac Nicoulaz Marechal	15					
44 Abraham piquet et ses fils	15	30				
45 Les hoirs de David piquet	15	18				
46 Pierre feu Jaques Guyaz						
47 Simdon Capt		300				
48 David feu pierre Le Coutre	6					
49 Jean Le Coutre	15	200				
50 Pierre Le Coutre son fils deux voitures	15	300				
51 David feu Abraham Le Coutre et ses fils	18				20	
52 Jean Reymond	15	200	40		10	
53 Abraham Meylan le Verrier		300	40			
54 Louis feu Abel Reymond	15					
55 Benjamin Golay Affesseur		200	80			
56 Abraham feu David piquet					9	8
57 David piquet son frere					9	8
58 Les hoirs du grand Jacob piquet - 4 voitures						12
59 Jacob feu David Piquet		100				
60 Jean pierre piquet						
61 David feu Jean B. Golay						12
62 Pierre feu Abraham Nicoulaz					8	8
63 Abraham Nicoulaz son frere deux voitures	20				4	8
64 Pierre feu Jaques Piquet - douves 100 tines		100			7	8
# Abraham Lindey hoirs donnees 300 Charbons 10 parts	186	54	1300	200	68	244

		Charb. fustes doues fondes. Sing. billon d'ore	
65 Les. Loins de Moÿse Aubert.			12
66 David feu Jean Baptiste Golay			12
67 Jean Baptiste Golay son frere			12
68 Pierre Meylan Officier			12
69 Pierre feu le Juge Golay		200 40	8000
70 Sebastian Aubert Charon ^{4 voitures fondes 2 doues}		40	12
71 Pierre feu Daniel Aubert ^{4 voitures fondes 2 doues}			8
72 Les enfans de David Meylan Gou ^{3 voitures fondes 2 doues}		200	18
73 La Veuve d'Abraham Meylan			
74 Abraham Meylan son fils			
75 Abraham Marechaux	10		
76 Abel Meylan et Joseph son fils	20		12
77 Abraham son fils; obmis par megarde	20		
78 Pierre Simond Officier ^{2 doues 500}	100		12
79 Les. David Meylan marechal et son b. fils	6		12
80 Abraham Raymond et son fils le Marechal non voiture	300		12
81 Daniel Le Coultre	100		12
82 Domaine Aubert.	2		8
83 Pierre Aubert son frere	2		
84 Monsieur le Juge Le Coultre et ses fils voitures 3			18
85 Le fr. Lieutenant Le Coultre cinq voitures			12
86 Daniel Capt le Marechal	10		
87 Daniel Guignard ^{2 doues 600}	600		
88 Jaques piquet le Sergent			12
89 Abel Golay Affesieur	200 50		12
90 Abraham Golay son frere			12
91 Daniel Golay leur frere			12
92 Le grand David piquet	100 30		
93 Pierre Rochat			12
94 David piquet Sergent			12
95 Abraham feu pierre Le Coultre ^{2 doues 300}	6 300		
96 Louis Raymond l'ainé	30		
97 Daniel feu David Le Coultre	18		
Le 1. Joseph Meylan l'ainé doues 300.	82 30 800 160		256 8000 -

Jean Simonoud 20000 - fond 50 -		Charbon fustes de deux fonds - 100 - 50 -		Ensemble	
98 Abraham Le Coultre ancien Regent	10	100	50	12	
99 Les hoirs de Joseph Capt		100			
100 Joseph Simonoud et ses fils. Charbon 15 thons	18			18	
101 Sebastian Simonoud	18			12	
102 David et Pierre Nicoulaz freres	6	100			
103 Les hoirs de David Marechaud	12			12	
104 David Meylan et ses freres	30	6			
105 Isaac Rochat				24	
106 Jacques Rochat				12	
107 Pierre Meylan				12	
108 Jean Pierre Hubert et ses fils	30				
109 Joseph Raymond du fret Meylan	8	6	200		
110 David Nicoulaz	8	200	50	12	
111 Abel frere Pierre Capt					
112 Louis Golay		200		12	
113 Les hoirs de Sebastian Hubert	8				
114 Les hoirs de Jacques David Meylan		200	80	4000	
115 Abel piquet et son fils		200			
116 Abraham feu Simeon Raymond - six voitures	6	40	40		
117 Simeon feu David Capt					
118 Daniel Raymond - sept voitures	6	100			
119 Abraham feu David Raymond 9 voitures de petites ^{donnes}					
120 Abraham Raymond Charpentier 6 voitures de petites ^{donnes}					
121 David Raymond Tailleur - 9 voitures	9	100	40		
122 Abraham feu Abraham Meylan 9 voitures	9	20			
123 Abraham Raymond le grand	6	100			
124 David Raymond Tisserant					
125 Pierre Meylan	16	200	40		
126 Joseph Meylan Affesseur et ses fils 4 voitures	27			12	
127 Le gros David Meylan					
128 Pierre Viande					
129 Le fr Jacques Meylan Affesseur				20	8000
130 Egrege Jacques Meylan son fils				12	
		140	81	1400	280
				158	12000

		Charbon fustes. douces fouds. 2000 billons Enca			
131	Joseph Rochat	0000			12
132	Aaron Capt et ses fils 8 voitures	18			
133	Abraham Capt son fils six voitures	4	9	200	20
134	Pierre Capt et ses fils Dix voitures	18			
135	Aaron feu Jacques Raymond six voitures	9			
136	Joseph Nicoulaz	22	6		
137	Jacques Nicoulaz son frere	6	3		
138	Pierre Nicoulaz leur frere	6	3		
139	Abel Capt	9	9	100	
140	Daniel Nicoulaz Regent et ses freres 15 fusts	15	100	50	
141	Daniel Nicoulaz et son fils	9		50	
142	David fils de Nicolas Goy	400			
143	Abraham Goy	10			
144	Abraham Xande				
145	David Goy et son fils 20 voitures	20			
146	Jean Goy son fils six voitures	10			
147	Abraham Raymond 10 fusts ^{à l'hoim} 10 fusts à l'hoim 2000	10	200		3000
148	Aaron Raymond son frere 10 charr. ^{à l'hoim} 10 charr. à l'hoim Douces 2000	10	200		4000
149	Abraham Simond hoste				
150	Jean Simond fils de pierre	6			12
151	David feu Moysse Raymond				6
152	Abraham Rochat	3		40	
153	David feu pierre Moylan 6 voitures de petites				6
154	Benjamin Le Coutre				6
		100	93	400	140
		4216000			

Ce vingt sixieme Mars 1718. Les srs Gouverneurs et Deputés de l'honorable Commune du Chemit ayant produit le present Reiglement par devant les srs Gouverneurs et Deputés desdits honnrs Communes de l'Abbaye et du Lieu, il a esté approuvé comme il est dressé. et les Ouvriers pourront travailler dans les memes endroits que les precedentes années, et aussi vers les Amburnex. Quant aux charbonniers ils esparagneront autant qu'il sera possible les petites plantes de bois de la grosseur d'un manche lesquelles ils ne pourront pas couper, et pour le bois qui est du costé du vent du Challet des plats tendant à celui à Roch resté et demeure en reserve en

faueur desdites Communes sans que personne y puisse couper pour quoy que
ce soit, excepté des perches pour des cercles, et il faut remarquer que dans le
présent Role, est comprise non seulement les marchandises vendables, mais aussi
celles destinées pour les bastiments. Pour ce qui est des Maistres Marechaux
ils pourront faire du Charbon du bois de faust pour l'usage de leur forges
seulement, sans en pouvoir vendre ou negotier. Ce qui a esté ainsi arrêté
dans l'assemblée desdits srs Gouverneurs et Deputés au lieu l'an et jour
susdit 26 Mars 1728. l'original signé Rochat, et Nicolle.

Ce dernier jour du mois de Mars 1729: Les srs gouverneurs & Deputés des trois
dites Communes de la Vallée s'étant assembles aujourdhuy à l'Abbaye, pour
examiner les Règlemens que chaque Commune a fait en particulier des Ouvriers qui
pretendent travailler en trois Communes la junte années et après les avoir veu et examinés
au mieux possible et en qu'ils sont dressés à peu près comme ceux des précédentes
années, Ils ont esté réciproquement advoisés, confirmés & approuvés en tout leur contenu.
Et les Charbonniers qui ont des ordons marqués continueront à y travailler & ceux
qui n'en ont point ou qui n'en auront pas assez, ils leur en sera marqué sière les
Ambourneus jusques à la Neuve. Et les Torneillers & Douriers continueront à travailler
en endroits des années passées et en devers la bise d'un certain chemin montant en haut
jusques au vieux Châlet à Roch, ce qui se trouve en devers le vent, demeure en
reserve en faueur de dds Communes, sauf que les Torneillers y pourront prendre
couper des perches, les Communes qui n'aura pas inséré dans son Règlement le
bois qui sera nécessaire aux particuliers d'icelles pour bastir, Elle leur en pourra permettre
autant qu'elle le jugera nécessaire. Pour ce qui concerne la grande Roche, ce qui est
devers l'Occident de la Cambe qui tend à la maison à Mon. Demesery restera en
reserve en faueur des trois Communes, sauf que ceux qui y ont du bois coupé, aient
se le pourront recueillir, sans qu'ils puissent cueillir aucune plante de bois d'erd soubs
peine de l'amande, Et ce qui est en devers Orient de la Cambe sera en liberté, mais
a été réservé que personne n'y pourra aller couper avant la foire du lieu
prochaine. Item a été encor réservé que les Charbonniers ne pourront cueillir
des plantes petites plantes la moindre que de la grosfour du pin de la jambe;
Et tout ainsi fait conclud & arrêté dans l'assemblée des srs gouverneurs &
Deputés, le jour et an que dessus et pour foy d'icee ils se sont réciproquement
signés. l'original signé Rochat pour l'Abbaye & l'imcon d'Heylan
pour le lieu.

Rolle des ouvriers de la Commune du Chenit
qui veulent travailler aux Joux Communes de
rière la vallée. et de la quantité et qualité des
marchandises qu'ils prétendent faire pour la même
année 1720.

K 25/2

Voiture Carbon fentes douces fentes fines billons Lucelle

Pierre Beranson	-	-	-	-	-	20	"	"	"	"	-
Louis Vicoulaz cinq voitures de putailles	-	-	-	-	-	5	"	"	"	"	-
Daniel Apt forestier	-	-	-	-	-	5	"	"	"	"	-
Abraham Reymond armurier	-	-	-	-	-	8	"	"	"	"	-
Abraham feu Baptien Reymond	-	-	-	-	-	8	"	"	"	"	-
David Reymond son frere	-	-	-	-	-	15	9	"	"	"	-
Abel Reymond ffrere	-	-	-	-	-	3	"	"	"	"	-
Baptien Vicoulaz	-	-	-	-	-	4	"	"	"	"	-
Jacques & Abraham & Vicoulaz	-	-	-	-	-	6	"	"	"	"	-
Abel Apt & ses fils	-	-	-	-	-	"	"	300	120	"	6
Baptien espeylan & ses fils	-	-	-	-	-	6	"	"	"	"	-
Jean Louis & Vicoulaz	-	-	-	-	-	6	"	"	"	"	-
David feu Joseph Reymond	-	-	-	-	-	"	"	"	200	"	6
Joseph Reymond sergent	-	-	-	-	-	"	4	18	"	"	-
Abraham Vicoulaz granger	-	-	-	-	-	8	"	"	600	50	-
Daniel espeylan et ses fils	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	-
Jean Baptiste Simon & ses fils	-	-	-	-	-	"	15	"	"	"	12
Les hoirs de feu & Abraham Gelay	-	-	-	-	-	"	"	"	800	"	-
Moisre Gelay forestier	-	-	-	-	-	"	"	"	200	"	-
Les hoirs de & Abraham Apt	-	-	-	-	-	"	"	"	300	20	-
Les hoirs de Pierre Gelay	-	-	-	-	-	2	"	"	"	"	-
David feu David Gelay	-	-	-	-	-	"	"	"	100	"	8
Moisre Gelay arser. & ses fils	-	-	-	-	-	6	"	"	"	"	-
David & Pierre et Aubert freres	-	-	-	-	-	4	6	"	"	"	12
Pierre et Aubert & ses fils	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	-
Les hoirs d'Isaac Apt	-	-	-	-	-	10	"	"	"	8	12
Abraham feu Joseph espeylan	-	-	-	-	-	9	"	"	"	"	-
* Abraham & Jean et Aubert freres	-	-	-	-	-	68	50	59	3400	190	868
											12

	Pièces de monnaie	deniers	liards	deniers	liards	deniers	liards	deniers	liards
Les hoirs de Daniel Gelay	9	0							
Pierre Piquet	6	0							
David et Isaac Piquet frères	0	6	0		12	6			
Pierre feu Daniel Gelay	"	"	300		4	6			
Joseph Piquet	0	0			6	6			
David Piquet son frère	6								
Abraham Piquet leur frère	"	"			6				
Abraham fils de Jean Raymond	"	"			8	6			
Abraham feu Isaac Piquet	"	"			6	12			
Jacques Goy et son fils l'aîné le cadet	"	15							
Pierre Goy son fils l'aîné	"	10							
Abraham Piquet Sous Lieutenant	"	"	200	40		24			
Pierre Ordeman & Pierre son fils	"	20				8			
Joseph Ordeman	"	10				4			
Les hoirs de David Raymond	"	"	400						
Abraham Raymond l'un d'eux hoir	"	10	300						
Isaac Vicoulaz et Marchal	"	15							
Abraham Piquet & ses fils	"	30							
Les hoirs de David Piquet	"	15	18						
Pierre Gujars Forgeron	"	"							
David feu Pierre Lepoutre	"	2							
Jean Lepoutre	"	15							
Pierre Lepoutre son fils	"	15	300						
David feu Abraham Lepoutre & ses fils	"	10	18			20			
Jean Raymond	"	15	100	50		10			
Abraham effeuillant le Verrier	"	"	300	40					
Louis feu Abel Raymond	"	15							
Bernardin Gelay	"	"	200	80					
Abraham feu David Piquet	"	"	"	"		9	8		
David Piquet son frère	"	"	"	"		9	8		
Les hoirs du grand Jacob Piquet	4	"	1	"		12			
Jacob Piquet Tanneur	"	"	100						
Jean Pierre Piquet	"	"	"	"					
Daniel feu Jean Baptiste Gelay	"	"	"	"		12			
Abraham feu Abraham Vicoulaz	7	"	"	"					
Pierre feu Jacques Piquet	"	"	100		7	8			
	32	91	2300	210	63	136			
			66	2300					

Les hoirs de effoyse Aubert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	"
Dauid feu Jean Baptiste Golay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	"
Jean Baptiste Golay son frere	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	"
Pierre effeylan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	"
Pierre feu Le Juge Golay	-	-	-	-	-	-	-	-	200 40	"	8000
Sebastian Aubert Charon	-	-	-	-	-	4	"	"	"	"	"
Pierre feu Daniel Aubert	-	-	-	-	-	4	"	"	"	"	"
Ly Dauid effeyland & ses fils	-	-	-	-	-	"	"	"	200	"	"
La Veuve d'Abraham effeylan	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	"
Abraham effeylan son fils	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	"
Abraham effeyland	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	"
# Joseph feu Abel effeylan	-	-	-	-	-	"	"	10	"	"	"
Pierre simond Org.	-	-	-	-	-	"	"	30	jeu dit quainse fust	"	"
Le s. Dauid effeylan Marechal & son beaufils	-	-	-	-	-	"	"	100	"	12	"
Abraham & Pierre Raymond Tailleurs	-	-	-	-	-	3	"	"	"	12	"
Daniel Lepoutre	-	-	-	-	-	"	"	"	100	"	12
Domaine Aubert	-	-	-	-	-	"	"	2	"	"	8
Pierre Aubert son frere	-	-	-	-	-	"	"	2	"	"	"
Monsieur Le Juge Lepoutre & ses fils	-	-	-	-	-	3	"	"	"	"	18
Le s. Lieutenant Lepoutre	-	-	-	-	-	30	"	"	"	"	12
Daniel apt effeyland	-	-	-	-	-	"	"	10	"	"	"
Daniel Guignard	-	-	-	-	-	"	"	"	600	"	"
Abel Golay Arlesseur	-	-	-	-	-	"	"	"	200 50	"	12
Abraham Golay son frere	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	12
Daniel Golay leur frere	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	12
Le grand Dauid Piquet	-	-	-	-	-	"	"	"	100 30	"	"
Pierre Rochat	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	12
Dauid Piquet Sergent	-	-	-	-	-	"	"	"	"	"	12
Abraham feu Pierre Lepoutre	-	-	-	-	-	"	"	6	300	"	"
Louis Raymond laine	-	-	-	-	-	"	"	30	"	"	"
Daniel feu Dauid Lepoutre	-	-	-	-	-	"	"	18	"	"	"
Le s. Joseph effeylan laine d'ouves	-	-	-	-	-	"	"	"	900	"	"
Jean simond	-	-	-	-	-	"	"	"	100 50	"	"
# Abraham feu Abel effeylan	-	-	-	-	-	19	84	30	2100	170	170 8000
								20			

	Soutures	Carbon	Justes	doives	fonds	Tines	billons	Anuelle
Abraham Lepoutre ancien Regent - - -	"	10	"	"	"	"	12	"
Joseph Limond & ses fils - - -	"	15	"	"	"	"	18	"
Barthelemy Limond - - -	"	18	"	"	"	"	12	"
David & Vicoular & son Neveu - - -	"	5	"	100	"	"	"	"
Les hoirs de David effeyslan - - -	"	12	"	"	"	"	12	"
David feu & Abraham effeyslan & ses freres - -	"	20	20	"	"	"	"	"
Jaques Rochat - - -	"	"	"	"	"	"	"	"
Jaques Rochat son frere - - -	"	"	"	"	"	"	24	"
Pierre effeyslan - - -	"	"	"	"	"	"	12	"
Jean Pierre etubert - - -	"	30	"	"	"	"	12	"
Joseph Reymond du Crest effeyslan - - -	"	8	6	200	"	"	"	"
David & Vicoular - - -	"	8	"	200	50	"	12	"
Louys Golay - - -	"	"	"	200	"	"	12	"
Les hoirs de Bastian Aubert - - -	"	8	"	"	"	"	"	"
Les hoirs de Jaques David effeyslan - - -	"	"	"	200	50	"	4000	"
Abel Piquet & son fils - - -	"	"	"	200	"	"	"	"
Abraham feu Simeon Reymond - - -	"	6	"	"	"	"	"	"
Simeon Capt - - -	"	"	"	"	"	"	"	"
Daniel Reymond - - -	"	7	"	"	"	"	"	"
Abraham feu David Reymond - - -	"	6	"	"	"	"	"	"
Abraham Reymond Charpentier & son fils - -	"	6	"	"	"	"	"	"
David Reymond Tailleur - - -	"	9	"	"	"	"	"	"
Abraham feu & Abraham effeyslan - - -	"	9	"	"	"	"	"	"
Abraham Reymond le grand - - -	"	"	"	6	100	"	"	"
David Reymond Tisserand - - -	"	"	"	"	"	"	"	"
Pierre effeyslan - - -	"	6	"	6	200	40	"	"
Joseph effeyslan Aseneur & ses deux fils - -	"	4	"	27	"	"	"	"
Le gros David effeyslan - - -	"	"	"	"	"	"	"	"
Pierre Viande - - -	"	"	"	"	"	"	"	"
Les Jaques effeyslan & P. et Abrah son fils - -	"	"	"	"	"	"	"	"
Eg. Jaques effeyslan ceci est faux - - -	"	"	"	"	"	"	20	8000
Joseph Rochat - - -	"	"	"	"	"	"	12	"
Arnon Capt & son fils Jaques Daniel - - -	"	8	"	"	"	"	"	"
Abraham Capt son fils - - -	"	6	"	"	"	"	"	"
68 13 4 75 14 00 14 0 14 0 12 000								

Ou qui nen ont pas arse, On leur en marquera au bois brulé dernier
 la grande Roche, Et s'il ny a pas arse d'Estendüe pour les y pouvoir tous
 mettre On leur en marquera riens les Emburnes au bois qui est destiné
 a Charbonné. Pour ce qui est des D'uniers & Faiseurs de Fustaille ils
 travailleront ^{aussi} de ~~même~~ aux endroits qu'ils ont travaillés les années précédentes
 Entendu que dans le temps qu'il faudra aller travailler il y ira des députés
 de Chaque Commune faire vision desdits endroits pour ^{voir} examiner s'il y a
 encor du bois propre & suffisamment pour les Tonneliers pour la présente
 année, Et au cas qu'il soit connu ni en avoir pas assez, On en mettra en
 liberte de celui qui est ^{en reserve} au dessus du Chalet des Plats ce qui sera trouvé
 a propos. Les autres bois & les autres endroits tant de dernier la grande Roche
 qu'autres lieux mis en reserve y demeurent toujours comme du gaspé. Les
 petites ~~plantes~~ plantes de la grosseur du prin de la Jambe et au dessous
 ne doivent point estre coupées ni Charbonnées, Et ceux qui auront
 besoin de bois pour le service & maintient de leurs maisons, et pour se
 bastir en pourront prendre & couper dans les endroits libres sans danger
 ni aucun empêchement. Ainsi fait & arrêté par les ^{seigneurs} Dⁿⁱ Gouverneur &
 & députés, L'an & jour susd. foy de quoy ils se sont ~~signés~~ reciprocant.
 Signez. J. Et moy a leur requeste.

Le 17. avril 1721 les Sieurs Gouverneurs & députés de bois formant
 de la Vallée s'étant assemblés au Lieu pour examiner les Reglemens fait
 par chacune d'icelle des ouvriers qui y travaillent la présente année
 & après les avoir vus, lus & bien considérés leur par rapport à celui
 de l'Assemblée formant de Nébajé il a été approuvé comme il en est de
 excepté qu'on y a retranché l'article quelle avoit accorde pour leurs ouvriers
 lesquels ne pourront ^{point} faire de la marchandise en fustaille, Pour celui
 du Lieu il a été approuvé par reserve quels ^{autres} marchands de bois
 la Vallée ne pourront faire aucun charbon à vendre, mais se doivent
 contenter d'en faire seulement pour l'usage de leurs forges, Quant au Reglement
 de la Commune de Choron elle devra s'en tenir à l'ancien d'icelle & d'autres Rois & retrancher
 quantité de marchandise qui se trouve accordée par exce. & de trop. sur celui
 presentement produit. Au reste les Faiseurs de marchandise en fustaille travailleront
 dans les mêmes endroits des précédentes années. Et quant aux bois mis en reserve
 on ny pourra travailler pour quoy que ce soit. Pour ce qui est des Charbonniers
 leurs bois devront estre marqués dans les endroits où le bois en sera & charbonné
 par les ^{seigneurs} & par les ^{seigneurs} les jeunes plants plants avec de la grosseur reserve
 précédentes. A l'égard du bois de dernier la grande Roche d'este aussi reserve
 jusqu'à ce qu'on le fasse les retranchés, auquel temps les Gouvern. des Communes devront
 estre appelés & chacun foy de quoy (Ecrit & soussigné) se sont signés & soussigné
 de l'Assemblée susd. J. Et moy a leur requeste.

Nicole G.

K55/3

C'est la déclaration que les ouvriers de la
Commune du Cherit ont faite le 31.^r Janvier 1724
de la marchandise qu'un chacun d'eux ont fait dans
les jours l'année dernière 1723. Et laquelle ils ont
faite de bonne foy offrant la confirmer plus outre
en estant requis.

Pierre Besouon a déclaré avoir fait dix fûtes de vieux-mains, et 15 demi-chars dont
il a fait les deux tiers les années 1723, aux trois finots.

Louys & Vicoular a déclaré n'en avoir point fait dans les bois communs.

Daniel Capr Forcettier.

Abraham Reymond Armurier n'a fait aucune marchandise l'année dans le
bois, a fait neuf fûtes de vieux-mains. & quatre demi Char.

Abraham feu Barthian Reymond a fait 13 char de charbon une partie chafle
de l'année précédente, & une partie la semaine dernière la grand Roche, tout de bois mort.

David Reymond son frere a fait 14 char de charbon aussi de la grand Roche a une
remanche, et ~~deux~~ voitures de fûtaille de vieux-mains.

David feu Nojic Reymond

Etbel Reymond fîsfe n'a rien fait au bois commun.

Barthian & Vicoular n'ont rien fait au bois commun.

Jaques & Abraham & Vicoular

Etbel Capr le Charon. & ses fils Pierre son fils a déclaré n'avoir rien fait au bois
communs.

Barthian & Meylan et les fils le peu a déclaré n'avoir point fait du tout.

Jean Louys & Vicoular a assuré n'avoir point fait du tout au bois communs.

David feu Joseph Reymond - rien.

Joseph Reymond enseigneur a fait six fûtes de vieux-mains & trois voitures au bois commun
ou 40 payniers de charbon p.^r son usage. & du bois préparé environ 12 char.

Benjamin Le Coultre rien.

Mons.^r le Juge Le Coultre rien.

Daniel & Meylan rien.

Jean Baptiste Simond rien

Abraham Ricordaz gruyes a fait 250 grand dours.

Les hoirs de feu Abraham Golay -

Daniel Golay, rien

Moïse Golay Orseleur.

Les hoirs d'Abraham Gayt jeune rien

Moïse Golay forestier et les siens, rien.

David et Pierre et Aubert Pigez a fait quatre voitures, comme il les a amené de
dehors la grande Roche, et vingt Cotes de Cèdes.

Pierre Aubert et les siens a fait tant de vieux que de nouveaux nains huit voitures -
Abraham et Jean Aubert siens, rien fait au bois Communs.

Abel Jean Isaac Gayt ^{rien} ~~rien~~ fait au bois Communs ~~trois voitures~~ ~~ou deux tiers~~ -

Abraham Isaac Gayt son frere a fait trois voitures, et deux tiers au bois Communs -

Abraham Jean le petit Joseph Meylan a fait au bois Communs trois voitures.

Abel Jean Jonas Piquet rien. -

David Simond rien.

Les hoirs de Daniel Golay Abraham a déclaré avoir fait quatre voitures.

Pierre Piquet a fait au bois tant Communs qu'au bois de Nangy quatre voitures.

David et Jean Piquet siens ont fait cinq voitures et deux tiers au bois Communs.

Pierre Jean Daniel Golay a fait au bois Communs quatre voitures.

Joseph Piquet a fait au bois Communs trois voitures.

David Piquet son frere rien

Abraham Piquet ~~leur~~ frere.

Abraham Raymond Tambour a fait ^{au} au bois Communs trois voitures et deux
tiers.

Abraham feu Jean Piquet a fait tant de viens mûmes y a de jeune deus
voitures.

Jacques Goy et son fils le cadet rien

Pierre Goy Taberol rien.

Abraham Piquet Lieutenant.

Pierre Ordemars le pere & son fils rien

Joseph Ordemars - a fait dix Char de Charbon ala relation de son pere.

Abraham feu David Geymond a peiné du bois p. environ 10 Char de Charbon
qui est a cuire.

Les autres hoirs de feu David Geymond

Pierre Guyar forgeron rien

David Le Coultre tailleur & son fils rien

Jean Le Coultre a cuit neuf Char de Charbon a du bois ache' y a le reste de ce qui lui
a été ordonné par le Reglem.

Pierre Le Coultre comprenant ce qui a cuit esquis n'est pas charné il croit en avoir
fait 15 Char. qui lui était auorde par le Reglem. et il a fait 300 douves.

Pierre Le Coultre son fils.

David feu Abraham Le Coultre & ses fils a fait Charbon 24 Char.

Jean Le Coultre maréchal a fait Charbon 14 Char de son Ordon. et a acheté
du bois de Simon Le Coultre et de David Geymond et de David son frere y a 13 Char & demy.

Les hoirs de feu Jean Piquet jeune ont fait 6 voitures.

Les hoirs de feu David Piquet ont fait cinq voitures et trois Char de Charbon

David feu Jean Geymond Abrath Maylan venier a peiné jusqu'au jour dix Char de Charbon
Charbon, et 100 douves.

Abraham Le Maylan Venier a fait trois voitures futailler.

Louis feu Abel Geymond a fait Charbon huit Char.

Boniamin Golay son fils a indiqué quatre voitures & demi futailler.

Abraham feu David Piquet voitures de futailler quatre

Daniel Piquet son frere quatre voitures de futaillerie.

Les hoirs du grand Jacob Piquet Abraham l'un d'eux a jugé 3 voitures

Jacob Piquet Tanneur Daniel son fils a jugé trois voitures futaillerie

Jean Pierre Piquet. Daniel Le Boulle a déclaré qu'il avait travaillé pour
des Char de Charbon l'autre n'y a rien fait

Daniel Goulay l'aime rien

Abraham feu Abraham Nicoulae a dit d'avoir fait 6 voitures.

Pierre feu Jacques Piquet a déclaré d'avoir fait quatre voitures futaillerie.

Les hoirs de Moïse Aubert Joseph a jugé trois voitures.

Daniel feu Jean Baptiste Goulay rien

Jean Baptiste Goulay son frere rien.

Pierre Meyslan Off. rien.

Pierre feu le Juge Goulay rien

Abraham Goulay son fils

Eg. Daniel Meyslan & ses fils.

Daniel feu Abraham Meyslan rien.

Abraham Meyslan son frere rien.

Antoine Aubert Charon rien

Pierre feu Daniel Aubert rien

Abraham Marchand rien.

Daniel Marchand

Abraham Goulay le Chirurgien rien

Abraham feu Daniel Goulay rien

Abraham Goulay Marchand rien.

Joseph Feu Abel & Meylan rien
 Abraham Meylan son pere,
 Pierre Simon Off. rien
 Le 1^r. David Meylan son gendre. # rien -
 Abraham & Pierre Raymond tulleur rien -
 Daniel Leconte. rien
 Pierre Aubert Coulier rien
 Mont^r. le Capitaine Jacques Leconte rien
 Daniel Capt Marechal & ses fil^s. ont fait ^{lix} ~~huit~~ char de Charbon.
 Domaine Aubert. rien
 David Guignard. rien
 Daniel Guignard & les autres fil^s rien
 Abel Gelay an^r.
 Abraham Gelay son pere. rien
 Daniel Gelay leur pere rien
 Abraham Piquet & les fil^s. ont fait 3 voitures futeilles. et ont du main^{ten} jour
 Abraham fil^s de Louis Raymond. sept char de Charbon.
 Abraham Gelay Diacre.
 Daniel Jean Pierre Gelay rien
 David Piquet laine' rien
 Pierre Brochat. rien
 David Piquet Sergent rien
 Abraham Leconte laine'
 Louis Raymond laine' & les fil^s Charbon onze Char.

Daniel feu David Le Coultre a fait Charbon dix Chars.

Abraham Le Coultre ancien Regent. rien.

Joseph Simond & ses filz. ont payé du bois pour du Charbon qui n'est
C'est il y a tendu que le bois achevé pour lequel leur a été ordonné.

Jean Simond Commis. a fait 6 Chars de Charbon du bois déjà achevé en 1721 et 1722.

Barthian Simond & son filz. a du bois achevé pour ce qui lui a été accordé lui
le règlement. est na rien eût.

David Nicoulaz & son Neveu Charbon Six Chars, voitures, deux de
faubaines.

David feu David Marechaux Abraham son frère a jadis payé 9 Chars
de Charbon.

Les hoirs de feu David Marechaux Abraham a jadis payé dix Chars de Charbon
et a du bois coupé pour deux Chars.

David feu Abraham Meylan & ses frères. rien.

Jean Rochat & ses filz. 60000 raijton.

Jaynes Rochat hôte. rien.

Les hoirs de feu Pierre Meylan ont fait 30 borneaux de fontaine.

Jean Pierre Aubert. Jean son filz a jadis payé 23 Chars de Charbon.

Louys Gotay ~~rien~~

Moys feu Barthian Aubert.

Joseph Heymond du Crest Meylan a jadis payé 6 voitures tant de vieux que de
Nouveau main pour lui & ses neveux.

David Nicoulaz du Crest Meylan.

Abraham feu Abraham Cayt & son filz rien.

David Aubert. grands d'ouves 110.

Pierre Meylan rien.

David feu Abraham Meylan rien.

Abraham & Simon feu Jaynes David Meylan quatre voitures.

Jean Baptiste Gotay jeune rien.

Simon Cayt. rien.

Daniel Reymond a fait trois voitures.

Abraham Reymond Charpentier quatre voitures futaillles.

Abraham Meylan Maistrise a fait cinq voitures.

David Reymond tailleur & son filz quatre voitures.

David Jean Pierre Haysaud Meylan

Pierre Jean Bastian Aubert. rien.

Abraham Reymond le grand. a fait trois voitures

Pierre & Meylan Maistrise. a fait six voitures.

David Meylan le gros. rien

Abraham Jean David Reymond une voiture.
~~Carre de sapin~~

Le 1.^{er} Jacques & Meylan Art.^{es} & les enfans ont fait 30 billons tant pour leur usage ~~pour les entretiens de leur Darts men~~ que pour vendre
Joseph Brochet.

David Reymond Tisserand rien

Joseph & Meylan Art.^{es} & les filz. ont fait 30 billons tant pour leur usage
~~pour les entretiens de leur Darts men que pour vendre.~~

Pierre Capt & les filz futaillle sept voitures.

Jayques Daniel Capt

Abraham Capt Bon Grece. a fait six voitures futaillle

Arnon Capt leur frere. a fait trois voitures.

Abel Jean Jayques David Capt. a fait quatre voitures

Joseph & Vicoulaz es frs filz a fait sept Chars de Charbon a encor du Bois de
preparé, En tout il peut faire 15 Chars tant le cinq non Cuy futaillle ^{deux} voitures.
Arnon Jean Jayques Reymond

Jayques Vicoulaz a fait Charbon six Chars et futaillle une voiture.

Daniel Vicoulaz art.^{es} & les frs. 24 voitures Dont 2 sont encor
ché's enc.

Pierre & Vicoulas, la Char de Charbon futaille en une voiture.

Daniel & Vicoulas & son fils, trois voitures futailles.

David Jean & Vicoulas Goy, rien.

Abraham Jean Jacques Goy, a fait Charbon cinq Chars

Jean Baptiste Goy, rien.

David & Pierre Goy Jean & fils, rien.

Les trois d'Abraham Raymond rien.

Abraham Gochet rien -

Les trois d'Abraham Raymond ont fait Charbon huit Chars, amelles
deux voitures soit 6 mottes.

Jean & Marc Viande rien

Jean Joseph & Meylan a fait trois voitures.

Joseph Jean Moysse & Aubert.

Declaration.

Notte des Tonneilliers
de la Commune du —
Cherit. du 19. ^{me} Bre
1740.

Q
E
Liste des Maîtres Tonneilliers du Cherit —
faite le 19. ^{me} Bre 1740. 1.
Abraham viande laine.
David feu Abel Nicoular
Abel Capt laine.
Joseph Nicoular.
Jaques Nicoular son frere.
Abraham Capt laine.
Aaron Capt son frere.
Abraham feu Pierre Capt.
David Capt son frere.
Pierre Capt leur frere.
Abraham Meylan Trompette.
Bastian Meylan et ses freres.
Le grand Abraham Reymond.
Daniel Reymond.
Pierre feu Abraham Reymond.
Abraham Meylan et ses fils du Campout
Simcon Meylan son frere.
Simcon Meylan du Brasfus

Abraham Meylan son pere.
David Meylan leur pere.
David feu Pierre Nicoulas
David feu Abraham Piquet.
Abraham Piquet son pere
Jean Pierre Piquet leur pere.
Bastien Piquet.
Joseph Piquet.
David Piquet son pere.
Jean Imbert Meylan.
David Leclercq sur le Cst.
Christophe Abraham Golay.
David Golay son pere.
Gabriel Golay.
Jaques Piquet.
Gabriel Golay.
David Piquet.
Abraham feu David Piquet
David feu feu Jacob Piquet.
Pierre Nicoulas et ses freres.
Pierre Piquet.

Abraham fils du grange Nicoulas
Abraham Piquet son voisin
David Piquet arserleur.
Jaques Piquet son pere.
David feu Joseph Piquet.

Abraham feu Isaac Viguier jeune
 Abraham Reymond Tambour & ses fils
 Pierre feu Pierre Viguier.
 Pierre feu Daniel Goulay.
 Abraham Goulay son frere.
 Abel feu Isaac Capt.
 Abraham Aubert.
 Pierre Aubert.
 David Aubert et ses fils -
 Jean Louis Nicoulaz
 Joseph fil de Bastien Meylan.
 Bastien Nicoulaz.
 Pierre Capt. fil d'Abel
 Abel Reymond fife -
 David feu Moïse Reymond
 David Reymond taine
 David Abrath et son con Reymond freres
 Joseph Bezencon.
 Louis Nicoulaz
 Pierre Besemon -
 Abraham feu Bastien Reymond.

2^e version

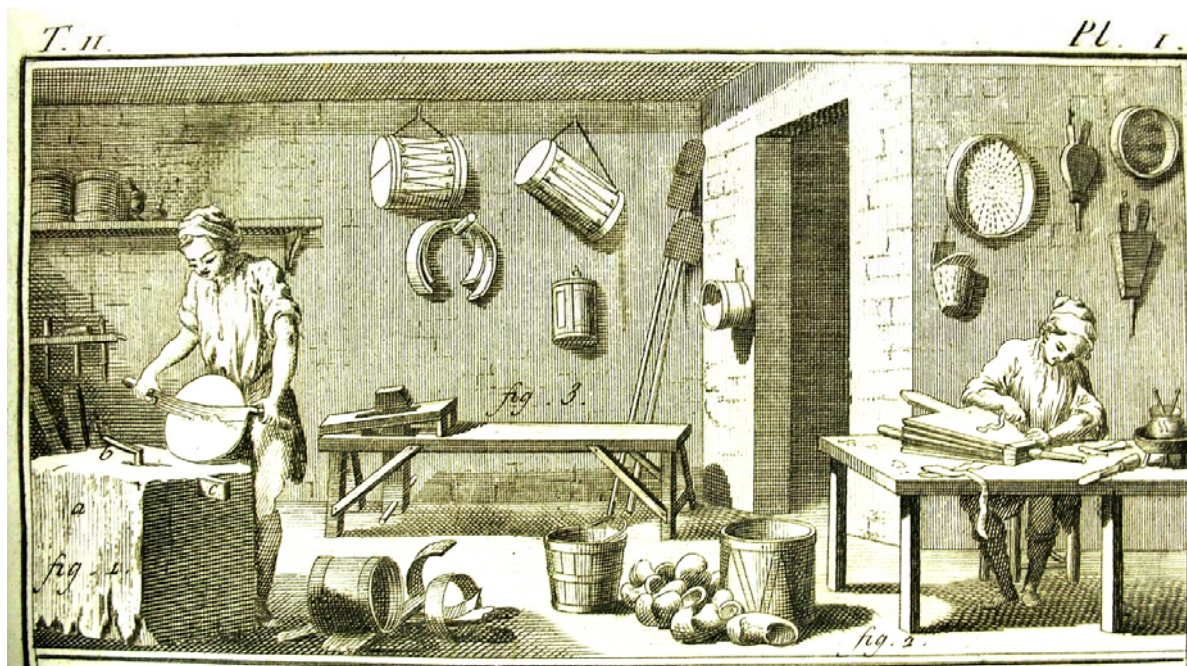
fait le 19. Dec. 1740
 Liste des Maîtres Benoitins du -
 Chenit Abraham Viande; David & Almiard
 premierement
 Daniel nicoulaz,
 et son Capt
 Joseph nicoulaz.
 Jacques nicoulaz son frere.
 Le 1^{er} Abraham Laine
 Charom Capt. son frere.
 Abraham feu pierre Capt
 David Capt son frere, Pierre leur frere.

Abraham Meylan Trompettes
 Le fils de feu ^{le Sr. Joseph Meylan}
 Le grand Abraham Reymond
 Daniel Reymond
 Pierre Hen Abraham Reymond
 Abraham Meylan Soir ses fils
 Simeon Meylan son frere
 Le Sr. Joseph Meylan du Montins
 David de Louis Godel ^{David du creux Meylan}
 Joseph Reymond du Crest Meylan
 Le Sr. Simeon Meylan
 Abraham Meylan son frere
 David Meylan leur frere
 David Nicoulas Peud.

David Hen Abraham Piquet
 Abraham piquet son frere
 Jean pierre piquet leur frere
 Bastians piquet
 Joseph Piquet
 David piquet son frere
 Jean Simbert Meylan
 David Le Coutre. Soir ses fils
 Christofle fils de Beniamin Gelay
 David Gelay son frere ^{Abraham Meylan}
 Gabriel Gelay ^{Jacques Piquet} leur freres
 David piquet
 Abraham Hen David piquet
 David Hen Jacob piquet
 Pierre Nicoulas et ses freres
 Pierre Piquet
 Abraham fils du grange Nicoulas
 Abraham piquet son voisins
 Le Sr. David piquet Adesseur
 Baat piquet son frere
 David Hen Joseph piquet
 Abraham Hen Baat piquet jeune
 Abraham Reymond tambour & ses fils
 Pierre faubien Piquet

pierre Hen Daniel golay
 Abraham golay son frere.
 Abel Hen Isaac Cape Horn Aubert.
 pierre Aubert
 David Aubert voir ses fils
 Jean Louis nicoular
 Joseph fils de. Stastians Meylan
 Stastians nicoular
 pierre. fils de. Abel Cape
 Abel Raymond Litre.
 David Hen Moysse. Raymond
 David Raymond
 David Raymond du pertes et et ses frere.
 Joseph Besencon
 Louis nicoular
 pierre Besencon
 Horn feuthan Raymond

Quelques gravures de l'ancien temps



BOISSELLIER,

CONTENANT DEUX PLANCHES.

PLANCHE I^{re}.

ON voit dans la vignette les différentes sortes de marchandises que ces ouvriers vendent ou fabriquent, comme tambours, tambourins, boisseaux, seaux ferrés, fabots, pelles, tamis, cribles, soufflets, &c.

Fig. 1. Ouvrier occupé à planer le cul d'un seau. *a*, billot à planer. *b*, crochet de fer pour courber les éclisses dont on fait les cercles du seau. *c*, morceau de fer sur lequel on rive les cloux des seaux.

2. Ouvrier occupé à faire un soufflet.

3. Chevalet à planer le merrein pour le seau ferré & les soufflets.

4. Enclumette.

5. Plane ronde.

6 & 7. Planes ordinaires & droites.

8. Serpette.

9. Serpe ou gros couteau.

10. Tesson.

11. Poinçon.

12. Chasloir.

13. Aiguille à tamis.

14. Jarbiere. *a b*, la lame. *c*, poignée de la jarbiere, qui va & vient librement de *a* en *b*, & de *b* en *a*.

15. Marteau.

16. Maillet de buis.

17. *a*, ciseau à couper le clou à tranchet. *b*, bande de toile. *c*, clou à tranchet.

18. *b*, repoussoir.

19. *a*, rivoir.

20. Vrille.

21. Bigorne.

22. Compas.

23. Scie.

24. Barre à tamis.

25. Regle.

PLANCHE II.

Fig. 1. Plane creuse pour le seau ferré.

2. Plane pour le dedans du seau ferré.

3. Jabloire.

4. Ciseaux pour couper les bandes de toile.

5. Bâtissoir pour le seau ferré.

6. Seau ferré achevé.

7. Scie montée pour découper les rosettes des soufflets. *cc*, corps de la scie. *b*, virole adhérente au corps de la scie, dans laquelle passe le manche de buis *a* qu'on voit au-dessous; ce manche est percé d'un trou *d*, dans lequel est un écrou pour recevoir la vis *e*; c'est en tournant le manche *f* dans la virole *b*, que l'on tend ou détend la lame *g*.

8. Equerre.

9. Emporte-pieces pour les cribles.

10. *a*, pince plate. *b*, pince ronde.

11. Fer à repasser le cuir des soufflets. On le fait chauffer pour s'en servir.

12. Forces ou grosse ciseau.

13. Tenailles.

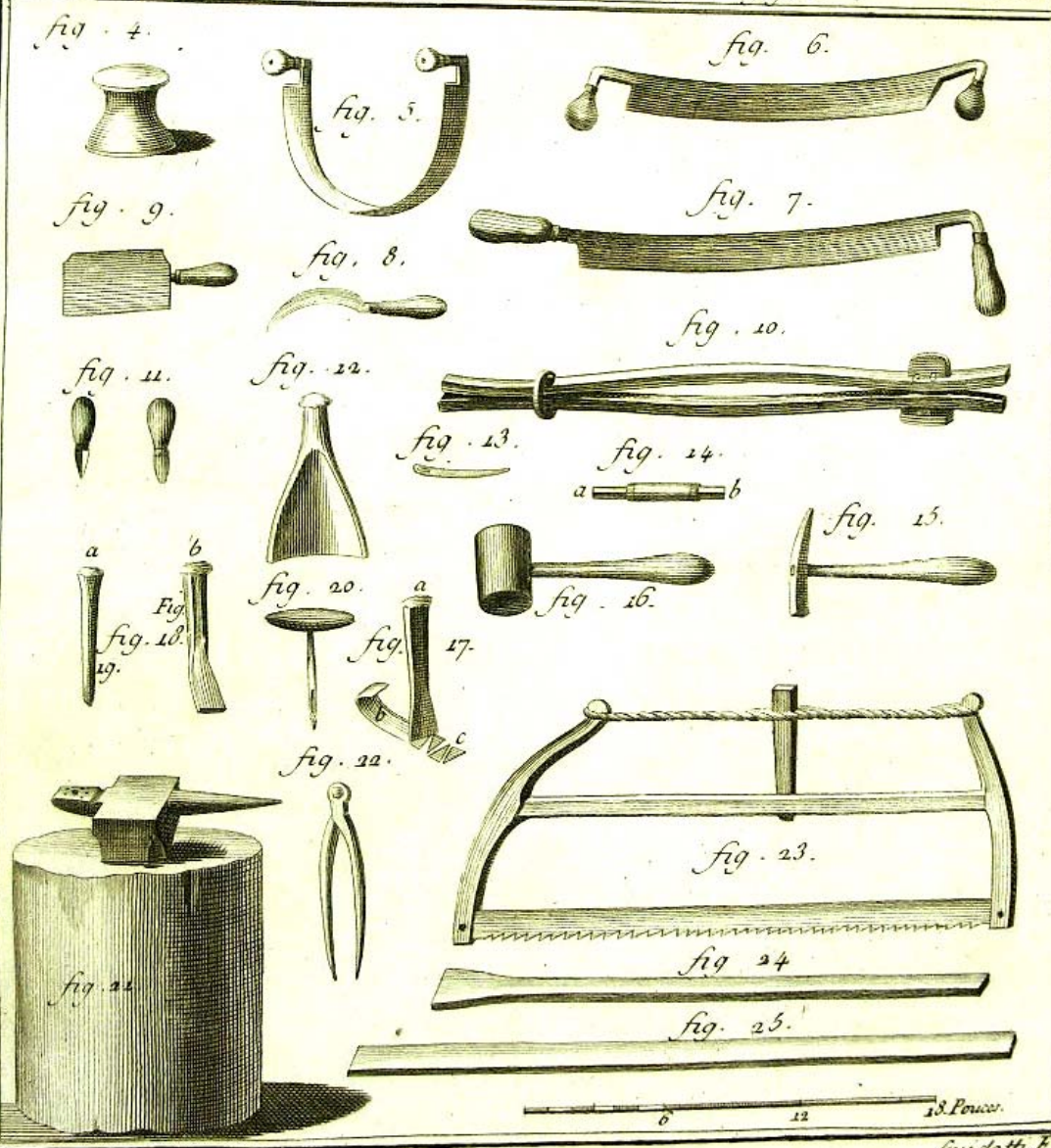
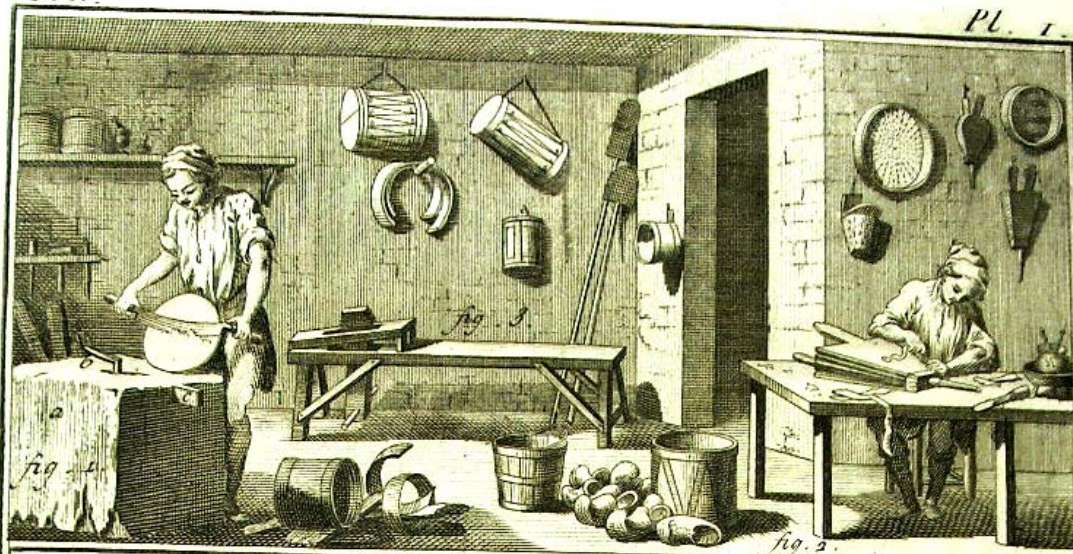
14. Soufflet ordinaire.

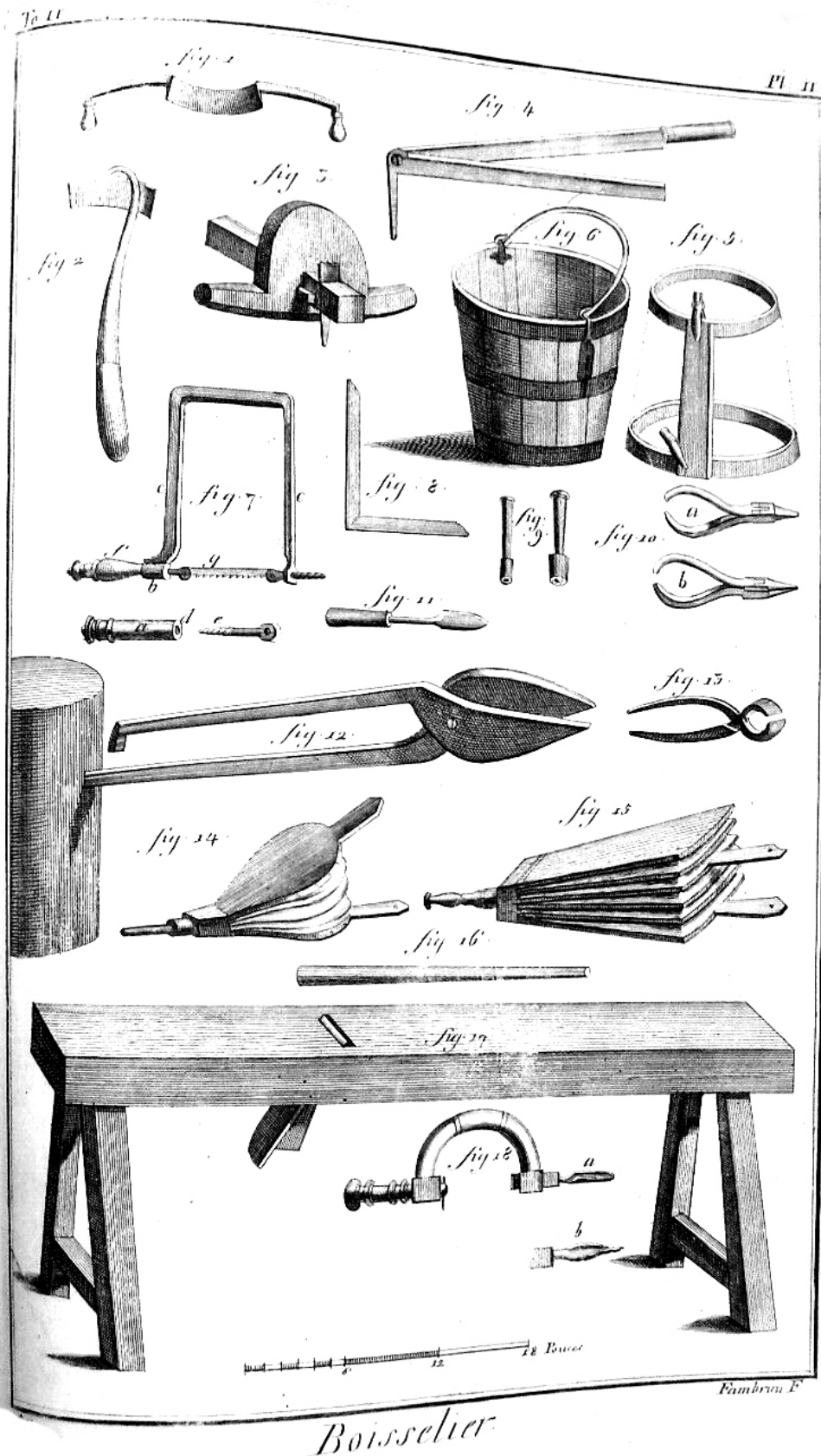
15. Soufflet à deux vents.

16. Mandrin de fer pour les douilles des soufflets.

17. Colombe.

18. Villebrequin. *a*, meche à éventail. *b*, meche en queue de cochon.





Colombe (Boisselier, tonnelier). Espèce de varlope ou de rabot renversé et porté sur quatre pieds dont on se sert pour unir les joints des douves.

Les objets de boissellerie de notre collection



Enclume de boisselier comme de divers autres métiers.





Enquête sur les tonneaux à fromages, leur fabrication, leur usage

Dans le rôle de ceux de la commune du Lieu qui prétendent travailler dans les joux communes rière la Vallée de Joux, de 1720¹, on découvre une bonne huitantaine de personnes dont les vœux figurent sur quatre colonne : fustes – douves – moules – brantes. Si la plupart de ces professionnels figurent dans la première colonne, ceux de la deuxième colonne, pour douves, une douzaine en tout, s'inscrivent pour des quantités allant de 100 à 300. Par moules on entend probablement bois de feu. Quant à la dernière colonne, elle n'est pratiquement pas utilisée.

Il convient donc maintenant de s'intéresser à la différenciation entre les fustes, travail probablement de bonne qualité, et les douves, travail, vu le nombre que l'on demande, requérant des qualités professionnelles plus modestes. Faut-il voir avec ces douves la fabrication des tonneaux à fromage ?

Une seconde liste, du 7 juin 1746², permet de procéder à la répartition de deux cents plantes prises au bois des trois Chalets. Il y a ici la séparation entre les différents villages intéressés. Aux Charbonnières il se demande surtout du bois pour ais (planches) et encelles.

Pour le Lieu, apparaissent en quantité des amateurs de douves. Idem pour Fontaine aux Allemands. Combenoire est partagé entre les douves, encelles et ais. Retour aux douves pour le Séchey.

Il est très difficile dans tous les cas de découvrir ce qui se cache derrière le terme de douves. Douves pour articles de qualité, ou douves pour tonneaux à fromage ? On n'en saura pas plus. Néanmoins il faut bien envisager que nous nous trouvons à l'époque en plein âge d'or du gruyère, et que la demande en tonneaux à fromages doit être importante. Il ya donc de fortes chances que les matériaux de base soient compris sous le terme de douves.

Une note, d'un an plus tôt, signale des tonneaux à fromage :

*Du 11 août 1745. Nous soussignés faisons rapport qu'ensuite de la charge de forestier qui nous a été commise par les trois honorables communes de la Vallée le 9^e du courant sous l'approbation des deux Seigneurs Baillifs d'Aubonne et de Romainmôtier, nous nous sommes transportés dans les bois appartenant aux dites communes hier et aujourd'hui, ayant commencé sur la montagne de l'honorable commune de Bière, dit les Combes, où moi officier avait gagé Pierre feu Pierre Capt du Chenit le 7^e du courant, faisant des douves et fonds pour **des tonneaux de fromages**, à ce qu'il m'a dit, nous avons compté les plantes qui se montent à dix huit, tant de celles qui sont travaillées que celles qui sont encore sur la place abattues. Aujourd'hui étant allés sur la montagne appartenant à l'honorable commune du Vaud, nous avons trouvé Abraham Isaac Guignard et Joseph son frère de l'Abbaye qui avaient chacun un fourneau à feu du bois qui a été coupé dans les bois des dites communes de la Vallée. De*

là étant descendus sur la montagne appartenant à l'honorable commune de Bursins où nous avons trouvé Abraham fils d'honnête Jean LeCoultre du Chenit qui a fait un grand abatis de bois pour réduire en charbon dans les bois de réserve, de même Pierre LeCoultre et son fils dans le même endroit. Etant retournés à la Rolaz, nous avons trouvé un dégât que l'on avait fait, et étant allés aux grand chalet de l'honorable commune de Bière où nous avons trouvé David feu Daniel Nicole et Joseph fils de Joseph Nicole de Dessus le Crêt rière le Chenit où nous leur avons demandé qui avait fait les douves¹⁵ et fonds qu'il y avait auprès du dit chalet, ils nous ont répondu que c'étaient eux, et étant entrés dans le bois, nous avons trouvé neuf plantes coupées avec quoi on a fait les douves et fonds, et ayant regardé à l'entour des dites plantes, nous en avons trouvé une fraîchement coupée que l'on a faite par quartier et qui était cachée dessous des branches d'arbres toutes couvertes où nous les avons marquée une partie avec la marque du Pont, ne connaissant pas que ce soit pour des tonneaux de fromage. De là étant allés sur la montagne appartenant à LL.EExes qu'ils ont acquise de l'honorable commune de Cheserix où nous avons trouvé David fils feu Louis Golay du dit Chenit qui travaillait une plante dans le bois de bamp appartenant aux dites communes de la Vallée où il n'y avait aucune marque qu'on peut connaître, lui ayant demandé qui lui avait donné où de qui il tenait cette plante, et d'autre autour de lui n'étant pas marquée, nous ayant répondu que c'était un homme du Lieu, sans que pouvoir nous dire le nom, lui ayant dit qu'au cas qui ne le trouva pas, qu'il en répondrait par devant qui de droit. Et quant à ceux qui ont fait les abatis, ils les ont faits contre les arrêts et mandats souverains et notamment du mandat qui a été lu dans les trois églises de la Vallée ce printemps passé, le tout que nous relatons et pour foi nous nous sommes signés ce 11 août 1745.

Jacques David Rochat du Pont, forestier, JDROCHAT officier et forestier¹⁶.

Nous découvrons donc ici notre premier fabricant de tonneaux à fromages connu, Pierre feu Pierre Capt du Chenit. Il figure dans la liste des tonneliers de 1740. Il n'y a donc nulle incompatibilité à fabriquer des tonneaux pour le sel ou pour le vin et des tonneaux pour les fromages. Il faut donc considérer qu'une partie plus ou moins importante des professionnels cités sur cette liste de 1740, peuvent être des fabricants de tonneaux à fromage.

Il faudra désormais aller jusqu'à la fin du siècle pour retrouver nos fameux tonneaux. On lit :

21 août 1797, accordé à l'amodieur Le Coultre du chalet de la Joux deux plantes de bois noir pour des tonneaux de fromage au bois dit à la Rolaz¹⁷.

¹⁵ Ecrit douës

¹⁶ ACL, VA3

¹⁷ ACL, N8

Il s'agit probablement du chalet de la Joux de Bière, situé à proximité des bois de la Rolaz. Ainsi donc il se pourrait que des tonneaux à fromages soient fabriqués au chalet lui-même. A moins qu'il ne faille envisager que le bois soit descendu quelque part en notre région pour être débité afin d'en faire des tonneaux à fromage, produit rustique qui ne nécessite pas lors de sa fabrication des connaissances aussi étendues que pour la confection des tonneaux à vin.

Ici une question : dans quelle catégorie pourrait-on faire rentrer les tonneaux à sel dont LL. EExces, propriétaires des mines de Bex, faisaient large usage, par ailleurs comptant sur les Combiens pour leur fournir des quantités considérables de cet article à des prix défiant toute concurrence. Voir à cet égard notre chapitre consacré plus haut à la boissellerie.

Le rôle ou tableau des citoyens actifs de la commune du Chenit pour 1799 ne précise jamais pour ses tonneliers – aucune mention de boisselier – qu'ils pouvaient aussi être fabricants de tonneaux à fromage.

On découvre des tonneliers encore en nombre malgré la préséance de l'horlogerie qui occupe 128 personnes soit 25,6 % de la population active. Les tonneliers quant à eux sont 26, soit 5,2 % des travailleurs. On en trouve 8 au Sentier, 7 à l'Orient, 2 au Bas-du-Chenit, 9 aux Piguet (sans doute Dessus et Dessous, avec en plus la Combe et Derrière-la-Côte).

Le livre de la Régie du Lieu, du 22 juillet 1801, parle à son tour de tonneaux à fromages :

Les conseillers Néhémie Dépraz et Frederich Lugrin, forestiers des bois de la commune, ont fait rapport de leur tournée qu'ils viennent de faire dans ceux qui sont rière la commune du chenit le 20 juillet courant, ils font observer que les amodieurs Golay avaient coupé au bois dit Les Grands Crêts trois plantes de bois noir maculé pour douves à tonneaux à fromage sans marque. La Régie a connu que les propriétaires de la montagne qui nourrit le bois à droit d'en couper pour dit usage. Cette coupe l'a été réputée pour dégât, mais comme aucune plante ne doit se fabriquer que préalablement la commune qui doit fournir pour l'année dite plante, on ne l'ait requise, a ordonné à son forestier de les marquer, ce qui aura été trouvé nécessaire à ... (pas de suite)¹⁸.

Un seul fabricant signalé comme produisant des tonneaux à fromage dans la commune en 1816, Joseph Guignard du Séchey :

Joseph Guignard, fabricant de tonneaux à fromages¹⁹.

On va tenter de retrouver sa trace. Pour cela le cadastre de la commune du Lieu, folio 37, plan du village du Séchey, nous sera indispensable.

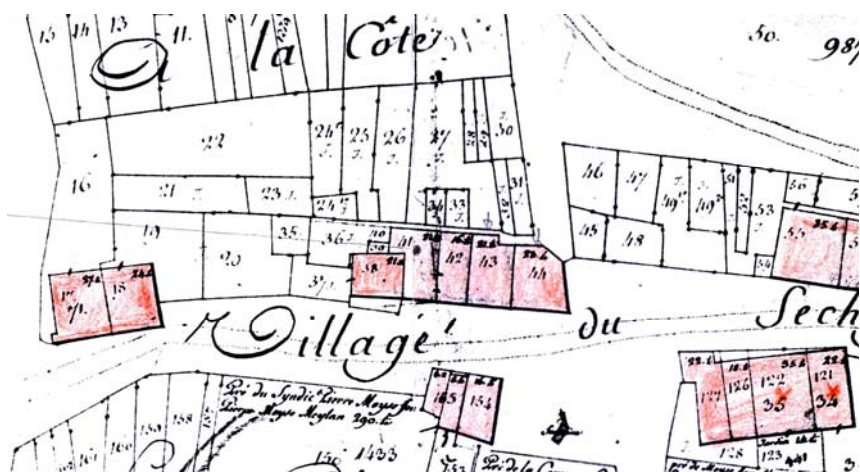
¹⁸ ACL, BA1

¹⁹ ACL, Q5

Notre homme, Joseph Guignard, homonyme de Joseph Guignard du Lieu, premier lapidaire dès 1725 environ, habite la maison no 41, soit la seconde du grand voisinage de vent du hameau, celui-là même qui devait disparaître dans un incendie en 1884.

Après 1827 elle est possédée par François feu Joseph Guignard. Les qualificatifs pour cette bâtisse ne sont toutefois guère élogieux : *ce bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée seulement, mauvaise distribution, logement sur le derrière qui est humide à raison de ce qu'il est un peu en terre*. On donne alors plus de 100 ans d'âge au bâtiment²⁰.

Ce Joseph Guignard était déjà au Séchey en 1799, selon nos listes, et toujours selon les mêmes, il était décédé quand l'on procéda au recensement de 1831.



153	1245	Propriété de J. David. Maylan 35. L.
160	1252	Propriété de J. David feu Abraham Joseph. Maylan 38. L.
161	1281	Propriété de J. Abraham Maylan feu Abraham. Maylan 32. L.
162	1246	Propriété de J. David et J. David. Maylan 22. L.
163	1260	Propriété de J. Henri et Samuel feu J. Maylan 28. L.
164	1211	Propriété de J. Charles Friedrich feu J. Maylan 42. L.
166	1212	idem 30. L.
167	1224	Jardin du Syndic Pierre Maylan Maylan 37. L.
168	1200	Jardin de J. Charles Friedrich feu J. Maylan 17. L.
171	1238	Plantage 10. L.
173	1237	idem 18. L.
175	1202	Plant. de J. Charles Friedrich feu J. Maylan 21. L.
176	1456	Plant. de J. Sébastien feu J. David. Maylan 18. L.
177	786	Plant. de J. Étienne feu J. Étienne Lumbert 32. L.
178	479	Jardin 10. L.
179	56	Maison de J. Joseph feu J. Pierre Guignard
180	585	Plant. de J. David et François feu J. Pierre Desprats 13. L.
181	257	Plant. de J. Joseph feu Pierre Maylan 28. L.
182	921	Plant. de J. Pierre feu Abraham David Lanchamp 20. L.
183	1473	Plant. de J. Charles Louis feu David. Maylan 18. L.
184	1219	Jardin de J. David feu Abraham Joseph. Maylan
185	96	Maison du même

²⁰ Selon l'enquête sur les maisons de 1837, originaux aux ACV.

La maison de Joseph Guignard est la deuxième du voisinage, cachée qu'elle est par la première de la lignée, voire même par le premier voisinage de vent selon le plan.

Tout va disparaître dans l'incendie de 1884, détruisant 5 bâtiments selon la liste Aubert.



Le Séchey vers 1860.



Après 1884 la place est libre. On y a établi des jardins.

Toujours quant à ce Joseph, pour mieux encore le situer, on peut penser qu'il figure dans la liste de 1802, sans précision de localité toutefois. Il est dit : Guignard Moyse et Joseph, tonnelier, indigent.

Il faudrait admettre cependant la possibilité qu'il puisse y avoir aussi un Joseph Guignard au Lieu.

Guignard Joseph est tonnelier au Séchey en 1814. Et c'est donc en 1816 qu'il apparaît dans la profession de fabricant de tonneaux à fromages. Il disparaît avant 1827 où il ne figure plus sur les listes. Son fils François par contre y est désigné comme fruitier. Nos ouvrages sur les alpages nous permettraient peut-être de savoir quels alpages de la commune il avait pu amodier.

Les tonneaux à fromage de la Société de laiterie ou de fromagerie des Charbonnières. D'après les procès-verbaux²¹

Du 9 juillet 1866. Louis de Pierre qui se rend à Mouthe, est chargé de traiter avec Mr. Michaud de Chaux Neuve pour la vente des fromages sur l'offre à prix de 53.- qu'il a faite, à condition de les rendre franco à Jougne. Aller chercher les tonneaux vides à Vallorbe, faire un tonneau de rebus.

Du 20^e mai 1867. Vente des fromages à Ferjeux-Michaud de Chaux-Neuve. 58 frs. 50 le quintal, dix francs de vins, les tonneaux vides sont rendus devant l'établissement. Peser la moitié courant juin, le restant courant août. Paiement comptant à chaque pesée. Livrer 5.- d'arrhes et d'à compte. La société doit rendre les fromages en tonneaux à Jougne, l'acquis de Suisse étant à notre charge.

Du 24^e juin 1867. Procéder à la mise au rabais du voiturage des fromages dès les Charbonnières à Jougne. Il se fera deux pesées d'à peu près 5 tonneaux chacune ; l'adjudicataire sera tenu de les conduire aussi en deux fois. La mise se fera par tonneau. Adjudication faite à Henri Rochat de l'Epine pour le prix de trois francs par tonneau.

Nous découvrons donc là un fabricant de tonneau à fromage en la personne de Henri Rochat de l'Epine. Reste à mettre la main sur ce personnage.

Il y avait certes un Henri à l'Epine-Dessus, fils de Rodolphe dit Rodo de l'Epine. Mais celui-ci est décédé à la Bâtie en 1853, probablement en pleine saison d'alpage.

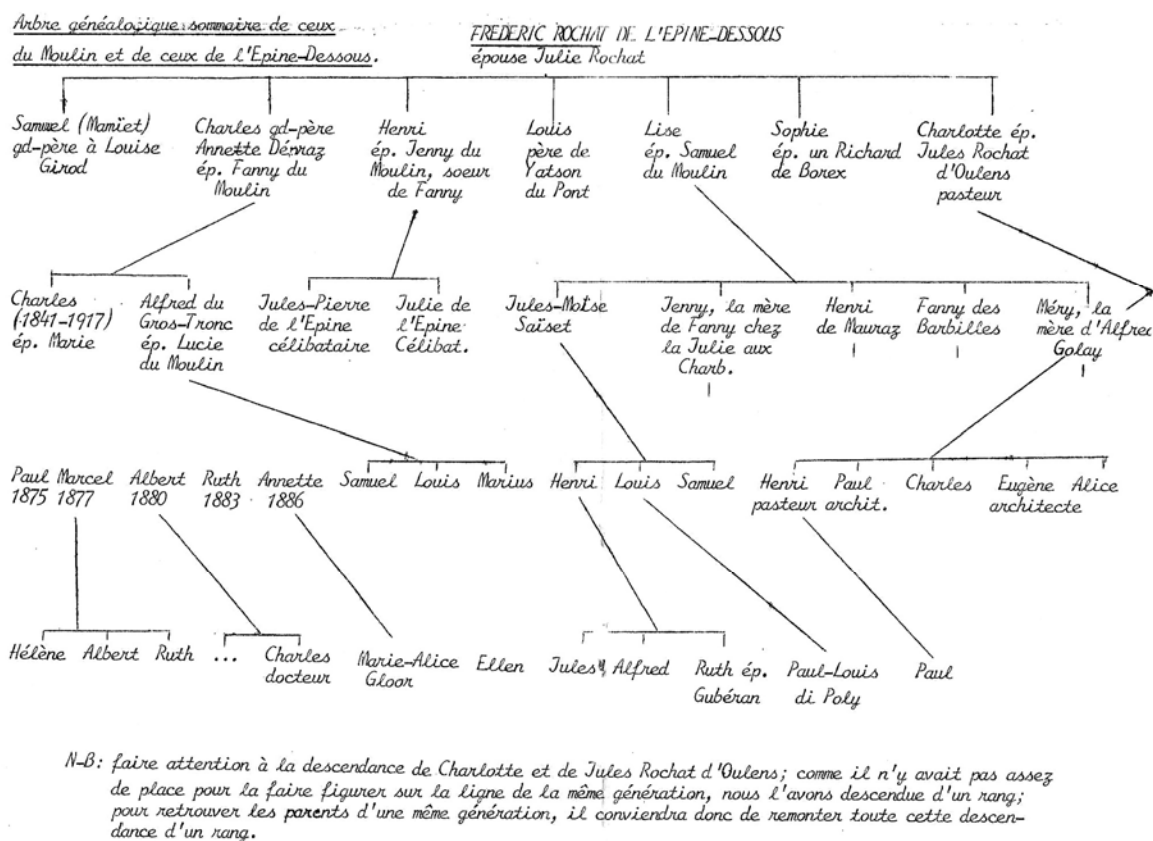
Il convient donc de se tourner vers l'Epine-Dessous où, selon l'arbre généalogique ci-dessous, nous trouvons deux Henri, frères, fils de David Frédéric Rochat. Charles Henri sera descendu au village pour épouser Fanny du Moulin, tandis que Jules-Henri sera resté à l'Epine-Dessous où il aura épousé Jenny du Moulin, sœur de Fanny !

Le permis d'inhumation de ce dernier est libellé comme suit :

²¹ Les archives de la société sont déposées aujourd'hui aux ACLieu.

Le vingt-quatre février 1902, à 9 heures du soir, est décédé à l'Epine, rière les Charbonnières, Rochat Jules-Henri, profession : agriculteur, fils de David Frédéric et de Julie née Rochat. Etat-civil : époux de Louis-Jenny née Rochat, du Lieu et de l'Abbaye, domicilié à l'Epine, Charbonnières, né le huit juin 1817.

Acte rédigé le 26 février 1902 par l'officier d'état-civil A. Reymond. Piguet no 10 au cimetière des Charbonnières.



Nous avons donc mis la main sur notre fabricant de tonneaux à fromages dans la seconde moitié du XIXe siècle. A 3 francs la pièce, ce n'est pas cher payé. Il est vrai que ce n'est d'aucune manière de la fine menuiserie.

Notes du 25^e mai 1868 : Engagement d'un saleur. Auguste Golay. Un centime par jour et par pièce. On accepte à condition qu'il lave les tablars à fromages et à vacherins et les rende au gâletas.

Bonne main de 10.- à donner au fromager.

Mise des sérais le 1^{er} juin.

Mise des tonneaux à conduire à Jougne. Trois francs par tonneau, faite à Constant Rochat d'Isaac et Paul Rochat.

Ainsi donc le transport d'un tonneau de fromage, rempli comme il se doit, des Charbonnières à Jougne, ne coûte pas plus cher que la fabrication du tonneau lui-même !

Du 30^e juin 1868. Pesage de 88 pièces de fromage du poids de 5282 livres.

Du 12^e juillet 1869. Fromages. La chaleur est excessive, les fromages grands et les tonneaux petits.

Du 26^e mai 1870. Chaudière louée pour 20.- à Eugène Roy de la Saboterie. Engagement d'un saleur. Charrois de tonneaux vides ou plein des Charbonnières à Jougne et vice-versa.

Du 19^e 9bre 1870. Connaissance est ensuite donnée à l'assemblée d'une lettre de femme Longchamp en réponse à la nôtre du 15, par laquelle elle prie la société de faire emballer les fromages par Mr. Faley, leur commis, car leur maison prendra livraison des fromages dès que Paris sera débloqué²² et aux conditions de la première vente.

1870-1871

Pour octobre à décembre, vacherins

Livré aux sociétaires, 14211 pots

Valeur de 1216 boîtes et sangles à 23 ½ cts., 286 frs. 76

Pesé à Moïse en deux fois, 1998 frs. 70

Pesé à Auguste, en deux fois, 2192 frs. 03

Pour janvier à février, vacherins

Livré aux sociétaires pour 7684 pots

576 sangles et boîtes

Moïse, 306 boîtes, 970.-

Auguste, 270 boîtes, 857 frs. 50

Pour février à juin, fromages

Livraisons des sociétaires, 36840 pots

Léopold soigne les fromages pendant 82 jours, 114 frs. 890

Vente des fromages à Auguste, 5854 frs. 64

Un tonneau vide vendu à Jules-Jérémie Rochat, 4.-²³

1872-1873

Compte des vacherins du 1^{er} 8bre au 31 XIIbre 1872

Jules Moïse Rochat, 1137 L, à 56 cts. ½, fait 642 frs. 40

Sapeur, 9894 L, fait 5590 frs. 40

Payé pour 1843 boîtes et sangles, 442 frs. 32

Livré aux sociétaires pour 21043 pots, 6155 frs. 25

Comptes des fromages

Payé aux sociétaires pour 56908 pots, 12798 frs. 61

²² Cela fait allusion aux problèmes de Paris et de la Commune.

²³ Il n'est nullement dit où on se l'est procuré.

Transport de 22 tonneaux à Jougne à 3.-, 66.-

Vente des fromages, 10402 frs. 70

Etc...

Pour plus de détail on consultera le livre original, les quelques chiffres ci-dessus posés simplement pour donner une bonne idée de la commercialisation des produits.

1873-1874

1620 boîtes à 24 cts.

24 tonneaux de fromages livrés à Jougne

Réparations diverses à la fromagerie

Location de la chaudière à Piguet pour la Lande, 25.-

Location de baquets à Reymond de Versagne, 2.-

1876-1877

Vacherins vendus à Auguste Rochat et à Jules-Jérémie Rochat

1390 boîtes environ

En deuxième partie de saison vacherins vendus à Emile et Louis d'Isaac

320 boites

Fromages, 4053 kg à 166 frs. les 100 kg

Voiturage de 13 tonneaux jusqu'aux Hôpitaux, 51 frs. 35



Laiterie des Charbonnières. C'est sans doute devant celle-ci que l'on procédait à la mise en tonneau des fromages de la saison. Ici Constant Bélaz et un commis au début du XXe siècle.

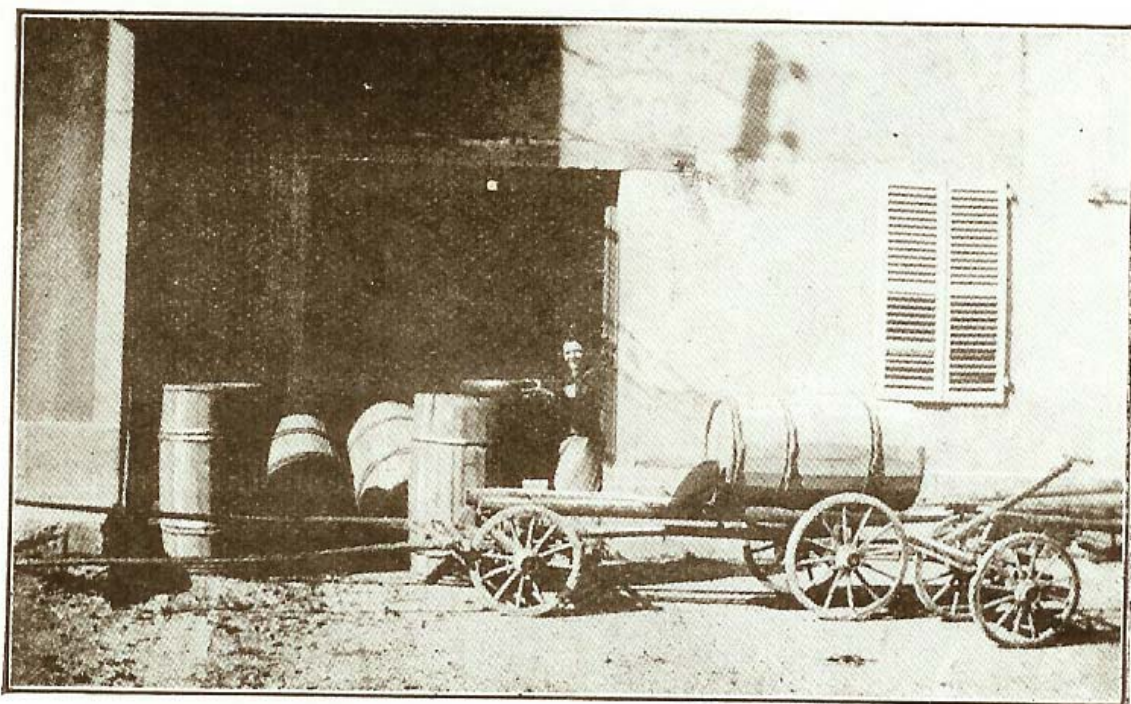
La production de tonneaux à fromage aurait pu être plus conséquente en France voisine qu'à la Vallée elle-même. Tournons-nous donc du côté d'Outre-Risoud pour découvrir quelques images et quelque texte en rapport avec cette activité :

Tonneaux pour l'Expédition
des
Meules de Gruyère

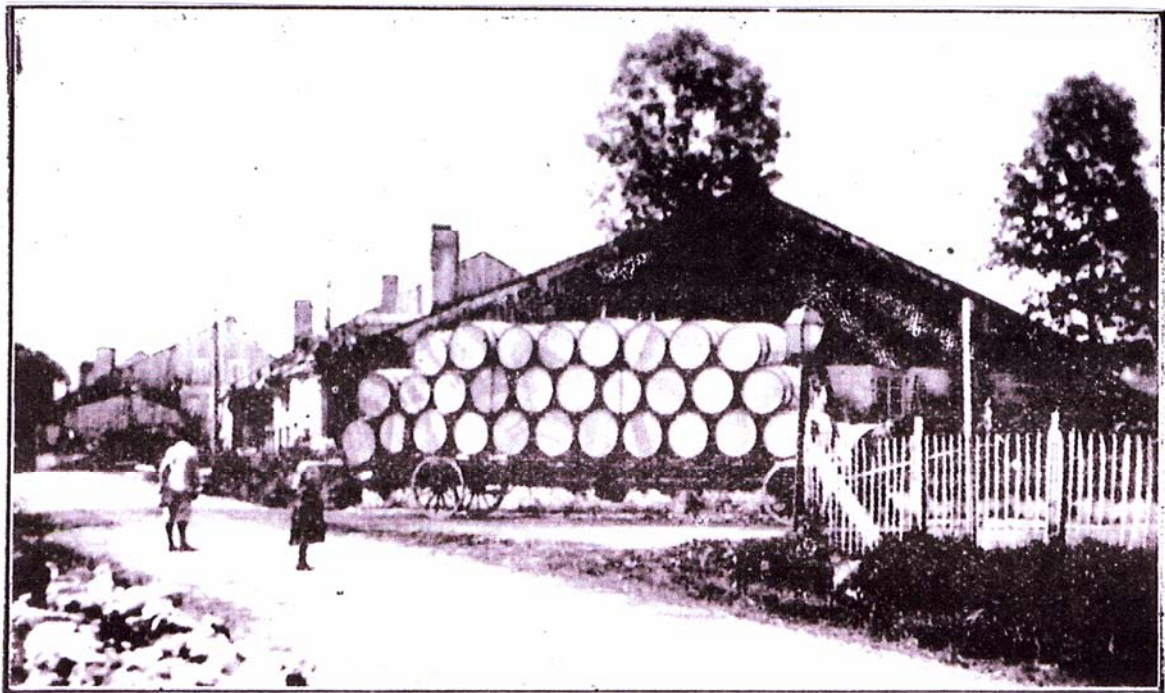
Tonneaux et fromages, transformations des sapins et de
l'herbe de la montagne, s'en iront côte à côte, bien loin, remplir
leur rôle dans l'œuvre de solidarité humaine.

L' "ENTONNAGE"
ou
Mise en Tonneaux des Meules de Fromage

Les tonneaux contiennent de neuf à onze pièces. Ceux
qui en renferment moins sont désignés sous le nom de *cineux*.



L'entonnage, sans doute devant une maison de Mouthé.



Une production importante de tonneaux vides.



Gare de Mouthe, située au bord de la ligne de chemin de fer qui reliait ce village à Pontarlier. La ligne fut créée en 1900 et dura jusqu'en 1950. Le prolongement Mouthe-Foncine-le-Haut fut de 1927. On entendait le sifflet du train jusque sur les alpages situés en dessus des Charbonnières, à la Muratte notamment. On se pose ici la question de savoir si les tonneaux situés au pied de l'entrepôt sont pour les fromages ou pour les vins. Nous opterions volontiers pour les fromages. Ce serait alors la seule photo d'un charroi de ce type par chemin de fer.



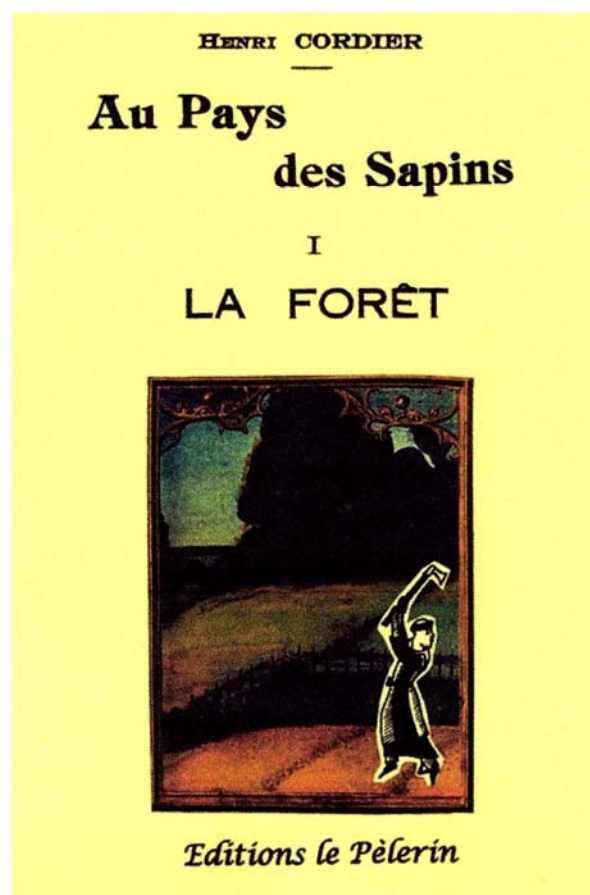
Représentation moderne du charriage des tonneaux, peut-être pas trop réaliste si les tonneaux sont pleins, ce qui ferait environ 1500 kg de charge, beaucoup trop pour un seul cheval.



Les trois photos suivantes tirées de : L'œil de Léon, Michel Vernus, Editions du Belvédère, 2005.



Henri Cordier, dans son ouvrage : Au pays des sapins, tome I, La forêt, 1925, réédition Le Pèlerin 2003, décrit de manière attentive le travail du boisselier spécialisé dans la fabrication des tonneaux à fromages :



Les cultivateurs de la montagne, non seulement connaissent la solidarité, ils la pratiquent. Il n'est personne en France qui n'ait entendu parler des puissantes coopératives de production de fromages de gruyère qui existent depuis longtemps dans le Jura. Un cultivateur, seul, risquerait de perdre le lait de ses vaches. Associé à ses concitoyens du même quartier ou du même village, ils pourront, ensemble, chaque jour, faire un ou plusieurs fromages et n'auront plus qu'à se partager les frais et les bénéfices.

Ces fromages ou *meules* de gruyère sont expédiés dans le monde entier, et pour voyager sans dépréciation, ils sont emballés dans des tonneaux confectionnés spécialement pour cet usage. Chaque tonneau renferme un nombre de pièces variable suivant leur provenance : onze pour les meules fabriquées dans les chalets de la montagne ; neuf pour celles des chalets de villages. Il y a des demi-tonneaux ou des *cuveaux* pour contenir de deux à huit pièces. Le prix d'un tonneau varie avec le cours du bois. En 1910, il était 3 fr. 50 ou 4 fr.

Pour les fabriquer, le tonnelier achète des plots d'un faible diamètre, par exemple la base des *perches* qui serviront à faire les poteaux télégraphiques. Il les débite en tronçons de 1 m. 20 de long et les conduit à la scierie. Là, on passe les billes de bois à la scie circulaire pour obtenir des douves ayant au plus un décimètre de large et un centimètre d'épaisseur. Un guide spécial permet d'obtenir une plus grande largeur, au milieu de la douve, et sur la tranche, l'inclinaison nécessaire à l'assemblage.

Le tonnelier s'est également procuré de grandes tiges de coudrier de trois à quatre mètres de long. Il les fend dans toute leur longueur pour en faire des cercles. Comme le diamètre des meules varie entre 60 et 65 centimètres, les tonneaux ont au petit bout un diamètre correspondant.

Le montage présente quelque analogie avec celui de la seille. L'ouvrier se sert d'une presse actionnant une grosse corde pour forcer les douves à se joindre en attendant la pose du cercle. Les douves et les fonds sont préparés d'avance, les cercles se font à mesure. Un tonnelier habile monte un tonneau en une heure; il le livre complètement terminé au marchand de fromages.

Celui-ci, pour *entonner* les meules, enlève le cercle supérieur, puis le fond, et place ses pièces une à une, en les séparant par des *faux-fonds*. Ce sont des planchettes d'épicéa ou de sapin, minces comme du carton. On en a cousu avec de la ficelle plusieurs qu'on a ensuite découpées en cercle. Elles valent 1 fr. 50 la douzaine (1910). Au milieu du tonneau, le marchand place le double-fond fourni par le tonnelier, et formé de lambris solides. Quand le tonneau est plein, on le referme en plaçant le fond supérieur, puis le cercle et l'on fixe le fond à l'aide d'un faux-cercle cloué à l'intérieur du jable.

Fromages et tonneaux de bois ne sont après tout que des végétaux de la montagne, transformés, qui partent côte à côte jouer leur rôle dans cet organisme compliqué qu'on appelle la société.

Henri Cordier fut vraiment le seul à notre connaissance à s'attarder sur la fabrication des tonneaux à fromage et sur l'entonnage. Son texte est en conséquence fondamental.

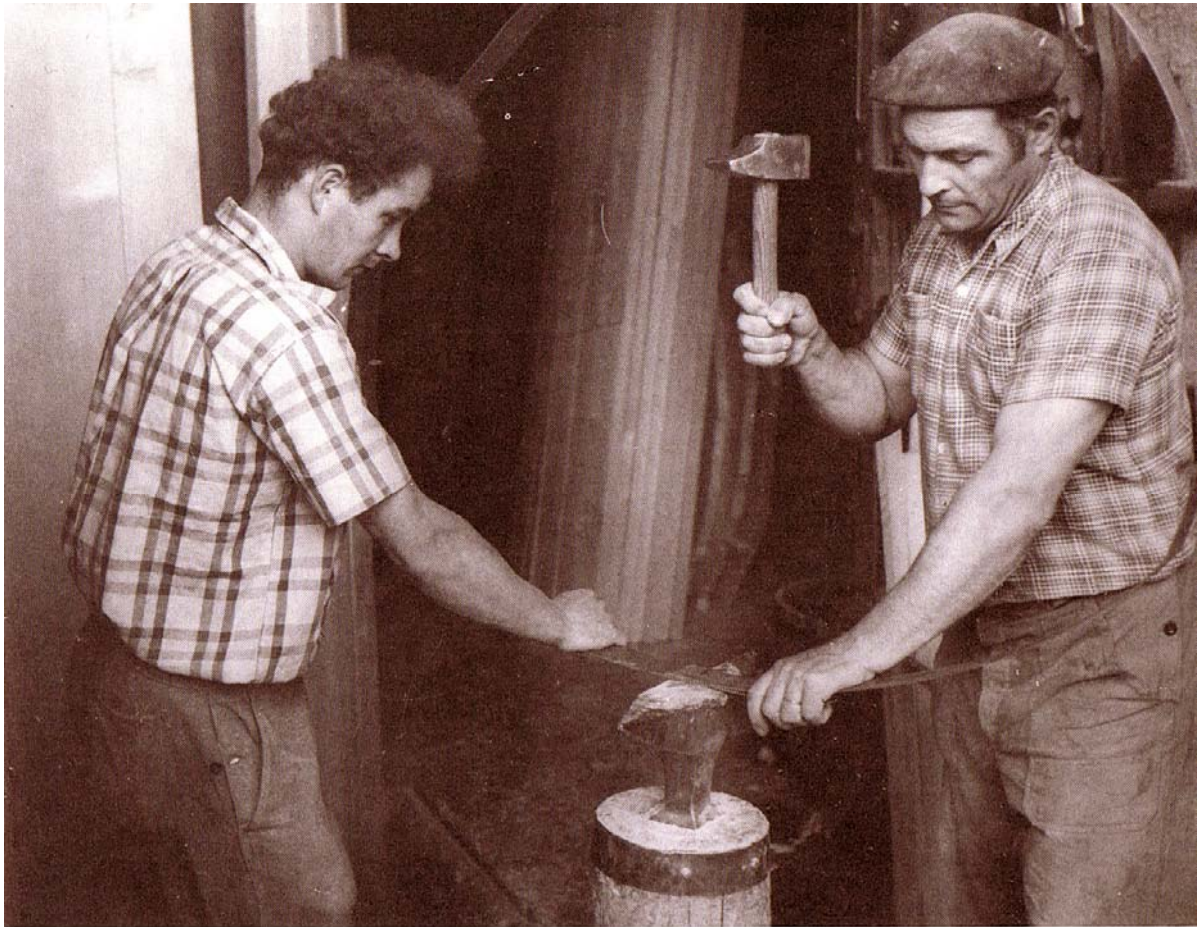


Les tonneaux à fromage sont devenus d'une rareté évidente. Il ne pourra probablement plus guère que s'en rencontrer au Musée du vacherin et annexes, aux Charbonnières, et au Musée de l'alpage et des glaciers, toujours dans cette même localité. Tous les autres ont sans doute disparu.

Rémy Rochat

*ETAT DE LA BOISSELLERIE COMBIERE DU XVIIe
AU XXe SIECLE*

Éditions Le Pèlerin
2019



Victor Bélaz et Charles Lugrin à la boissellerie du Lieu (1961).

